

08 MARS 1984

770/15.06.02

V
16/3/84

Paiement de 4 Moniteurs.

Révérend Frère Irénée BLOUIN
Directeur du Centre de Formation
des Jeunes de GISENYI
B.P. 217 GISENYI

Révérend Frère,

Suite faite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour un examen approfondi de la situation.

Veillez agréer, Révérend Frère, l'assurance de ma franche collaboration.

C.P.I.à :

- Monsieur le Secrétaire Général
au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

KIGALI

- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYEMANA Augustin

Major B.N.



*Ministre
pour approbation
5/3/84*

Objet : Paiement de 4 Moniteurs.

Révérend Frère Irenée BLOUIN
Directeur du Centre de Formation
des Jeunes de GISENYI
B.P. 217 GISENYI

Révérend Frère,

Suite faite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour ~~me donner de plus amples renseignements sur votre centre.~~ *un examen approfondie de la situation et pour en plus*

Veillez agréer, Révérend Frère, l'assurance de ma franche collaboration.

*C.P.I.
- SEGERA
- DGJ.*

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

M.F./---

• REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le

No --- /15.06.02

Pour approbation
le 24/6/84
M



Ministère des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire
B.P. 60 KIGALI

Jaqueline
24/6/84

Réf. :

Annexe :

Objet : Paiement de
4 moniteurs

Révérend Frère Seneé Blouin
Directeur du Centre de Formation
des ~~jeunes~~ de Gisenyi
B.P. 217 GISENYI

Révérend Frère,

Suite faite à votre lettre dont la référence
et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir vous présenter au Ministère de la jeunesse et du Mouvement Coopératif
pour me donner de plus amples renseignements sur votre centre.

Assurance de ma
Veuillez agréer, Révérend Frère,
franche collaboration.

Ministre de la jeunesse et du
Mouvement Coopératif
NINDI LUYIMANA Augustin
Major BEM.

Centre de Jeunes de Gisenyi

Frère Irénée Blouin

B.P. 217

Gisenyi

DEF
Faire lettre à l'intéressé

Gisenyi, le 13 février 1984.

A traiter par *DEJ*
Date entrée: *15/02/84*
N° Classement: *0889/1504*

BF - Félité

Dh 25/2/84

*Inviter ici pour
de plus ample explication*

Excellence Monsieur le Ministre,

23/2/84

D'abord, tous mes hommages pour votre réélection au Conseil de Développement, succès pour tous vos projets à l'égard de la jeunesse.

Puis, j'ai reçu votre réponse à ma demande de salaires pour nos 4 moniteurs et vous me confirmez qu'ils ne seront pas pris en charge par votre Ministère.

Je trouve cela très dommage car nos moniteurs et moi avons l'impression que notre travail ne cadre pas dans le développement du pays dans ce domaine de la jeunesse des villes. Car j'ai toujours espéré et cru qu'une reconnaissance officielle par votre Ministère nous assurerait que notre projet entre pleinement dans le cadre de l'aide aux jeunes.

Je me demande donc sérieusement comment vais-je assurer le fonctionnement du Centre à partir de septembre 1984. Je vous serais très reconnaissant d'avoir vos suggestions car il faut trouver une solution à ce problème.

Vos conseils donnés pour nos jeunes sont suivis et seront intensifiés au cours de cette année, un rapport trimestriel vous sera communiqué prochainement.

Je termine en vous disant un peu mon inquiétude face à ce problème et j'ai confiance qu'on y verra plus clair assez prochainement.

Ma haute considération,

Frère Irénée Blouin
Frère Irénée Blouin
Responsable du projet

MIJEN COOP

Boc: 18

P: 188

— Reports —

8/2/1984

— 8/1/1988

8/1/1988

Rapport de Mission à KIBUYE

=====

Du 23 au 27 novembre 1987 s'est tenu à KIBUYE (Home Saint Jean) une réunion d'évaluation des activités de la Jeunesse Agricole Catholique. Ont pris part à cette rencontre les jeunes provenant des Préfectures GISENYI - KIBUYE et CYANGUGU, les responsables diocésains de la JAC et trois agents de la Direction Générale de la Jeunesse à savoir:

- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Madame MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau, Mouvement de Jeunesse
- L'Encadreur Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives de KIBUYE.

Le Ministre a tenu à déléguer une si importante équipe pour mieux suivre l'expérience vécue par les Jacistes pour pouvoir la partager avec les autres.

Programme des Travaux

L'ordre du jour était le suivant :

- Exposé des activités du Mouvement dans chaque Paroisse :
 - objectifs des activités
 - moyens utilisés pour atteindre ces objectifs
 - difficultés rencontrées.
- Analyse des activités par secteur (agri-élevage-artisanat)
- Rôle de l'Eglise dans les activités des jeunes par l'Abbé Martin BAJYAMBERE.
- Comment améliorer les activités du mouvement pour l'avenir
- Intervention des délégués du MIJEUCOOP en ce qui concerne ses relations avec les G.S.E. et les Mouvements Jeunesse.
- Résolutions et recommandations.

A. ACTIVITES

Après avoir fait le tour de table, il a été constaté que les activités des Jacistes dans toutes les paroisses se résument comme suit :

- Agriculture (cultures vivrières et industrielles) dans les champs prêtés par la Paroisse ou la Commune, il y en a même qui cultivent des champs loués à des particuliers.

.../...

- Elevage du petit bétail : le Secrétariat de la JAC achète le bétail qui est ensuite distribué aux jeunes en commençant par les mieux sensibilisés. A la reproduction, les petits sont redistribués aux autres jeunes d'une même équipe. Cette opération est couramment dite : Banque de Chèvres chez les Jacistes.
 - Coupe et couture pour les jeunes filles
 - A KIBINGO, les Jacistes s'occupent de la culture d'ananas et de la fabrication du jus et du vin d'ananas.
 - Menuiserie à MUSHUBATI - BIRAMBO, MUHORORO, et Crête Zaïre-Nil
 - Dans la Paroisse de KIBUYE les jeunes s'entraident dans la construction des maisons.
 - Artisanat féminin à NYAMASHEKE, CYANGUGU et MURAMBA
 - Apiculture à SHANGI (CYANGUGU)
 - D'une façon générale, les Jacistes s'entraident par des visites à domicile, des actions charitables chez chaque membre.
- Toutes ces activités occupent 1.200 jeunes regroupés en 45 équipes de travail. Les équipes sont en majorité mixtes.

B. DIFFICULTES

- Insuffisance du matériel d'usage courant
- Manque de techniciens pour l'encadrement des jeunes producteurs de vin d'ananas et manque de matériel approprié, c'est ainsi qu'après l'épuration les déchets ne sont pas employés.
- Problèmes d'élaboration et de gestion des projets dûs au manque de compétence de la part des membres.
- Rareté et infertilité des sols; à certains endroits on rencontre des problèmes avec les paroisses ou les communes qui demandent des loyers des champs prêtés aux jeunes. D'où problèmes de fumer les champs qui ne leur appartiennent pas.
- Plusieurs membres sont analphabètes
- Irrégularité de quelques membres aux activités communes (du côté de NYUNDO surtout).
- Irresponsabilité de certains membres des comités locaux, qui ne cherchent pas à connaître le fonctionnement des affaires de leur mouvement.
- La pauvreté des jeunes en général
- Manque de débouchés pour certains produits
- Difficultés d'ordre financier
- Pour le démarrage des activités, la plupart des équipes attendent les fonds du Secrétariat diocésain du mouvement.
- L'équipe de SHANGI a un grand projet de pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU, mais elle ne sait pas où tirer les 650.000 FRW nécessaires au démarrage de ce projet.

- Manque de locaux pour les réunions et le stockage des récoltes
- Pas d'étroite collaboration avec les Encadreurs de la Jeunesse
- Dans la Préfecture de GISENYI, on trouve très peu de candidats jacistes, car il y a beaucoup de projets qui offrent du travail aux jeunes.
- Dans le BUGOYI, la dot est trop élevée et les jeunes improvisent des Unions illégitimes; ce qui dérange la vie des groupes.

C. PROJETS

- Poursuite des activités habituelles (d'une façon générale)

1. Préfecture KIBUYE :

- KIBINGO : - augmentation de la production d'ananas pour une bonne livraison du vin d'ananas.
 - chercher un crédit pour fonds de roulement
 - recycler les membres du groupement.
- KIBUYE : - Amélioration de l'habitat chez les jeunes
 - Construction d'un local pour réunion et stockage des récoltes.
- BIRAMBO : - L'équipe des jeunes gens de RUGABANO projette lancer une menuiserie, tandis qu'à la paroisse Crête Zaïre Nil on a mis sur pied un atelier de menuiserie pour une meilleure intégration des lauréats des CERAI ainsi que pour procurer un emploi rémunérateur aux jeunes du groupement existant. Pour que la production soit appréciée et suivie, la Paroisse est prête à payer un maître-maçon.

2. Préfecture CYANGUGU :

- CYANGUGU : Installation d'une boulangerie et création de trois Kiosques pour la vente des pâtisseries et d'autres articles de première nécessité.
- SHANGI : Projet "pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU"
- HANIKA : - Collaboration étroite avec les dirigeants des CERAI et des C.C.D.F.P. (IGA) pour l'amélioration des activités des jeunes.
 - Intensification de la culture de la pomme de terre.

3. Préfecture GISENYI

- BIRUYI : - Amélioration de la culture de la canne à sucre dans la vallée accordée par la Commune (3 ha)
- NYUNDO : - Augmentation des Kiosques
 - Fondation d'une activité pilote
 - Extension du Mouvement et recrutement des nouveaux membres.

- BUSASAMANA : - S'atteler à la culture de pommes de terre
- Alphabétisation fonctionnelle
MUHORORO : - Approvisionnement.

D. TRAVAUX EN CARREFOURS

Les travaux en carrefours avaient pour but d'examiner quatre activités en regardant :

- l'année de référence,
- les objectifs en début d'activités et s'ils ont été respectés et atteints,
- les membres adhérents dès le démarrage de l'activité jusqu'au 23 novembre 1987,
- les moyens utilisés (logistiques et humains) et leur provenance,
- les résultats escomptés et les résultats atteints,
- la part de l'Evangile dans les activités en général.

Après cette rétrospective, plusieurs groupes se sont décidés à adopter de nouvelles méthodes de travail et à instaurer de nouvelles activités.

E. INTERVENTION DES AGENTS DU MIJEUCOOP

- La délégation du MIJEUCOOP tout en étant observatrice a tout de même intervenue dans les débats et dans les réponses à certaines questions soulevées au cours des travaux de la réunion.
- En plus de cela, elle a informé les participants de la politique du Ministère en faveur des jeunes et son intervention effective dans leurs activités et leur formation-information.
- Elle a saisi l'occasion pour apprécier l'effort combien louable, déployé par la Jeunesse Agricole Catholique dans l'éducation intégrale de notre jeunesse.

F. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Après une analyse approfondie et une auto-critique des activités de la Jeunesse Agricole Catholique et des réalisations des Jacistes dans chaque secteur.

Ayant constaté que dans l'ensemble le démarrage des activités des jeunes dépend de l'intervention du Bureau Diocésain ou Secrétariat.

Vu que les activités des Jacistes sont les mêmes dans plusieurs Paroisses, et que les responsables et ou les membres ne sont pas suffisamment formés pour élaborer eux-mêmes les projets ou même gérer le patrimoine de l'équipe;

Vu le problème d'approvisionnement et de commercialisation des certains produits des jeunes;

Après avoir défini les voies et moyens à mettre en oeuvre pour l'amélioration de la production;

Après avoir entendu avec intérêt la politique du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans l'appui des groupements et des mouvements de jeunesse;

L'Assemblée recommande :

a) Aux jeunes du Mouvement :

- Avoir une connaissance suffisante de leur Mouvement: maîtriser ses objectifs et ses aspirations pour les jeunes (l'unité dans le travail).
- Promouvoir des activités qui visent l'intégration du jeune dans le circuit de production de son milieu de vie,
- Bien choisir les activités en veillant d'une part à la formation des membres et d'autre part à arriver à une bonne production pour un auto-financement,
- Etre des cultivateurs progressistes et chrétiens, c'est-à-dire que tout Jaciste doit travailler à la lumière de l'Evangile et servir de bon exemple dans son milieu en général et pour d'autres jeunes en particulier,
- Avoir un règlement d'ordre intérieur et observer le règlement de la JAC,
- Concevoir des activités qui sont à leur niveau et dont ils sont capables de démarrer sans toujours atteindre une intervention extérieure,
- Donner la priorité aux matériaux locaux, bien gérer le patrimoine commun et demander conseil aux techniciens disponibles dans leur milieu,
- A côté de l'agriculture et de l'élevage chercher d'autres activités possibles,
- Au cas où l'activité est rémunératrice, chaque jeune aura sa part en veillant à ce que la caisse soit régulièrement alimentée,
- Ouvrir des comptes dans les Banques Populaires pour éviter les vols et détournements, les membres seront régulièrement informés sur l'état des comptes en Banque et les mouvements qui s'y opèrent,
- Ouvrir les portes à d'autres jeunes et les intégrer dans les activités existantes ou à créer,
- Chacun en ce qui le concerne, être responsable toujours et partout.

b) Au Bureau Diocésain de la JAC :

- Veiller à ce que l'Action Catholique ait son identité qui doit être, si possible, "Rwandaise",

- Le Bureau Diocésain devra informer les groupes sur la provenance des fonds et veillera à débloquer le plus rapidement possible l'argent ou le matériel promis aux équipes en démarrage;
 - Faciliter les contacts avec d'autres mouvements de jeunesse (visites de leurs activités, réunions, etc ...),
 - Construire dans chaque Diocèse au moins un Centre de Formation Jaciste,
 - Maintenir le système de formation des jeunes par les stages, sessions et recyclages,
 - Prévoir l'argent de poche aux jeunes en formation lorsque cette formation se fait en dehors de leur domicile.
- c) Au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif :
- Multiplier les Chantiers des jeunes,
 - Encourager matériellement et moralement tous les G.S.E. de jeunes, surtout ceux qui sont encore à la phase de démarrage,
 - Augmenter le nombre des Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives,
 - Inviter les Jacistes à des rencontres traitant les problèmes de la Jeunesse,
 - Contacter d'autres départements Ministériels ou privés pour la bonne gestion et l'utilisation rationnelle des infrastructures existantes dans les Communes (les C.F.J., les CERAI, les C.C.D.F.P., les cathécuménats, ...).

G. AVIS ET CONSIDERATIONS

D'une façon générale, la réunion d'évaluation des activités de la J.A.C., s'est bien déroulée. Très dynamiques et fort intéressés à cette réunion, les jeunes s'exprimaient librement et leurs Encadreurs les écoutaient attentivement. L'intervention des Encadreurs était chaque fois formative et éducative. La participation active des Aumôniers et des Agents du MIJEUCOOP a été très appréciée par les jeunes et leurs Encadreurs. Les jeunes ont souhaité qu'à l'avenir le MIJEUCOOP soit chaque fois invité à participer aux rencontres de grande importance de la J.A.C.

A la fin de la réunion, tout le monde a constaté que les recommandations étaient très pertinentes.

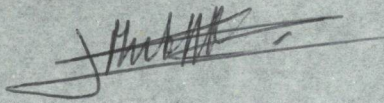
Nous avons cependant déploré le fait que les jeunes de CYANGUGU n'ont pas encore bénéficié de l'argent (225.000 FRF) que le MIJEUCOOP leur a envoyé au début de l'année 1986 alors qu'ils ont déjà signé les contrats. Nous pensons qu'il faut écrire au Préfet de CYANGUGU qui gère toutes les subventions envoyées par le MIJEUCOOP pour lui demander de nous expliquer

les raisons qui l'empêchent de donner aux jeunes les aides qui leur sont destinées.

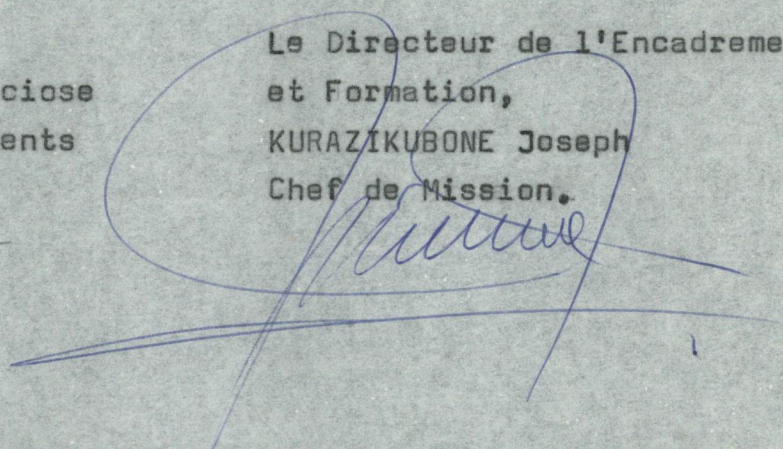
Fait à Kigali, le 08/01/1988

Le Rapporteur

Madame MUKABURASA Spéciose
Chef de Bureau Mouvements
de Jeunesse.-



Le Directeur de l'Encadrement
et Formation,
KURAZIKUBONE Joseph
Chef de Mission.



Rapport de Mission à KIBUYE

=====

Du 23 au 27 novembre 1987 s'est tenu à KIBUYE (Home Saint Jean) une réunion d'évaluation des activités de la Jeunesse Agricole Catholique. Ont pris part à cette rencontre les jeunes provenant des Préfectures GISENYI - KIBUYE et CYANGUGU, les responsables diocésains de la JAC et trois agents de la Direction Générale de la Jeunesse à savoir:

- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Madame MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau, Mouvement de Jeunesse
- L'Encadreur Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives de KIBUYE.

Le Ministre a tenu à déléguer une si importante équipe pour mieux suivre l'expérience vécue par les Jacistes pour pouvoir la partager avec les autres.

Programme des Travaux

L'ordre du jour était le suivant :

- Exposé des activités du Mouvement dans Chaque Paroisse :
 - objectifs des activités
 - moyens utilisés pour atteindre ces objectifs
 - difficultés rencontrées.
- Analyse des activités par secteur (agri-élevage-artisanat)
- Rôle de l'Eglise dans les activités des jeunes par l'Abbé Martin BAJYAMBERE.
- Comment améliorer les activités du mouvement pour l'avenir
- Intervention des délégués du MIJEUCOOP en ce qui concerne ses relations avec les G.S.E. et les Mouvements Jeunesse.
- Résolutions et recommandations.

A. ACTIVITES

Après avoir fait le tour de table, il a été constaté que les activités des Jacistes dans toutes les paroisses se résument comme suit :

- Agriculture (cultures vivrières et industrielles) dans les champs prêtés par la Paroisse ou la Commune, il y en a même qui cultivent des champs loués à des particuliers.

.../...

- Elevage du petit bétail : le Secrétariat de la JAC achète le bétail qui est ensuite distribué aux jeunes en commençant par les mieux sensibilisés. A la reproduction, les petits sont redistribués aux autres jeunes d'une même équipe. Cette opération est couramment dite : Banque de Chèvres chez les Jacistes.
 - Coupe et couture pour les jeunes filles
 - A KIBINGO, les Jacistes s'occupent de la culture d'ananas et de la fabrication du jus et du vin d'ananas.
 - Menuiserie à MUSHUBATI - BIRAMBO, MUHORORO, et Crête Zaïre-Nil
 - Dans la Paroisse de KIBUYE les jeunes s'entraident dans la construction des maisons.
 - Artisanat féminin à NYAMASHEKE, CYANGUGU et MURAMBA
 - Apiculture à SHANGI (CYANGUGU)
 - D'une façon générale, les Jacistes s'entraident par des visites à domicile, des actions charitables chez chaque membre.
- Toutes ces activités occupent 1.200 jeunes regroupés en 45 équipes de travail. Les équipes sont en majorité mixtes.

B. DIFFICULTES

- Insuffisance du matériel d'usage courant
- Manque de techniciens pour l'encadrement des jeunes producteurs de vin d'ananas et manque de matériel approprié, c'est ainsi qu'après l'épuration les déchets ne sont pas employés.
- Problèmes d'élaboration et de gestion des projets dûs au manque de compétence de la part des membres.
- Rareté et infertilité des sols; à certains endroits on rencontre des problèmes avec les paroisses ou les communes qui demandent des loyers des champs prêtés aux jeunes. D'où problèmes de fumer les champs qui ne leur appartiennent pas.
- Plusieurs membres sont analphabètes
- Irrégularité de quelques membres aux activités communes (du côté de NYUNDO surtout).
- Irresponsabilité de certains membres des comités locaux, qui ne cherchent pas à connaître le fonctionnement des affaires de leur mouvement.
- La pauvreté des jeunes en général
- Manque de débouchés pour certains produits
- Difficultés d'ordre financier
- Pour le démarrage des activités, la plupart des équipes attendent les fonds du Secrétariat diocésain du mouvement.
- L'équipe de SHANGI a un grand projet de pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU, mais elle ne sait pas où tirer les 650.000 FRW nécessaires au démarrage de ce projet.

- Manque de locaux pour les réunions et le stockage des récoltes
- Pas d'étroite collaboration avec les Encadreurs de la Jeunesse
- Dans la Préfecture de GISENYI, on trouve très peu de candidats jacistes, car il y a beaucoup de projets qui offrent du travail aux jeunes.
- Dans le BUGOVI, la dot est trop élevée et les jeunes improvisent des Unions illégitimes; ce qui dérange la vie des groupes.

C. PROJETS

- Poursuite des activités habituelles (d'une façon générale)

1. Préfecture KIBUYE :

- KIBINGO : - augmentation de la production d'ananas pour une bonne livraison du vin d'ananas.
 - chercher un crédit pour fonds de roulement
 - recycler les membres du groupement.
- KIBUYE : - Amélioration de l'habitat chez les jeunes
 - Construction d'un local pour réunion et stockage des récoltes.
- BIRAMBO : - L'équipe des jeunes gens de RUGABANO projette lancer une menuiserie, tandis qu'à la paroisse Crête Zaïre Nil on a mis sur pied un atelier de menuiserie pour une meilleure intégration des lauréats des CERAï ainsi que pour procurer un emploi rémunérateur aux jeunes du groupement existant. Pour que la production soit appréciée et suivie, la Paroisse est prête à payer un maître-maçon.

2. Préfecture CYANGUGU :

- CYANGUGU : Installation d'une boulangerie et création de trois Kiosques pour la vente des pâtisseries et d'autres articles de première nécessité.
- SHANGI : Projet "pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU"
- HANIKA : - Collaboration étroite avec les dirigeants des CERAï et des C.C.D.F.P. (IGA) pour l'amélioration des activités des jeunes.
 - Intensification de la culture de la pomme de terre.

3. Préfecture GISENYI

- BIRUYI : - Amélioration de la culture de la canne à sucre dans la vallée accordée par la Commune (3 ha)
- NYUNDO : - Augmentation des Kiosques
 - Fondation d'une activité pilote
 - Extension du Mouvement et recrutement des nouveaux membres.

- BUSASAMANA : - S'atteler à la culture de pommes de terre
- Alphabétisation fonctionnelle
- MUHORORO : - Approvisionnement.

D. TRAVAUX EN CARREFOURS

Les travaux en carrefours avaient pour but d'examiner quatre activités en regardant :

- l'année de référence,
- les objectifs en début d'activités et s'ils ont été respectés et atteints,
- les membres adhérents dès le démarrage de l'activité jusqu'au 23 novembre 1987,
- les moyens utilisés (logistiques et humains) et leur provenance,
- les résultats escomptés et les résultats atteints,
- la part de l'Evangile dans les activités en général.

Après cette rétrospective, plusieurs groupes se sont décidés à adopter de nouvelles méthodes de travail et à instaurer de nouvelles activités.

E. INTERVENTION DES AGENTS DU MIJEUCOOP

- La délégation du MIJEUCOOP tout en étant observatrice a tout de même intervenue dans les débats et dans les réponses à certaines questions soulevées au cours des travaux de la réunion.
- En plus de cela, elle a informé les participants de la politique du Ministère en faveur des jeunes et son intervention effective dans leurs activités et leur formation-information.
- Elle a saisi l'occasion pour apprécier l'effort combien louable, déployé par la Jeunesse Agricole Catholique dans l'éducation intégrale de notre jeunesse.

F. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Après une analyse approfondie et une auto-critique des activités de la Jeunesse Agricole Catholique et des réalisations des Jacistes dans chaque secteur.

Ayant constaté que dans l'ensemble le démarrage des activités des jeunes dépend de l'intervention du Bureau Diocésain ou Secrétariat.

Vu que les activités des Jacistes sont les mêmes dans plusieurs Paroisses, et que les responsables et ou les membres ne sont pas suffisamment formés pour élaborer eux-mêmes les projets ou même gérer le patrimoine de l'équipe;

Vu le problème d'approvisionnement et de commercialisation des certains produits des jeunes;

Après avoir défini les voies et moyens à mettre en oeuvre pour l'amélioration de la production;

Après avoir entendu avec intérêt la politique du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans l'appui des groupements et des mouvements de jeunesse;

L'Assemblée recommande :

a) Aux jeunes du Mouvement :

- Avoir une connaissance suffisante de leur Mouvement: maîtriser ses objectifs et ses aspirations pour les jeunes (l'unité dans le travail).
- Promouvoir des activités qui visent l'intégration du jeune dans le circuit de production de son milieu de vie,
- Bien choisir les activités en veillant d'une part à la formation des membres et d'autre part à arriver à une bonne production pour un auto-financement,
- Etre des cultivateurs progressistes et chrétiens, c'est-à-dire que tout Jaciste doit travailler à la lumière de l'Evangile et servir de bon exemple dans son milieu en général et pour d'autres jeunes en particulier,
- Avoir un règlement d'ordre intérieur et observer le règlement de la JAC,
- Concevoir des activités qui sont à leur niveau et dont ils sont capables de démarrer sans toujours atteindre une intervention extérieure,
- Donner la priorité aux matériaux locaux, bien gérer le patrimoine commun et demander conseil aux techniciens disponibles dans leur milieu,
- A côté de l'agriculture et de l'élevage chercher d'autres activités possibles,
- Au cas où l'activité est rémunératrice, chaque jeune aura sa part en veillant à ce que la caisse soit régulièrement alimentée,
- Ouvrir des comptes dans les Banques Populaires pour éviter les vols et détournements, les membres seront régulièrement informés sur l'état des comptes en Banque et les mouvements qui s'y opèrent,
- Ouvrir les portes à d'autres jeunes et les intégrer dans les activités existantes ou à créer,
- Chacun en ce qui le concerne, être responsable toujours et partout.

b) Au Bureau Diocésain de la JAC :

- Veiller à ce que l'Action Catholique ait son identité qui doit être, si possible, "Rwandaise",

- Le Bureau Diocésain devra informer les groupes sur la provenance des fonds et veillera à débloquer le plus rapidement possible l'argent ou le matériel promis aux équipes en démarrage;
 - Faciliter les contacts avec d'autres mouvements de jeunesse (visites de leurs activités, réunions, etc ...),
 - Construire dans chaque Diocèse au moins un Centre de Formation Jaciste,
 - Maintenir le système de formation des jeunes par les stages, sessions et recyclages,
 - Prévoir l'argent de poche aux jeunes en formation lorsque cette formation se fait en dehors de leur domicile.
- c) Au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif :
- Multiplier les Chantiers des jeunes,
 - Encourager matériellement et moralement tous les C.S.E. de jeunes, surtout ceux qui sont encore à la phase de démarrage,
 - Augmenter le nombre des Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives,
 - Inviter les Jacistes à des rencontres traitant les problèmes de la Jeunesse,
 - Contacter d'autres départements Ministériels ou privés pour la bonne gestion et l'utilisation rationnelle des infrastructures existantes dans les Communes (les C.F.J., les CERAI, les C.C.D.F.P., les cathécuménats, ...).

G. AVIS ET CONSIDERATIONS

D'une façon générale, la réunion d'évaluation des activités de la J.A.C., s'est bien déroulée. Très dynamiques et fort intéressés à cette réunion, les jeunes s'exprimaient librement et leurs Encadreurs les écoutaient attentivement. L'intervention des Encadreurs était chaque fois formative et éducative. La participation active des Aumôniers et des Agents du MIJEUCOOP a été très appréciée par les jeunes et leurs Encadreurs.

Les jeunes ont souhaité qu'à l'avenir le MIJEUCOOP soit chaque fois invité à participer aux rencontres de grande importance de la J.A.C.

A la fin de la réunion, tout le monde a constaté que les recommandations étaient très pertinentes.

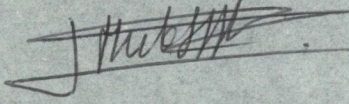
Nous avons cependant déploré le fait que les jeunes de CYANGUGU n'ont pas encore bénéficié de l'argent (225.000 FRF) que le MIJEUCOOP leur a envoyé au début de l'année 1986 alors qu'ils ont déjà signé les contrats. Nous pensons qu'il faut écrire au Préfet de CYANGUGU qui gère toutes les subventions envoyées par le MIJEUCOOP pour lui demander de nous expliquer

les raisons qui l'empêchent de donner aux jeunes les aides qui leur sont destinées.

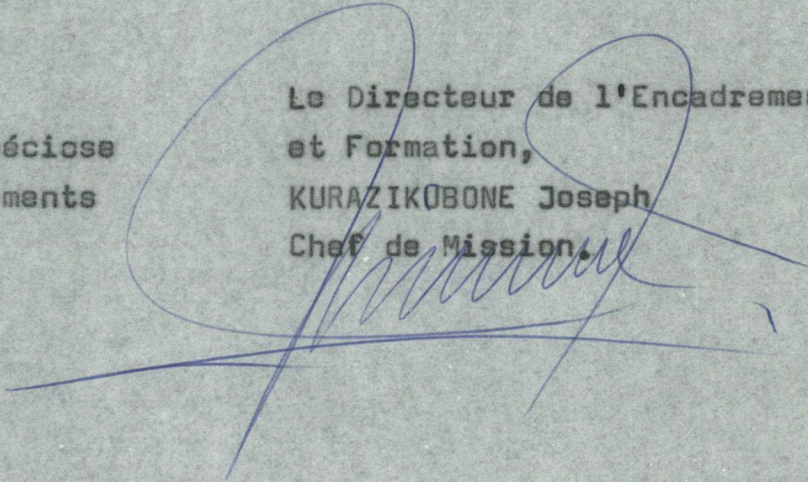
Fait à Kigali, le 08/01/1988

Le Rapporteur

Madame MUKABURASA Spéciose
Chef de Bureau Mouvements
de Jeunesse.-



Le Directeur de l'Encadrement
et Formation,
KURAZIKOBONE Joseph
Chef de Mission.



→ DEF p. 6

Rapport de la mission effectuée au C.F.J. de NDAGO
en date du 29/9/1986

Suite au rapport de l'inspection du C.F.J. de NDAGO effectuée en dates des 28 et 29/8/1986 par Messieurs KALISA Emmanuel et HAKIZIMANA Protas, respectivement Chef de Division Inspection et Evaluation et Chef de Division Formation au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, Monsieur MUNIAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse, accompagné de Monsieur MUTIGANDA Georges, Agent de la Division Formation au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, a effectué, en date du 29/9/1986, une visite au Chantier des Jeunes de NDAGO sis en Commune MUBUGA, S/Préfecture de MUNINI, Préfecture de GIKONGORO. Etant donné la situation alarmante décrite en long et en large par le rapport cité plus haut, la mission de la délégation consistait à contacter les autorités de la circonscription administrative où le C.F.J. de NDAGO est implanté, pour les responsabiliser en vue du redressement de la situation économique, éducative et morale du Centre. Le relâchement du directeur et des instructeurs qui se manifeste par de fréquentes et longues absences injustifiées, l'accaparement des fonds et la vente des vivres destinés au Centre, la mauvaise valorisation du patrimoine, du domaine de NGARULIRA particulièrement, tels sont les principaux délits dont les responsables du Chantier des Jeunes s'avèrent coupables.

1° En premier lieu, le Directeur Général de la Jeunesse a contacté le Sous-Préfet de MUNINI qu'il a mis au courant de la situation qui prévaut actuellement au C.F.J. de NDAGO. Comme on l'a constaté au cours des discussions que la délégation du Ministère a eues avec l'autorité sous-préfectorale, celle-ci n'ignore pas les problèmes qui handicapent la bonne marche du Centre. Mais, comme l'a précisé le Sous-Préfet, l'autorité locale ne dispose d'aucun écrit lui permettant d'intervenir directement dans les affaires internes du Centre. Pour lui une telle intervention serait taxée d'ingérence. Le S/Préfet a suggéré que soit créée une commission de gestion du Centre qui serait composée de toutes les personnes morales ou physiques concernées.

Au cours de la visite, le Directeur Général de la Jeunesse a fait savoir que le Ministre a décidé de démettre de ses fonctions l'actuel directeur et de muter 2 instructeurs du Centre, suite à l'irresponsabilité et au laisser-aller dont ils ont fait preuve ces derniers temps.

En attendant l'affectation d'un nouveau directeur, l'Encadreur S/Préfectoral de MUNINI assurera l'intérim de la direction du Centre.

.../...

2° En deuxième lieu, le Directeur Général de la Jeunesse a eu des discussions avec le Bourgmestre de la Commune de MUBUGA quant aux modalités de mettre en pratique l'idée du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui consiste à associer l'autorité communale à la gestion du Chantier des Jeunes de NDAGO.

Dans être directement mêlé aux problèmes internes du Centre, le Bourgmestre les connaît parfaitement et partage les soucis du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Aussi nous a-t-il exprimé toute l'indignation qu'il a éprouvée lorsque la récente mission d'inspection effectuée par une délégation du Ministère a dû constater la triste réalité. Il nous a fait part du profond malaise qu'il ressent à voir le marais de NGARULIRA inexploité par ses propriétaires, alors qu'il serait sûrement valorisé par les paysans s'il leur appartenait. Il soutient la décision de muter le directeur et ses complices.

Pour assumer convenablement ses nouvelles fonctions, l'Encadreur S/Préfectoral devrait avoir un moyen de déplacement. Le directeur Général de la Jeunesse a noté que le Ministère n'a plus de motos à distribuer au personnel, mais qu'il essaiera de soumettre ce cas à ses supérieurs hiérarchiques.

A l'issue des discussions, l'autorité communale a accepté de participer à la gestion du Centre, pourvu que son rôle soit clairement défini. La délégation a promis que les services concernés du Ministère vont préparer une lettre dans ce sens. Dans ce cas, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif continuera à assurer au Centre le soutien matériel, financier et technique pour son fonctionnement, la Commune ne pouvant pas assumer cette charge, vu ses ressources fort limitées. Le Bourgmestre de la Commune MUBUGA soutient également la mise sur pied d'un comité de gestion constitué :

- des Bourgmestres des 6 Communes intéressées par le C.F.J. de NDAGO ou de leurs représentants.
- du Sous-Préfet de la S/Préfecture de MUNINI
- de l'Encadreur S/Préfectoral de MUNINI
- du Directeur du C.F.J. de NDAGO
- de 2 Représentants des parents
- d'1 Représentant des élèves.

3° Enfin, la délégation du Ministère a rencontré les jeunes en formation au Centre et leur a prodigué des conseils utiles portant sur l'application à leur travail, c'est-à-dire la formation qui les prépare à l'avenir et la valorisation du patrimoine du Centre. A cette occasion, le Directeur Général de la Jeunesse a mis les élèves au courant de la décision que le Ministre a prise de muter leur directeur. L'intervention des jeunes a porté principalement sur les difficultés qu'ils éprouvent à constituer des groupements après leur formation.

Il leur est très difficile de trouver des associés et un fonds de roulement pour démarrer de petits projets. D'autres estiment que les cours commencent trop tôt, vu la distance qu'ils doivent couvrir pour arriver au Centre.

Le Directeur Général leur a rappelé que c'est à eux-mêmes qu'il revient de prendre l'initiative de constituer des groupements de production aussitôt après leur formation, avant de recourir au soutien du Ministère ou de la Commune. "Aide-toi, le Ciel t'aidera", a-t-il dit en gros. Il a souligné l'impérieuse nécessité de privilégier la création des groupements agricoles ou d'élevage, étant donné que les jeunes sont d'abord agriculteurs-éleveurs.

Abordant la seconde question des jeunes, le Directeur Général a dit qu'il revient à la direction du Centre, de commun accord avec les élèves, de fixer le début des cours à une heure plus convenable.

Au cours du bref entretien que la délégation a eu avec les instructeurs, ceux-ci ont avoué leurs erreurs et se sont promis de rectifier leur conduite. A cette même occasion, le directeur du Centre a reçu du Directeur Général de la Jeunesse l'ordre de procéder, le lendemain 30/9/1986, à une remise et reprise avec l'Encadreur S/Préfectoral de MUNINI appelé à assurer la Direction du Chantier à titre provisoire. De même, deux instructeurs ont été mutés et attendent incessamment une lettre du Ministère les affectant ailleurs.

Lors de la remise-reprise, ils devront par ailleurs restituer les fonds qu'ils ont détournés sinon leurs délits s'en trouveront aggravés.

Le Chef de mission :

MUNYAMBARAGA Narcisse

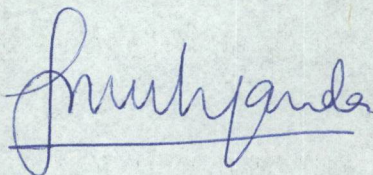
Directeur Général de la Jeunesse



Le Rapporteur :

MUTIGANDA Georges

Agent de la Division Formation.



DGT pour info ^{Hu} → DEF p.c.

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A RUHENGERRI ET GISENYI
LE 6/2/87 PAR NSANZABAGANWA FRANCOIS ET COULIDIATY CHRISTIAN

Objet de la mission: Délimitation du terrain du CEFMIVA, Visite des Stades de RUHENGERRI ET GISENYI pour inspirer le Bureau Constructions.

Délimitation du terrain du CEFMIVA

Nous nous sommes d'abord rendu à la Commune pour prendre contact avec les autorités communales qui devaient nous montrer le site accordé par la Commune. Comme le Bourgmestre dirigeait une réunion de population, il a délégué pour nous accompagner:

- L'Agronome communal

- L'Encadreur de la Jeunesse
- Le Moniteur agricole du Secteur
- Le Conseiller du Secteur
- Les responsables de Cellule du Secteur.

Sur les lieux, nous avons procédé à la délimitation du terrain qui, à l'entrée, est relié à la route par une voie d'accès de 10 m de large qui passera dans l'emplacement d'une maison inachevée et une petite boutique.

Au point de contact de la voie d'accès, le terrain est déjà délimité par une rangée de grévillia. Au Sud il est délimité par la rivière MUKINGA, au Sud-Ouest par un site argileux exploité par les paysans, au Nord par un chemin tracé sur le Flanc de colline et au Nord est par un bout de colline que nous avons ajouté au marais pour la construction des logements du personnel national.

Après la délimitation, nous nous sommes entendus avec les responsables des Cellules que l'Umuganda du Mardi 10 et Jeudi 12/2/87 devait s'effectuer en cet endroit pour la plantation d'arbres autour de cette parcelle.

L'agronome de la Commune pour sa part, a promis de mettre à jour le devis d'indemnisation des cultures et des biens se trouvant sur le terrain et de le transmettre à la commission Préfectorale d'expropriation Vendredi 13/2/87. Cette commission transmettra le devis au MINITRAPE pour dernière décision.

Proposition: Pour hâter les travaux, il faudrait téléphoner à l'encadreur Préfectoral de RUHENGERRI pour lui demander de retirer lui-même le devis à RUHONDO pour le donner au S/Préfet président de la Commission. Les Encadreurs étaient en mission lors de notre passage à RUHENGERRI.

Visite des Stades de RUHENGERRI et GISENYI

Monsieur Christian Couliadiaty a visité les stades de RUHENGERRI et GISENYI afin de trouver une inspiration pour la conception du stade de KIBUYE. Il a été constaté qu'il est possible d'aménager des caves en dessous des escaliers de la tribune mais en consentant des dépenses supplémentaires pour le béton armé.

Kigali, le 10/2/1987.

Rapport de Mission

Vendredi le 10/07/1987 à 9H00, les Scouts de la Commune RUTONDE en Préfecture de KIBUNGO, ont inauguré leur Centre de menuiserie et de petit élevage.

Etaient présents aux cérémonies d'inauguration:

- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse et représentant le Ministre aux dites cérémonies
- L'Adjoint du Bourgmestre de la Commune RUTONDE
- Le Curé de la Paroisse RWAMAGANA
- Monsieur Epimaque MUNYANEZA, agent du MIJEUCOOP
- L'Encadreur S/Préfectoral de RWAMAGANA
- Les Conseillers de Secteurs couverts par le Centre.
- Une foule de jeunes scouts, de militants et de militantes de la Commune RUTONDE.

Le Centre inauguré a été construit depuis 1985 et possède une propriété de 4 ha, offerte par l'autorité Paroissiale de RWAMAGANA. Il comprend

- un local de menuiserie
- un magasin de stockage
- un poulailler
- un hangar d'alphabétisation.

Son coût global s'élève à 2.137.717 de francs rwandais. Ce financement est de diverses sources:

- aide de l'Ambassade des U.S.A au Rwanda
= 1.031.604 RRW
- aide des scouts belges de TOURMAI = 786.563 FRW
- participation de la Commune RUTONDE=
fourniture du matériel de construction dont le coût est estimé à 320.550 FRW.
- Le MIJEUCOOP a fourni une aide alimentaire non chiffrée.

Activités prévues

- Les jeunes scouts qui ont terminé le CERA I se joignent à leurs pairs ayant suivi une formation accélérée au C.F.S.
(Centre de Formation scout) de Butare pour s'initier à la fabrication des pupitres scolaires. Selon les affirmations du responsable de ce Centre, cette activité se fait sur commande.
- Les intéressés s'adonnent également à l'apiculture et à l'élevage des poules pondeuses.

.../...

Le Centre dispose de 4 ruches modernes et de 60 poules. Le projet KIBUNGO II ainsi que la riziculture de RWAMAGANA fournissent les provendes tandis que le magasin d'alimentation de RWAMAGANA se charge de la commercialisation des oeufs. Les 4 ruches n'ont rien encore donné, elles sont à l'état d'essaimage.

Les cours d'alphabétisation s'adressent aujourd'hui à une population de 24 personnes.

Projets en vue

Les scouts de RUTONDE prévoient aménager leur parcelle en procédant aux travaux de lutte anti-érosive et en reboisant une partie de la parcelle.

D'autres activités sont programmées:

- élevage intensif du petit bétail
- achat du matériel de menuiserie
- recyclage des jeunes scouts dans des Centres plus performants comme celui de BUTAMWA.

Difficultés du Centre;

Le Centre Scout de RUTONDE a besoin d'être électrifié en vue de faciliter les travaux de menuiserie.

A cet effet, une machine raboteuse est aussi nécessaire.

L'alphabétisation se fait dans des conditions précaires; étant donné que le matériel didactique fait défaut.

Les Scouts ont besoin d'une aide financière qui leur permettrait d'aménager une adduction d'eau potable dans leur Centre.

La source d'eau déjà aménagée est insuffisante pour desservir toute la population de la Zone. Le matériel agricole reste également insuffisant.

Par ailleurs, les produits du Centre risquent de se heurter aux problèmes de commercialisation lorsque toutes les activités arriveront au plein rendement. Aussi le responsable de ce Centre a-t-il souhaité que le moment venu le MIJE UCOOP puisse les soutenir.

Observations

Le Centre inauguré à RUTONDE a coûté plus de 2 millions. Mais, apparemment il aurait dû coûter moins cher étant donné que les scouts ont donné leur Umuganda quant à la fabrication des briques. On voit que certaines parties de la Maison ne sont pas encore terminées, les marches des escaliers entre autre. Les scouts fabriquent les bancs d'école, mais qu'ils servent pas encore aux personnes qui viennent suivre des cours d'alphabétisation. Dans ce cadre, il y a lieu de les inciter à s'autosuffire sur le plan du matériel didactique.

Le projet étant encadré par la paroisse de RWAMAGANA, on peut compter sur sa durabilité.

Rapport de Mission à KIBUYE

=====

Du 23 au 27 novembre 1987 s'est tenu à KIBUYE (Home Saint Jean) une réunion d'évaluation des activités de la Jeunesse Agricole Catholique. Ont pris part à cette rencontre les jeunes provenant des Préfectures GISENYI - KIBUYE et CYANGUGU, les responsables diocésains de la JAC et trois agents de la Direction Générale de la Jeunesse à savoir:

- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Madame MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau, Mouvement de Jeunesse
- L'Encadreur Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives de KIBUYE.

Le Ministre a tenu à déléguer une si importante équipe pour mieux suivre l'expérience vécue par les Jacistes pour pouvoir la partager avec les autres.

Programme des Travaux

L'ordre du jour était le suivant :

- Exposé des activités du Mouvement dans chaque Paroisse :
 - objectifs des activités
 - moyens utilisés pour atteindre ces objectifs
 - difficultés rencontrées.
- Analyse des activités par secteur (agri-élevage-artisanat)
- Rôle de l'Eglise dans les activités des jeunes par l'Abbé Martin BAJYAMBERE.
- Comment améliorer les activités du mouvement pour l'avenir
- Intervention des délégués du MIJEUCOOP en ce qui concerne ses relations avec les G.S.E. et les Mouvements Jeunesse.
- Résolutions et recommandations.

A. ACTIVITES

Après avoir fait le tour de table, il a été constaté que les activités des Jacistes dans toutes les paroisses se résument comme suit :

- Agriculture (cultures vivrières et industrielles) dans les champs prêtés par la Paroisse ou la Commune, il y en a même qui cultivent des champs loués à des particuliers.

.../...

- Elevage du petit bétail : le Secrétariat de la JAC achète le bétail qui est ensuite distribué aux jeunes en commençant par les mieux sensibilisés. A la reproduction, les petits sont redistribués aux autres jeunes d'une même équipe. Cette opération est couramment dite :

Banque de Chèvres chez les Jacistes.

- Coupe et couture pour les jeunes filles
- A KIBINGO, les Jacistes s'occupent de la culture d'ananas et de la fabrication du jus et du vin d'ananas.
- Menuiserie à MUSHUBATI - BIRAMBO, MUHORORO, et Crête Zaïre-Nil
- Dans la Paroisse de KIBUYE les jeunes s'entraident dans la construction des maisons.
- Artisanat féminin à NYAMASHEKE, CYANGUGU et MURAMBA
- Apiculture à SHANGI (CYANGUGU)
- D'une façon générale, les Jacistes s'entraident par des visites à domicile, des actions charitables chez chaque membre.

Toutes ces activités occupent 1.200 jeunes regroupés en 45 équipes de travail. Les équipes sont en majorité mixtes.

B. DIFFICULTES

- Insuffisance du matériel d'usage courant
- Manque de techniciens pour l'encadrement des jeunes producteurs de vin d'ananas et manque de matériel approprié, c'est ainsi qu'après l'épuration les déchets ne sont pas employés.
- Problèmes d'élaboration et de gestion des projets dûs au manque de compétence de la part des membres.
- Rareté et infertilité des sols; à certains endroits on rencontre des problèmes avec les paroisses ou les communes qui demandent des loyers des champs prêtés aux jeunes. D'où problèmes de fumer les champs qui ne leur appartiennent pas.
- Plusieurs membres sont analphabètes
- Irrégularité de quelques membres aux activités communes (du côté de NYUNDO surtout).
- Irresponsabilité de certains membres des comités locaux, qui ne cherchent pas à connaître le fonctionnement des affaires de leur mouvement.
- La pauvreté des jeunes en général
- Manque de débouchés pour certains produits
- Difficultés d'ordre financier
- Pour le démarrage des activités, la plupart des équipes attendent les fonds du Secrétariat diocésain du mouvement.
- L'équipe de SHANGI a un grand projet de pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU, mais elle ne sait pas où tirer les 650.000 FRW nécessaires au démarrage de ce projet.

- Manque de locaux pour les réunions et le stockage des récoltes
- Pas d'étroite collaboration avec les Encadreurs de la Jeunesse
- Dans la Préfecture de GISENVI, on trouve très peu de candidats jacistes, car il y a beaucoup de projets qui offrent du travail aux jeunes.
- Dans le BUGOVI, la dot est trop élevée et les jeunes improvisent des Unions illégitimes; ce qui dérange la vie des groupes.

C. PROJETS

- Poursuite des activités habituelles (d'une façon générale)

1. Préfecture KIBUYE :

- KIBINGO : - augmentation de la production d'ananas pour une bonne livraison du vin d'ananas.
 - chercher un crédit pour fonds de roulement
 - recycler les membres du groupement.
- KIBUYE : - Amélioration de l'habitat chez les jeunes
 - Construction d'un local pour réunion et stockage des récoltes.
- BIRAMBO: - L'équipe des jeunes gens de RUGABANO projette lancer une menuiserie, tandis qu'à la paroisse Crête Zaire Nil on a mis sur pied un atelier de menuiserie pour une meilleure intégration des lauréats des CERAI ainsi que pour procurer un emploi rémunérateur aux jeunes du groupement existant. Pour que la production soit appréciée et suivie, la Paroisse est prête à payer un maître-maçon.

2. Préfecture CYANGUGU :

- CYANGUGU : Installation d'une boulangerie et création de trois Kiosques pour la vente des pâtisseries et d'autres articles de première nécessité.
- SHANGI : Projet "pêche de fretins (INJANGA) sur le lac KIVU"
- HANIKA : - Collaboration étroite avec les dirigeants des CERAI et des C.C.D.F.P. (IGA) pour l'amélioration des activités des jeunes.
 - Intensification de la culture de la pomme de terre.

3. Préfecture GISENVI

- BIRUYI : - Amélioration de la culture de la canne à sucre dans la vallée accordée par la Commune (3 ha)
- NYUNDO : - Augmentation des Kiosques
 - Fondation d'une activité pilote
 - Extension du Mouvement et recrutement des nouveaux membres.

- BUSASAMANA : - S'atteler à la culture de pommes de terre
- Alphabétisation fonctionnelle
- MUHORORO : - Approvisionnement.

D. TRAVAUX EN CARREFOURS

Les travaux en carrefours avaient pour but d'examiner quatre activités en regardant :

- l'année de référence,
- les objectifs en début d'activités et s'ils ont été respectés et atteints,
- les membres adhérents dès le démarrage de l'activité jusqu'au 23 novembre 1987,
- les moyens utilisés (logistiques et humains) et leur provenance,
- les résultats escomptés et les résultats atteints,
- la part de l'Evangile dans les activités en général.

Après cette rétrospective, plusieurs groupes se sont décidés à adopter de nouvelles méthodes de travail et à instaurer de nouvelles activités.

E. INTERVENTION DES AGENTS DU MIJEUCOOP

- La délégation du MIJEUCOOP tout en étant observatrice a tout de même intervenue dans les débats et dans les réponses à certaines questions soulevées au cours des travaux de la réunion.
- En plus de cela, elle a informé les participants de la politique du Ministère en faveur des jeunes et son intervention effective dans leurs activités et leur formation-information.
- Elle a saisi l'occasion pour apprécier l'effort combien louable, déployé par la Jeunesse Agricole Catholique dans l'éducation intégrale de notre jeunesse.

F. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Après une analyse approfondie et une auto-critique des activités de la Jeunesse Agricole Catholique et des réalisations des Jacistes dans chaque secteur.

Ayant constaté que dans l'ensemble le démarrage des activités des jeunes dépend de l'intervention du Bureau Diocésain ou Secrétariat.

Vu que les activités des Jacistes sont les mêmes dans plusieurs Paroisses, et que les responsables et ou les membres ne sont pas suffisamment formés pour élaborer eux-mêmes les projets ou même gérer le patrimoine de l'équipe;

Vu le problème d'approvisionnement et de commercialisation des certains produits des jeunes;

Après avoir défini les voies et moyens à mettre en oeuvre pour l'amélioration de la production;

Après avoir entendu avec intérêt la politique du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans l'appui des groupements et des mouvements de jeunesse;

L'Assemblée recommande :

a) Aux jeunes du Mouvement :

- Avoir une connaissance suffisante de leur Mouvement: maîtriser ses objectifs et ses aspirations pour les jeunes (l'unité dans le travail).
- Promouvoir des activités qui visent l'intégration du jeune dans le circuit de production de son milieu de vie,
- Bien choisir les activités en veillant d'une part à la formation des membres et d'autre part à arriver à une bonne production pour un auto-financement,
- Etre des cultivateurs progressistes et chrétiens, c'est-à-dire que tout Jaciste doit travailler à la lumière de l'Evangile et servir de bon exemple dans son milieu en général et pour d'autres jeunes en particulier,
- Avoir un règlement d'ordre intérieur et observer le règlement de la JAC,
- Concevoir des activités qui sont à leur niveau et dont ils sont capables de démarrer sans toujours atteindre une intervention extérieure,
- Donner la priorité aux matériaux locaux, bien gérer le patrimoine commun et demander conseil aux techniciens disponibles dans leur milieu,
- A côté de l'agriculture et de l'élevage chercher d'autres activités possibles,
- Au cas où l'activité est rémunératrice, chaque jeune aura sa part en veillant à ce que la caisse soit régulièrement alimentée,
- Ouvrir des comptes dans les Banques Populaires pour éviter les vols et détournements, les membres seront régulièrement informés sur l'état des comptes en Banque et les mouvements qui s'y opèrent,
- Ouvrir les portes à d'autres jeunes et les intégrer dans les activités existantes ou à créer,
- Chacun en ce qui le concerne, être responsable toujours et partout.

b) Au Bureau Diocésain de la JAC :

- Veiller à ce que l'Action Catholique ait son identité qui doit être, si possible, "Rwandaise",

- Le Bureau Diocésain devra informer les groupes sur la provenance des fonds et veillera à débloquer le plus rapidement possible l'argent ou le matériel promis aux équipes en démarrage;
- Faciliter les contacts avec d'autres mouvements de jeunesse (visites de leurs activités, réunions, etc ...),
- Construire dans chaque Diocèse au moins un Centre de Formation Jaciste,
- Maintenir le système de formation des jeunes par les stages, sessions et recyclages,
- Prévoir l'argent de poche aux jeunes en formation lorsque cette formation se fait en dehors de leur domicile.

c) Au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif :

- Multiplier les Chantiers des jeunes,
- Encourager matériellement et moralement tous les G.S.E. de jeunes, surtout ceux qui sont encore à la phase de démarrage,
- Augmenter le nombre des Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives,
- Inviter les Jacistes à des rencontres traitant les problèmes de la Jeunesse,
- Contacter d'autres départements Ministériels ou privés pour la bonne gestion et l'utilisation rationnelle des infrastructures existantes dans les Communes (les C.F.J., les CERAI, les C.C.D.F.P., les cathécuménats, ...).

G. AVIS ET CONSIDERATIONS

D'une façon générale, la réunion d'évaluation des activités de la J.A.C., s'est bien déroulée. Très dynamiques et fort intéressés à cette réunion, les jeunes s'exprimaient librement et leurs Encadreurs les écoutaient attentivement. L'intervention des Encadreurs était chaque fois formative et éducative. La participation active des Aumôniers et des Agents du MIJEUCOOP a été très appréciée par les jeunes et leurs Encadreurs.

Les jeunes ont souhaité qu'à l'avenir le MIJEUCOOP soit chaque fois invité à participer aux rencontres de grande importance de la J.A.C.

A la fin de la réunion, tout le monde a constaté que les recommandations étaient très pertinentes.

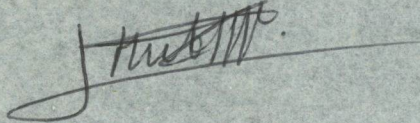
Nous avons cependant déploré le fait que les jeunes de CYANGUGU n'ont pas encore bénéficié de l'argent (225.000 FRF) que le MIJEUCOOP leur a envoyé au début de l'année 1986 alors qu'ils ont déjà signé les contrats. Nous pensons qu'il faut écrire au Préfet de CYANGUGU qui gère toutes les subventions envoyées par le MIJEUCOOP pour lui demander de nous expliquer

les raisons qui l'empêchent de donner aux jeunes les aides qui leur sont destinées.

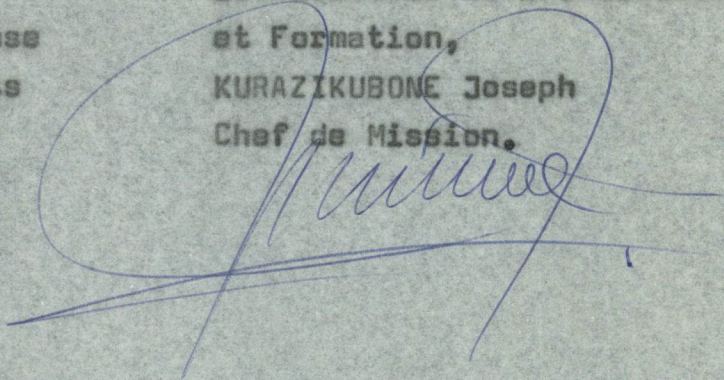
Fait à Kigali, le 08/01/1988

Le Rapporteur

Madame MUKABURASA Spéciose
Chef de Bureau Mouvements
de Jeunesse.-



Le Directeur de l'Encadrement
et Formation,
KURAZIKUBONE Joseph
Chef de Mission.



c

RAPORO Y'ISURWA RY'IKIGO CY'I MUHARI KUWA GATANU NO
KUWA GATANDATU TARIKI YA 18 WERURWE 1989.-

Kuwa gatanu no kuwa gatandatu tariki ya 17 na 18 Werurwe 1989, Umuyobozi Mukuru w'Urubiruko aherekajwe n'Umuyobozi w'Urubiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura ya CYANGUGU, NZARAMBA Phocas, yasuye ikigo cy'i Muhari kugirango asuzume ibibazo icyo Kigo gihura nabyo kandi atange inama zagirira icyo Kigo akamaro.

Ingingo z'ingenzi zikurikira zitaweho mu mibonano Umuyobozi Mukuru w'Urubiruko yagiranye na S/Perefe KAMONYO Emmanuel ufite urubiruko mu mirimo ashinzwe, nyuma yaho na Bwana HABIMANA Innocent, umuyobozi w'ikigo cy'i Muhari :

1. Kumenya ibibazo ikigo gihura nabyo;
2. Kumenya abakozi b'ikigo (le personnel du centre)
3. Kumenya uko ikigo gikorana n'Ubutegetsu bwa Perefegitura;
4. Kumenya uko ikigo gikorana n'umuyobozi bw'urubiruko n'amashyirahamwe,
5. Inama zatanze;
6. Umwanzuro.

Mbere y'uko Umuyobozi Mukuru abaza ingorane z'ikigo, yabanye abaza umuyobozi w'ikigo impamvu yahageze agasanga adahari kandi ari saa cyenda gusa. Umuyobozi w'ikigo yasobanuye avuga ko impamvu ari uko bari bafunze abanyeshuri bese batashye. Yasubijwe ko ibyo bitaba urwitwazo kubera ari umuyobozi w'ikigo n'abarimu bese bagomba gutahira igihe gisanzwe, bagasiga ibintu babishyize ku murongo. Ubwo kandi bari basize hakiri umukozi muri "atelier de production" nta kigenzura.

1. Ingorane ikigo gihura nazo

Umuyobozi Mukuru yabajije Umuyobozi w'ikigo ingorane zacyo. Asubiza avuga ko ahanini ibibazo afite ari iby'amazu. Ahari akwiye kuvugururwa, aho akubakwa nka magasin n'ibiraro cy'inka bitanu kugirango hitorezwe ubworozi. Yavuze ibibazo cya déplacement hamwe n'inzu yo guturamo yaba iri hafi y'ikigo.

Umuyobozi Mukuru yamusubije ko amazu ateganya gusana, kwagura n'ayo kubakwa yayatangiyeye devis itumvikana neza. Ubwo yasize ashinze Umuyobozi w'Urubiruko n'amashyirahamwe i Cyangugu gushaka umutechnicien ubizi bagakorana devis nziza kandi idahanitse ndetse bakareba uburyo umuturage uri aho imbere y'ikigo yakwimurwa kugirango aho atuye hubakwe, ikigo kigite "un plan d'ensemble".

Ubwo hateganywa n'inzu y'icumbi y'Umuyobozi w'ikigo Ministère ikazareba mu mikoro yayo niba bishoboka.

Ku byerekeye "déplacement" hasubijwe ko mubyerekeye gusura za CERAI n'ibindi bigo umuyobozi w'ikigo yakwisunguye Umuyobozi w'Urubiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura bakajyana ndetse no mu ngendo zivunanye.

.../...

2. Kumenye abakozi b'ikigo

Umuyobozi w'ikigo yavuzeko afite abakozi batanu halimo babiri (ushinzwe ububaji n'ushinzwe ubudozi) bafite niveau A3. Umwe ufite niveau A2 Asistente Sociale n'abazamu babiri. Yavuze ko abo bakozi badahagiye, ko akeneye umugoronomu cyane cyane. Yasubijweko yashakisha utuye aho hafi akamwereka Ministère nayo ikamwemera muri icyo kigo. Yongeye avuga ko akunze gukoresha abakozi bo hanze muri atelier de production kugirango umusaruro wiyongere. Umuyobozi Mukuru yamubaniye ko ari byiza ko abanyeshuri bakwiyongerera umusaruro ubwabo. Arongera amubaza impamvu yabujije umwarimukazi witwa MUKARUKAKA Philomène ngo aje mu ihugurwa rya ONAPO ryaberaga i Cyangugu mu cyumweru gishize, asobanura avuga ko ari impamvu z'ibizamini kandi ko babanje kubyumvikanaho.

Umuyobozi Mukuru yashatse kumenye imyifatire y'umuyobozi w'ikigo n'abalimukazi kuberako byakunze kuba ikibazo i Muhari. Amaze kumva ko uwitwaga MUKARUKAKA Philomène wavuzwe haruguru ngo yaba asuzugura umuyobozi w'ikigo ntampamvu, yamubwiye imicungire y'abakozi itoroshye cyane cyane ahantu hari abagore babiri umwe ari inshoreke y'Umuyobozi undi nawe bikamurakaza. Yamugiriye inama yo gufata abakozi bese kamwe ntagire uwo arenda undi cyangwa se ngo akundwakaze kuko bikurura umwuka mubi mu kigo no mu bakozi ndetse n'abanyeshuri.

3. Uko ikigo gikorana n'Ubutegetsi bwa Perefegitura.

Umuyobozi w'ikigo yavuze ko ahanini ntacyo Perefegitura ifasha ikigo ko ahubwo abategetsi bayo bahagera ari uko baje kwiga ikibazo cy'umwarimukazi runaka uba yagiye kubaregera, naho ibyerekeye inama zateza imbere ikigo, ntazigeze zitangwa.

Ubwo Umuyobozi Mukuru yamubwiye ko ahubwo ariwe udashaka na busa gushyikirana n'abategetsi akitwaza ngo bakoreshe itiku. Yamwibukije amabazuye ya Perefefe amutumira yarenzeho agasuzugura ngo yumvise harimo amatiku kandi harashakwaga umushyikirano kugirango ikigo kimere neza. Yongeye kwibutsa inshingano za Prezida wa Repuburika zikubiye muri discours-Programme du 15 Janvier 1989 arizo : Rigueur, Concertation, Transparence et solidarité. Ibi byatumye yumva ko Ubutegetsi bwa Perefegitura bugomba kumenya ibikorwa byose muri yo bigamiye amajyambere. Ni nayo mpamvu yabwiye Umuyobozi ko atagomba guhubuka ngo ahanye ko iby'ubwo butegetsi bumwereka buba ari ukumurangaza. Ahubwo agomba kubwifashisha mubyo akora byose kugirango ikigo gitere imbere koko kandi rubanda nyamwinshi rwishimire koherezamo abana.

4. Uko ikigo gikorana n'Ubuyobozi bw'urubyiruko n'amashyirahamwe muri Perefegitura.

Nk'uko umuyobozi w'ikigo yari yavuze ko ubutegetsi bwa Perefegitura ntacyo bumufasha, ni nako yivugiyeho ko Ubuyobozi bw'Urubyiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura nabwo ntacyo bumumariye.

Igitangaje ni uko Umuyobozi w'ikigo ubwe yabujije mu nyandiko Umuyobozi w'Urubyiruko muri Perefegitura kumugerera mu Kigo ngo hari abakozi ba Ministère babishinze ngo abe aribo bazaza gukora contrôle. Ubwo rero Umuyobozi Mukuru w'Urubyiruko yasanze imikorere y'umuyobozi w'ikigo idahwitse kuko ashakaga guhisha abashinze kugenzura umutungo w'ikigo.

Yahise amubwira ko Umuyobozi w'Urubyiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura ahagarariye Minisitiri.

Kubera iyo mpamvu akaba afite ububasha bwo kugera mu kigo kureba imikorere y'abagishinzwe no kubagira inama igihe cyose bibaye ngombwa muri gahunda y'imirimo ye. Nta burenganzira umuyobozi w'ikigo afite bwo guhisha ibikorwa byo mu Kigo Ubuyobozi bw'Urubyiruko muri Perefegitura.

5. Inama z'ingenzi zatanze n'Umuyobozi Mukuru w'Urubyiruko.

- 1° Umuyobozi w'ikigo agomba kwirinda gutandukanya abakozi, ntagire abo akundwakaza cyane cyane ab'abagore ko ariho amatiku yose aturuka.
- 2° Abanyeshuru niba bagomba kubyaza umusaruro ibikorwa byabo babifashijwemo n'abababagura aho guhora bashakira abakozi bo hanze bahembwa umunsi;
- 3° Umuyobozi w'ikigo agomba kumenya kwisunga ubutegetsi bwa Perefegitura kugirango bumufasha guteza imbere ikigo no gukemura ibibazo gihura nabyo;
- 4° Umuyobozi w'ikigo agomba kwiambaza izindi services techniques zose ziri muri Perefegitura;
- 5° Umuyobozi w'ikigo agomba gukorana n'Umuyobozi w'Urubyiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura akamugezaho ibibazo byose kugirango bajye inama zo kubibonera umuti.

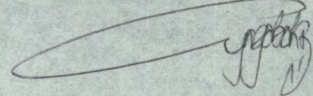
6. UMWANZURO

- Umuyobozi w'Urubyiruko n'Amashyirahamwe muri Perefegitura agomba gukora contrôle ihagije y'umutungo w'ikigo akohereza rapport kugirango Umuyobozi w'ikigo afatirwe ibyemezo niba koko bigaragaye ko yanyereje. Ikindi ni uko azifashisha umutekinisiye ubizi bagakora devis yemewe ikoherezwa bitarenze icyumweru hometseho n'amafaranga yatanga yo kwimura umuturage wavuzwe haruguru.
- Umuyobozi w'ikigo cy'i Muhari, HABIMANA Inosenti, agomba gusimburwa hamwe na ba bagore babiri (filles mères) kugirango amakimbarane agabanuke mu kigo. Iryo simburwa ariko rikaba hamze gukorwa contrôle ihagije.

Bikorewe i Cyangugu le 19/3/1989

Le Directeur Général de la Jeunesse

Cyriaque NGOBOKA.-



Rapport de Mission

Il s'agit du séjour à RUHENGARI de Monsieur NSANZABAGWA François du 8 au 11 Mai 1985 et de Monsieur GAKWAYA Jean Ch. du 9 au 18 Mai 1985.

Le but commun de cette mission était d'accompagner et participer au travail de Monsieur Julien Cloutier, expert de l'agence canadienne de développement international (ACDI). Celui-ci devait se rendre dans 4 Communes de la Préfecture de RUHENGARI, dénommées : ^{NYAKINAMA} Nyamutera, Ruhondo et Kigombe. Le but de cette mission est expliqué dans les quelques points suivants:

- a) Etudier la préfacticibilité de mise en valeur des argiles dans les 4 Communes.
- b) Choisir la Commune la plus favorable au travail qui nous occupe.
- c) Examiner divers sites et déterminer le plus convenable.
- d) Etudier le plan des infrastructures et l'organigramme du centre de mise en valeur de l'argile sous le nom de CEMIVA.
- e) Tirer quelques conclusions en attendant le rapport final de Monsieur Julien Cloutier expert de l'ACDI.

A) Préfacticibilité de mise en valeur des argiles dans les 4 Communes.

Nous avons pu contacter chacun dans sa Commune, le Bourgmestre et l'Encadreur Communal. Ceux-ci nous indiquaient plusieurs marais dans chaque Commune. Le technicien prélevait des échantillons qu'il jugeait utiles et qu'il ira ensuite étudier dans le laboratoire de la Cimenterie de RUHENGARI.

En projetant une mise en place d'un groupement ~~et~~ par site d'argile dans chaque Commune nous prévoyons d'occuper 40 jeunes par site et par Commune après chaque étape de formation.

soit: Commune RUHONDO	6 sites X 40 jeunes	= 240 jeunes
Commune NYAMUTERA	4 sites X 40 jeunes	= 160 jeunes
Commune NYAKINAMA	3 sites X 40 jeunes	= 120 jeunes
Commune KIGOMBE	3 sites X 40 jeunes	= 120 jeunes.

TOTAL 640 jeunes.

B) Choisir ensuite la Commune la plus favorable au travail qui nous occupe.

La Commune RUHONDO est celle qui a été prise en considération. Ceci est dû à ce que elle a des sites qui ont des quantités d'argiles suffisantes pour une durée d'une quinzaine d'année d'exploitation au moins.

C) Déterminer et examiner le meilleur site dans la Commune choisie.

En compagnie du Bourgmestre de RUHONDO et de l'Agronome Communal, nous avons été examiner quelques sites et avons pu retenir celui situé dans le secteur MUKONO, cellule GASHUNGA, colline KANYIRAMANWA au bord de la rivière MUKINGA, à environ 500 mètres de la route asphaltée KIGALI-RUHENGARI. Au dessus de ce site il y a un reboisement Communal que le Bourgmestre serait disposé à mettre à la disposition du centre après l'accord du Conseil Communal.

.../...

Il a ensuite été question d'expropriation ou d'achat du terrain à exploiter. le Bourgmestre a promis qu'il se mettrait lui-même en relation avec 2 commerçants qui exploitent actuellement ce site. Il s'agit de Messieurs Thaddée MPILIKANYI et MBUMBA François. Le même Bourgmestre est disposé à construire la route qui relie la route asphaltée au site par les soins des travaux communautaires de développement "UMUGANDA".

D) Organigramme et programme du centre de mise en valeur de l'argile CEMIVA.

Le Centre de mise en valeur de l'argile est un Centre de Formation des jeunes fonctionnant sur le modèle des C.F.J du MIJEUCCOP qui en assurera la tutelle. Son financement pendant les 4 premières années sera assuré par l'A.C.D.I. à concurrence d'environ 600.000 \$ ou 48.000.000 FRW. L'exécution du projet sera confiée à l'OCSD de KIGALI en collaboration avec le MIJEUCOOP.

La Direction pendant les 4 premières années sera confiée à un expatrié et un homologue Rwandais. Un second expatrié avec ses deux homologues s'occuperont du service technique dont les activités principales sont la recherche, les essais et le contrôle des argiles, des combustibles et des cuissons.

Le troisième expatrié avec plusieurs homologues s'occuperont de la formation technique et en gestion de P.M.E, de la production et de la commercialisation dans le Centre ainsi que du suivi des artisans formés au CEMIVA.

L'organigramme en annexe illustre les différentes structures et activités.

Le fonctionnement du Centre est conçu de telle façon que:

- le recrutement de jeunes à former se fera autour d'un site argileux pour que les lauréats soient reclassés dans l'exploitation rationnelle du gisement.
- Une quarentaine de jeunes seront recrutés à la fois et formés au travail d'équipe, à la gestion d'une P M E, et à l'exploitation des argiles.
- Le Centre enseignera aux jeunes les métiers suivants:
 - Briqueterie.
 - Carelage.
 - Poterie
 - Modelage.
 - Tuilerie.
 - Foyers améliorés.
- La durée de la formation est de 12 mois avec régime d'externat pour ceux proches du Centre et d'internat pour ceux qui viennent de loin.
- Le Travail de production effectué par les stagiaires sera rémunéré étant donné que les produits seront vendus pour permettre aux sortants de s'installer dans leurs secteurs Communaux d'origine.

.../...

les infrastructures à mettre en place comprennent :

Un bloc administratif et d'exposition.

Un laboratoire.

Un bloc sanitaire.

Un bloc pour stagiaires (logement, classe, salle à manger)

Un bloc des hangars pour la formation et la production.

✓ Des citernes d'eau

Des fours fixes pour la cuisson.

En plus, il a été prévu l'achat d'un Véhicule léger pour approvisionner le Centre et faire la commercialisation des produits.

E) Tirer quelques conclusions en attendant le rapport final de Monsieur Julien Cloutier, expert de l'A.C.D.I.

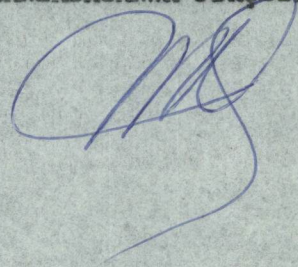
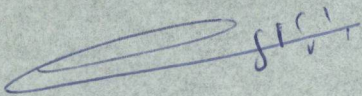
Ce projet sera le premier de genre dans le Pays qui dispose de milliers de gisements d'argile. S'il atteint ses objectifs, il sera pour nous un modèle à diffuser dans les autres Préfectures du Pays pour créer de nouveaux emplois pour les Jeunes. Nous espérons donc que Monsieur Julien Cloutier sera notre interprète valable auprès de l'A.C.D.I et du Gouvernement Canadien pour que le projet soit inscrit sur le programme Canadien dans les quatre Communes concernées.

Etant donné le nombre d'emplois que le CEMIVA peut créer pour la Jeunesse de la région, il convient que le Ministère suive de près l'évolution du dossier pour son aboutissement.

Kigali, le 21/5/1985

GAKWAYA-NDAYITABI J.

NSANZABAGANWA François.



ORGANIGRAMME

CANADA

Personnel
Expatrié

Comités et groupes cibles

Comité conjoint d'évaluation

ACDI

OCSD MPE

OCSD KAL

Expatrié n°1

DIA
CE

Expatrié n°2

Conseil pédagogique

Ser
TBC
Recherche
argile, co

Expatrié n°1

GISE
Coopératives
CERAI
CFJ
privés

Formation

Expatrié n°3

Technique

Gestion Entreprises

Assistants artisans

Vulgarisation

CCDEP
CSD

DIUN CEMIVA

RWANDA

MINISTERES Interv.

Personnel National

MIJENCOOP

Autorités Locales

MININTER

SECTION
MIVA

Secrétariat
Comptabilité

Homologue n°1

Unité
Brique
Contrôle sur
brique, carreaux

MINITRAPE
MINAGRIFO

Homologue n°2
Homologue n°3

Production:
Habitat
Produits ménagers

Homologue n°4
1 Economiste A1

1 Formateur + 1 MC
1 MC

1 Gestionnaire

1 Assistant Social

Commercialisation

Centres de négoce
Coopératives
Magasins de vente

MINIMART
MINIFINECO

Le programme de ma visite sur le terrain a été préparé par le MINAFFET, avec l'assistance de M. BAZONYICA Alphonse en consultation avec le Directeur Général de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au MIJEUCOOP et le Directeur Général des Petites et Moyennes Entreprises au MINIMART.

Programme

22 juillet 1986

8h.10: Départ de Kigali pour Gisenyi avec M. RUCAMUMIHIGO Jean-Baptiste.

10h.30: Arrivée à Gisenyi où nous attendait M. BUNIA ZAGABE Eugene, Encadreur Préfectoral de la Jeunesse, pour se joindre à nous.

11h.00 - 11h.45: Visite au Centre de la Jeunesse de Gisenyi, GISENYI

12h.00 - 12h.30: Visite au Centre de Formation des Scouts, GISENYI

13h.30 - 14h.30: Visite à l'atelier KARIBU, GISENYI

14h.45 - 15h.30: Visite à la Coopérative de Tannerie COTAGIRWA, GISENYI

15h.45 - 16h.15: Visite au Centre de Formation de NYUNDO.

16h.25 - 16h.50: Visite à la Coopérative Artisanale KIAKA, NYUNDO

Le 23 juillet 1986

07h.30: Départ de Kigali pour Gikongoro.

09h.45: Arrivée à la Commune de MUBUGA pour l'inauguration du bureau communal, d'un silo de stockage et d'un stade.

13h.30: Départ de la Commune de Mubuga.

15h.00 - 15h.30: Visite à KONFIGI, Coopérative pour la Transformation des Produits Agricoles, BUTARE.

15h.45 - 16h.15: Visite à l'atelier DIARWA, Comptoir de Vente des Produits Artisanaux, BUTARE.

16h.15 - 16h.45: Visite au Centre de Formation de la Jeunesse, RWABUYE.

Cette tournée avait pour but de:

1. visiter des programmes placés sous la direction du MIJEUCOOP et du MINIMART;
2. discuter avec les directeurs des centres et/ou les membres des coopératives des affaires relatives aux activités entreprises, aux difficultés éprouvées et aux résultats réalisés;
3. examiner les possibilités d'intervention du Corps de la Paix en collaboration avec les ministères mentionnés plus haut.

Nous avons visité un certain nombre de projets, tant du secteur public que du secteur privé, intéressant la formation des jeunes et les petites entreprises.

Les programmes de la jeunesse avaient un niveau élevé de standardisation offrant ainsi une grande possibilité de reproduction à l'échelle de tout le pays. Le programme de formation était fondé sur des techniques considérées comme essentielles aux modes de vie et aux économies ruraux et conçu de manière à offrir à la jeunesse rurale des techniques génératrices de revenus.

La principale difficulté relevée par les directeurs des centres concernait la création d'emplois pour les lauréats des centres de formation. Dans tous ces centres, les jeunes sont encouragés à constituer des groupements ou des coopératives pour mettre en commun les ressources en vue de gagner leur vie dans l'économie rurale dont la capacité d'absorption reste limitée.

Dans le domaine des activités artisanales, les membres des coopératives comme les entrepreneurs privés soulignaient la commercialisation de leurs produits comme leur principale difficulté. Les articles produits étaient essentiellement destinés au marché touristique et soumis à une rude concurrence. La plupart des fabricants avaient des points de vente accessibles à la clientèle. Le problème semblait se poser au niveau de la saturation du marché.

La majorité des projets visités bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une assistance financière, technique ou matérielle. Du point de vue des bénéficiaires, cette assistance a été satisfaisante et bien utilisée.

La recommandation ministérielle face à ces contraintes soulignait la nécessité de créer des emplois pour les jeunes en milieu rural en encourageant leur retour dans la commune et l'augmentation progressive d'une clientèle pour une formation dans des techniques particulières. Cette clientèle pourrait se retrouver au sein de leur propre réseau familial et s'étendre à leurs voisins, et pour finir à la commune elle-même pour instituer ses programmes de travaux publics.

S'agissant de la commercialisation des produits artisanaux, les Ministères recommandaient que les artisans s'intéressent au marché local et réduisent leur dépendance vis-à-vis du marché touristique en vue de constituer une source sûre de revenu. Il faudrait introduire de nouveaux produits tenant compte des besoins de la population rurale et fixer les prix suivant les potentialités du marché local.

Concernant l'expérience des Ministères avec les Volontaires, on indique que l'assistance des volontaires est précieuse et que les volontaires contribuent souvent plus que de simples connaissances techniques par leur enthousiasme qui peut aider à surmonter les situations difficiles.

En conclusion, je crois qu'il existe une possibilité de collaboration entre le Corps de la Paix et le Gouvernement Rwandais dans le cadre des activités de la jeunesse et des activités génératrices de revenu. Ces deux domaines de collaboration éventuelle seront recommandés au Corps de la Paix/Washington pour qu'ils soient considérés dans le cadre de l'extension de la contribution du Corps de la Paix au Rwanda.

Rapport de mission

*S. D. L. S.
RCL
01/10/87*

En date du 23 décembre 1986, une mission a été effectuée au Centre de Formation des Jeunes de MAYANGE. Ont participé à cette mission Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation; Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production et Monsieur KAYINAMURA Grégoire de la Division Inspection et Evaluation. L'objectif de cette mission était de recueillir toutes les informations nécessaires auprès des éleveurs privés ayant introduit leurs bovins au sein du troupeau du Centre (introduction clandestine car non signalée dans les documents du Centre pour la majorité des concernés) avant la lettre n° 121/02.4.0 du 27/11/1986 émanant du Directeur du Centre au terme de la visite du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au Centre de MAYANGE en date du 26/11/1986.

En effet, par cette visite, le Ministre a mal accueilli l'information selon laquelle certains bovins (avec un important effectif) appartenaient jusqu'alors aux éleveurs privés et a immédiatement décidé d'inclure ces animaux dans le patrimoine du Centre (du moins en principe). Aucun retrait dans ces conditions ne pouvait être accepté par le Centre sans son autorisation.

C'est ainsi que certains éleveurs privés ont commencé à adresser des lettres au Ministre pour demander l'autorisation de retirer leurs animaux (18 sur 25 personnes ayant été signalées par le vétérinaire du Centre à l'entrée en service du nouveau Directeur du Centre).

La mission du 23 décembre 1986 s'est pour cela consacrée à l'examen minutieux des pièces justificatives présentées ou des arguments avancés par les personnes interrogées (dont la majorité étaient constituées par le personnel du Centre). Respectant le principe du Ministre selon lequel le titre de propriété est revenu depuis sa visite au Centre (sauf sur présentation des pièces justificatives ou des arguments péremptoires) et guidée par le souci de défendre le droit de chaque éleveur privé, la mission a médité sur les cas pouvant justifier le titre de propriété des animaux aux éleveurs privés et voici ceux qui ont été retenus.

1. Les bovins signalés dans le procès-verbal de la remise et reprise entre le Ministère de la Défense Nationale et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en date du 17 avril 1984 appartiennent de fait aux personnes intéressées.
2. Les bovins achetés au Centre mais n'ayant pas été retirés n'appartiennent pas à ce dernier.
3. Les bovins achetés dans les Centres d'Elevage ou chez d'autres éleveurs sur présentation de la facture portant les traits d'identification, par l'intéressé ne sont pas concernés par ce litige.

4. Les bovins ayant été confiés au Centre pour un séjour déterminé ou indéterminé (indagizo) sur autorisation écrite par la Direction du Centre reviendront à leurs propriétaires.
5. Les bovins nés des vaches reconnues comme propriété aux éleveurs privés et décrites aux titres 1, 2, 3 et 4 ne sont pas visés comme patrimoine du Centre dans la mesure où un impôt taxé sur ces animaux a été perçu par la Commune avant le 27/11/1986.
6. Les bovins nés des vaches décrites aux titres 1, 2, 3, 4 et 5 mais disposant d'une fiche d'identification reviendront eux aussi à leurs propriétaires.
7. Les jeunes veaux qui restent encore aux côtés de leurs mères reconnues comme propriété privée reviendront de fait aux éleveurs privés.
8. Les animaux du Centre étant tous de race pure ou croisée (Sahiwal x Sahiwal ou Ankolé x Sahiwal) les Ankolés purs seront remis aux propriétaires après avoir examiné leurs cas respectifs.

Sur base de ces 7 cas possibles, la mission propose que les personnes intéressées retirent leurs animaux au terme de l'interrogatoire auquel ils ont été soumis ou après examen de leurs lettres respectives ou encore après avoir exploité les divers documents d'information ^{dis} possibles.

Eleveur	!	Type de bovin	!	Justification
1. NTAMITONDERO Alphonse	!	3 bovins adultes	!	- Remise-reprise (cfr titre 1,
	!		!	- selon titre 5
2. Major HAVUGWINTORE	!	2 vaches	!	- Remise-reprise
	!		!	- selon titre 5
3. BIREKERAHO	!	1 vache + 1 veau	!	- Remise-reprise
	!		!	- selon titre 5
4. BISHOKANINKINDI	!	3 bovins adultes	!	- Remise-reprise
	!		!	- Il faut justifier titres 5 ou 6
	!		!	pour 2 bovins avant de les retirer
5. NSONERA	!	1 vache n° 7803	!	Achat au 12/9/86 au Centre :
	!		!	titre 2
6. MWONGEREZA	!	1 taurillon né de la vache	!	Selon titre 5 mais il faut justi-
	!	n° 3920 acheté à ISAR-KARAMA	!	fier titre 6
7. KARENZI Célestin	!	1 génisse	!	Selon titre 2

8. NTAWURUHUNGA Bernard	! 2 génisses dont 1 en gestation : Ankolés, 1 Sahiwal	! - Retrait de 2 génisses Ankolés après avoir payé l'impôt à la Commune : titre 8 car introduction de 2 Ankolés pure en avril 1986
	!	! - Justification obligatoire avant le retrait du Sahiwal
9. GAHUTU Léo Cyprien	! 1 vache n° 4383 et son veau achetée à ISAR-KARAMA	! - Selon titres 3 et 7
10. MUCUMBITSI	! - 1 génisse n° 3769 achetée à KARAMA (ISAR) avec fact. du 3/9/81	!
	! - 3 veaux nés de cette génisse dont 1 taurillon	!
	! - 1 génisse n° 4071 achetée à ISAR-KARAMA	!
11. MUCUMBITSI Fidèle	! Cette dernière génisse n° 4071 est morte après avoir laissé 1 autre génisse : voir fact. du 23/11/1981.	! - Autorisation de retirer 7 bovins d'après titres : 8, 5
	! - 1 vache introduite ultérieurement et ayant vêlé 2 fois successives	! - Donner des arguments plus convaincants avant le retrait d'une génisse née de sa mère morte : selon titre 6
12. GAHIGI	! 1 vache et 1 taurillon introduits en juin 1986	! - Il va payer l'impôt et les retirer voir titre 8
13. NIBONEYIMBWA	! - 1 génisse née d'une vache morte récemment et disposant d'une fiche d'identification.	! - Il va retirer cette génisse : voir titres 3, 5 et 6
14. NSABABAGANWA	! 5 bovins dont 2 vaches Ankolés et leurs 2 génisses	! Il va retirer d'abord les 4 bovins adultes qu'il a réclamés. Les 3 de ces bovins ont vu leur impôt payé.
	! - 1 génisse ayant passé 4 ans sans se reproduire et introduite au Centre en juin 1986	! Il va donner d'autres justifications plus étayées pour la génisse âgée de 4 ans
15. TWAGIRAYEZU	! - 2 bovins dont 1 génisse et 1 taurillon Ankolé x Sahiwal. La génisse a été introduite très récemment.	! Il va les retirer après avoir payé l'impôt à la Commune

16. MUKAHIGIRO	! - 1 vache introduite le 12 août 1986	! - retirer cette vache (titre 8) !
17. GAKUMBA Godefroid	! 2 vaches + 1 taurillon dont une porte le numéro 2683 et a été achetée au Centre de MAYANGE.	! - Retirer une vache sur présentation de la facture ! - Donner des pièces justificatives ou des arguments plus étayés pour l'autre vache et le taurillon.

* Arguments présentés par lettre adressée au Ministre Comme on le voit donc, le travail déjà amorcé pour séparer les bovins des éleveurs privés avec ceux du Centre a porté sur un effectif d'environ 36 têtes.

Les autres éleveurs n'ont pas encore manifesté le désir de reprendre leurs animaux. D'autres l'ont manifesté mais leurs arguments ne sont pas convaincants.

Pour toutes ces personnes, la mission espère que la solution sera trouvée au fur et à mesure que certaines d'entre elles parviendront à trouver des pièces justificatives exigées ou qu'elles pourront en général se trouver dans l'un ou l'autre des 8 cas précités dans le tableau.

Le Rapporteur de la mission :

RUSANGANWA Augustin

Chef de Division Production.-

Le Chef de mission :

KURAZIKUBONE Joseph

Directeur de l'Encadrement
et Formation.

Rapport de mission effectuée en Commune

KIGOMA - GITARAMA, le 14/9/1984

La mission consistait à représenter le Ministère dans les cérémonies de remise des certificats aux jeunes et adultes alphabétisés par le Centre Communal de Développement et de Formation Permanente de KIGOMA.

Les cérémonies ont commencé à 10 heures par l'animation des groupes de jeunes alphabétisés dans les Centres des différents secteurs communaux.

L'animation a été agencée avec les allocutions prononcées par :

- La Responsable du C.C.D.F.P. de KIGOMA
- Le Bourgmestre de la Commune KIGOMA
- Le Responsable des C.S.D. (Centres Sociaux de Développement) de la Préfecture GITARAMA
- Le Représentant du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Le Représentant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.

La Responsable du C.C.D.F.P. a présenté la situation du Centre, son évolution, le programme suivi et les difficultés rencontrées dans son exécution. Le Centre a commencé son action en 1980; avant l'alphabétisation était faite par les gens des paroisses.

Actuellement en commune KIGOMA on compte :

- 34 Centres d'alphabétisation
- 68 alphabétiseurs bénévoles
- 2422 personnes inscrites dans les Centres et qui sont réparties comme suit :
 - 139 hommes
 - 162 femmes
 - 463 jeunes garçons (de 15 à 24 ans)
 - 547 jeunes filles (de 15 à 24 ans)
 - 475 petits garçons (moins de 15 ans)
 - 636 petites filles (moins de 15 ans).

Les certificats ont été donnés à 104 personnes sur 300 qui avaient passé l'examen portant sur : lire, écrire et compter. Tous ceux-là ont reçu chacun 1 cahier et 1 crayon.

Le programme s'étend sur 4 ans (48 mois) avec 1 jour d'alphabétisation par semaine.

Les difficultés rencontrées :

- Les alphabétiseurs réclament une prime d'encouragement
- Il est difficile de se conformer au programme établi parce que le matériel didactique est insuffisant
- Les locaux sont également insuffisants
- La Responsable n'a pas de moyen de déplacement pour visiter les Centres d'alphabétisation.

.../...

Le Bourgmestre de la Commune KIGOMA a pris la parole et a présenté à sa population les invités qui assistaient à ces cérémonies.

Il a d'abord adressé ses remerciements à notre Chef de l'Etat qui nous a ramené la **Paix et l'Unité Nationale** sans lesquelles on ne peut pas compter arriver au Développement.

Il a ensuite remercié le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour leur soutien matériel et moral.

Il a rappelé l'importance de savoir lire et écrire. L'ignorance étant un des facteurs constituant un frein au développement, l'action d'alphabétisation doit donc aider les populations à sortir de cette situation.

Il a remercié la Responsable du C.C.D.F.P. de KIGOMA, les alphabétiseurs et les nouveaux alphabétisés pour le courage et la patience avec lesquels ils ont suivi le programme des cours qui étaient prévus pour 48 mois. Une démonstration de lecture d'IMVAHO et d'écriture d'une phrase sur un tableau noir a été faite par deux nouveaux alphabétisés.

Le Bourgmestre a donné une remarque aux gens qui découragent leurs camarades en leur faisant croire que l'alphabétisation est une perte de temps; il a invité le reste des analphabètes à venir nombreux dans les centres.

Les autres ~~aur~~ateurs ont aussi insisté sur l'importance de l'alphabétisation et ont invité la population et les autorités locales à continuer à soutenir cette action par la sensibilisation des masses, la participation et la contribution dans le cadre du bénévolat.

Le Représentant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal a repris brièvement le message adressé à toute la population Rwandaise par son Ministère en date du 8 septembre 1984, à l'occasion du 18ème anniversaire de la journée mondiale de lutte contre l'ignorance.

Il a rappelé que la célébration de cette journée a été décidée en 1967 au cours d'une réunion des Ministres de l'Education organisée en Iran.

On trouve actuellement parmi la jeunesse beaucoup d'abandons d'écoles et qui viennent gonfler le nombre d'analphabètes.

L'UNESCO est saisi de ce problème et en cherche les causes.

Dans notre pays l'alphabétisation est surtout faite par les C.C.D.F.P qui sont implantés presque dans toutes les Communes et dans d'autres centres des O.N.G.

En 1983, on a recensé 18.880 personnes alphabétisées

Il a rappelé aux sortants que les certificats qu'ils venaient de recevoir ne doivent pas être considérés comme un diplôme leur donnant droit au travail mais que ce papier atteste qu'ils ont fréquenté le Centre. Il les a invités à mener une action-retour en faisant partie des équipes des alphabétiseurs.

Dans mon intervention, j'ai fait un parallélisme entre les C.C.D.F.P. et les C.F.J. en rappelant que l'objectif global visé par tous ces centres en matière de formation est le même; mais les C.F.J. non seulement ils s'occupent uniquement des jeunes mais encore ils visent un triple objectifs : "Formation-production-vulgarisation".

Etant donné que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ne peut pas s'occuper seul de la formation et l'encadrement de tous les jeunes rwandais descolarisés et non scolarisés, j'ai encouragé les jeunes non scolarisés à venir nombreux dans les Centres d'alphabétisations car les C.F.J. ne peuvent pas être créés d'un seul coup dans toutes les Communes du pays.

Je leur ai révélé qu'au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse prévue pour 1985, notre Ministère compte acheter du matériel pour soutenir les centres où se fait réellement l'alphabétisation.

Ce matériel sera distribué aux Communes ou aux Préfectures et il sera demandé aux Responsables de faire le rapport de son utilisation. Il sera distribué compte tenu des informations qui seront donnés au Ministère par les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports sur les endroits d'alphabétisation et le nombre de fréquentation.

Ceux-ci devront collaborer avec les autorités locales et surtout religieuses pour faire ce recensement.

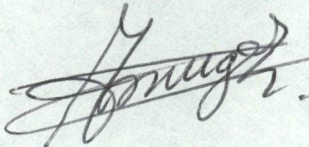
Je les ai alors invité à faire preuve d'activité dans ce domaine pour pouvoir bénéficier de cette aide au cours de l'A.I.J.

J'ai aussi invité les nouveaux alphabétisés à faire des sacrifices en achetant des revues "IMVAHO, KINYAMATEKA ou HOBE" soit individuellement soit collectivement. Ceci leur permettra de garder l'habitude et le goût de la lecture.

Les Cérémonies ont été clôturées par une petite réception pour les invités, les alphabétiseurs et les sortants des Centres d'alphabétisation.

Fait à Kigali, le 18/9/1984

MUGEMANGANGO André.-



Original Tennesse
PE information
OP
18/07/1984

Rapport de mission effectuée en Préfecture de
RUHENGIERI et GISENYI du 04 au 07 SEPTEMBRE 1984

L'objet de cette mission était d'effectuer d'abord un contrôle financier des Centres de Formation des Jeunes de Karago, Mukingo et Mutura qui constituent le Chantier Nord. Il était ensuite prévu de faire le bornage du domaine agricole qui a été concédé au C.F.J. Karago afin de prévenir le grignotage progressif du terrain du Centre, par les paysans ayant des parcelles avoisinant le domaine de ce Centre. Le présent rapport ne se limite pas néanmoins à ces deux principaux points. En effet des problèmes relatifs à la formation, à la gestion des biens du Centre ou à l'administration ont été soulignés en vue de pouvoir y apporter des solutions adéquates.

Les lignes ci-dessous donnent les détails de cette mission effectuée conjointement dans les Centres respectifs.

A. Mission effectuée au C.F.J. Mukingo

a. Situation financière

1. Les liquidités : 205 F (somme disponible en caisse du Centre)

2. Les Comptes en Banque :

B.C.R. (Succursale de RUHENGIERI)

36.695 F au Compte n° 95098 (B.C.R.)

C.E.R. (KIGALI)

17.873 F au Compte N° 114546 (C.E.R.)

3. Les comptes à recevoir :

- 14.500 F par Monsieur RUTAGARAMA Enéas, Instruc-
teur de Jeunesse récemment muté au C.F.J. Karago.
Il a laissé un Bon Pour à cet effet.

- 4.000 F par le Caporal UWIMANA du Camp d'Entraîne-
ment Commando de BIGOGWE.

Le total pour les comptes à recevoir s'élève
donc à 18.500 F

4. Les créances douteuses :

14.180 F par Monsieur BAGIRAMENYO Stanislas
(Commerçant à Gisenyi, B.P. 50)

.../...

Il a consommé le bois de chauffage du Centre, il y a longtemps. C'est pour cette raison que j'englobe sa dette envers le Centre dans les créances douteuses.

8.300 F par Monsieur NSABIYAREMYE de Mukingo. Il a détourné cette somme alors qu'il assumait le rôle de continuer.

5.274 F par Monsieur RUGAMBA Jean Berchimas de Mukingo.

En totalisant toutes ces créances douteuses on trouve donc 27.754 F.

b. Les réalisations du Centre.

Elles devraient normalement apparaître dans le rapport trimestriel mais je les mentionne pour information.

- En Agriculture : * Culture de la pomme de terre sur 70 ares.

La récolte est attendue en Décembre prochain.

* Culture des légumes sur 20 ares. La récolte est attendue fin-novembre.

* Labour de 10 ares pour la pomme de terre.

Le Centre sollicite des plançons (semences de pomme de terre) car la superficie de ce labour sera portée à 27 ares soit environ 1/3 d'un hectare.

- En menuiserie : Fabrication de 9 tabourets et de 5 chaises modernes par les jeunes.

.../...

c. Problèmes administratifs

- L'instructeur de la Jeunesse, Monsieur KAYIBANDA est très maladif. Pour cela les travaux pratiques agricoles sont mal effectués car le programme est parfois perturbé.
- Selon le Directeur du Centre (c'est à prouver) le moniteur chargé de la menuiserie devrait se sentir plus responsable. Il lui manque (toujours selon le Directeur du Centre) un esprit d'initiative. De plus il n'est pas respecté par les jeunes malgré sa qualification technique.

Il est allé loin jusqu'à proposer sa mutation.

d. Problèmes d'approvisionnement en matériel technique, didactique et en vivres

S'agissant du matériel technique, je joins à ce rapport la copie de la lettre du Directeur du Centre relative à la demande de matériel technique, didactique et de bureau. Je signale à ce sujet qu'une partie de ce matériel a été réservée à ce Centre au terme d'un plan de distribution du matériel remis par l'ex-S.C.J. Je vous ai transmis ce plan de distribution pour approbation. Il y a lieu de souligner que la section de maçonnerie souffre du manque de brouette pour le transport de la terre à plus d'un Kilomètre de distance pour la fabrication des briques adobes servant de matériel didactique.

Quant aux problèmes d'approvisionnement en vivres, le Directeur du Centre affirme que le télégramme relatif à l'utilisation des subdélégation envoyées par le Ministre devrait être destiné au C.F.J. qui ont bénéficié des subdélégations pour le 3e trimestre ce qui n'est pas le cas pour le C.F.J. Mukingo.

Pour donner la situation des subdélégation envoyées pour le 2e trimestre, le Directeur a précisé que le stock initial était ainsi constitué :

1505 Kg de riz
1450 Kg de haricot
225 Kg d'huile de palme
200 Kg de sel

.../...

Le stock au jour de l'inspection se présentait comme suit :

500 Kg de haricot
700 Kg de riz
150 Kg de sel
100 Kg d'huile de palme.

La subdélégation était évaluée à 250.000 F pour le 2e trimestre. Sur base des prix d'achat unitaires soit 95 F/Kg de riz, 45 F/Kg de haricot, 150 F/Kg d'huile de palme et 40 F/Kg de sel toute cette somme de 250.000 FRS a été donc liquidée pour constituer le stock initial.

2. Dossier "Location de la Cantine du Centre"

Un groupe de 5 personnes s'est constitué pour louer cette cantine jadis prospère.

Comme vous le remarquez, leur offre est plus que dérisoire (voir dossier annexé à ce rapport). Les intéressés proposent en effet un loyer mensuel de 4000 F tout en prétendant également utiliser le matériel de la cantine encore disponible.

B. Mission effectuée au C.F.J. Karago.

a) Situation financière

1. Les liquidités : 11410 F
2. Les comptes en Banques : 1.000 F aux Banques Populaires
3. Utilisation de la somme de 50.000 F que vous aviez mise à la disposition du Centre.
 - Achat du gasoil pour le moteur du Centre : 16.812 F
 - Achat des plançons de la pomme de terre pour 21.755 F

Le total des dépenses engagées jusqu'au 05/09/1984 s'élevait donc à 38.567 F. Le Directeur du Centre a présenté des pièces justificatives (factures réglées) à cet effet. Avec toutes ces dépenses, le reste du fonds de roulement que vous aviez accordé au Centre s'élevait ainsi à 11.433 F

b) Les réalisations du Centre au cours du 3e trimestre.

Les jeunes et les employés du Centre ont effectué les travaux de culture de la pomme de terre sur une étendue de 3 ha.

La première récolte est attendue à la fin du mois de septembre.

.../...

c. Les perspectives du Centre.

Le Directeur du Centre envisage de vendre (au cas où vous le lui permettrez) 4 vaches du Centre pour introduire la race Brune-Suisse qui est la meilleure productrice laitière.

La commande sera passée au C.F.J. Mutura.

Il envisage par ailleurs - la culture de la pomme de terre sur une étendue de 10 hectares.

Il lui faudra par conséquent au moins 100.000 Frs pour l'achat des plançons (semences).

- La culture de petits pois sur 3 hectares. Le Centre va se charger de l'achat des semences.

- La culture des légumes sur 1/2 hectare.

Il espère enfin reprendre les travaux de construction de l'étable après la fourniture des matériaux de construction notamment 100 sacs de ciment.

Une commande de 30.000 briques cuites qui seront associées aux briques adobes fabriquées sur place est en train d'être honorée par l'ancien fournisseur du Centre.

d. Les besoins du Centre en matériel

- 20 arrosoirs
- 70 houes (en égard à l'effectif des jeunes qui sera porté à 70)
- 100 tôles (pour l'étable)
- 20 seaux
- 100 sacs de ciment

e. Le problème relatif aux subdélégations

La gestion des subdélégation n'est pas efficace. En effet, à en croire au Directeur du C.F.J. Karago, les Centres de Formation des Jeunes de Mutura et Karago souffrent parfois des carences en vivres alors que les subdélégations ne sont pas encore épuisées. L'erreur de gestion se trouve au niveau de l'opportunité de commande.

Je signale à votre intention que les subdélégations pour les C.F.J. de Karago et Mutura sont gérées par le S/Préfet de Gisenyi chargé des Affaires Socio-Culturelles.

C'est après avoir écouté les doléances des Directeurs des C.F.J. de Mutura et Karago que j'ai pris l'initiative de contacter ledit S/Préfet pour lui demander la situation des subdélégations dont la gestion lui a été confiée.

Il m'a dit qu'il ne reste que 5.300 F pour un total de 1.300.000 F de subdélégations ayant été destinées aux C.F.J. Mutura et Karago pour les 2e et 3e trimestres.

Sur présentation des pièces justificatives, il a pu montrer des sommes qu'il a engagées pour l'achat des vivres.

- 47.200 F (en date du 29/06/1984

- 819.500 F(en date du 04/9/1984

La dernière commande était incessamment attendue aux C.F.J. de Mutura et Karago.

Il m'a dit qu'il avait prévu pour le C.F.J. Karago une livraison de 5,8 tonnes répartie en 2,5 tonnes de haricot, 2,5 tonnes de riz, 0,5 tonnes d'huile de palme, 0,5 tonnes de sel de cuisine et une livraison de 3,2 tonnes pour le C.F.J. Mutura répartie en

1,25 tonnes de haricot

1,25 tonnes de riz

0,40 tonnes d'huile de palme

0,30 tonnes de sel de cuisine.

Les Directeurs desdits Centres se demandent pourquoi ils n'ont pas le droit de contresigner les factures alors que ce sont eux qui sont concernés par la gestion directe des stocks.

f. Les Conditions de bornage du domaine agricole du C.F.J. Karago.

Le bornage du domaine du Centre constituait un des objectifs principaux de ma mission. J'ai à cet effet contacté le responsable du service de l'urbanisme et des bâtiments civils à Gisenyi.

Il a estimé que ce genre de travail ne peut pas se faire en deux jours seulement vu que ça demande de faire le relevé topographique.

Il s'est par ailleurs demandé si le bornage des parcelles rurales relevait de ses attributions. Il a téléphoné au MINITRAPE pour qu'on lui fournisse des éclaircissements à ce sujet. On lui a précisé que ce travail revient au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

En effet au terme d'une réunion du 02/08/1984 tenue par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts il est précisé que la "conservation des titres fonciers pour les parcelles aussi ^{bien} urbaines que rurales sont du ressort du Minitrape mais que c'est le MINAGRI qui octroie les parcelles rurales.

.../...

Il faudra par conséquent demander des techniciens topographes au MINAGRI car il n'existe pas un service de ce Ministère chargé de l'octroi des parcelles à Gisenyi.

C. Mission effectuée au C.F.J. Mutura.

a. Situation financière.

1. Pas de liquidités

2. Comptes en Banques :

- Banques Populaires :

239.528 F (Compte N° 704067101)

Livret d'Epargne N° 134746

3. Comptes à recevoir :

- ELECTROGAZ : 51.555 F

b. Les réalisations du Centre au cours du 3e trimestre

- En maçonnerie : Les jeunes poursuivent les travaux de construction d'un bâtiment qui sera utilisé comme salle de classe.

Le niveau arrive déjà au linteau.

- En Agriculture : Une étendue de 10 ares est occupée par la culture de la pomme de terre.

La récolte est attendue dans 3 mois.

- En menuiserie : Les jeunes ont fabriqué 13 tabourets et 6 tables de nuit.

- En Elevage : Le Centre vient d'enregistrer encore 2 naissances, ainsi donc l'effectif actuel s'élève à 27 têtes bovines réparties en 15 vaches

1 géniteur

11 veaux dont 5 femelles et 6 mâles .

Parmi les 15 vaches, 11 sont en gestation.

c. Les perspectives

- En Maçonnerie : - parachever la salle de classe.

- En menuiserie : - Entamer le programme de la fabrication des pupitres (pour la 2e année)

- Fabrication des chaises modernes (pour la 1ère année)

- En Agriculture : Culture de pomme de terre. Au moins 1 tonne de plançons sera utilisée.

.../...

- En Elevage : - Aménagement des pâturage
- Emprunt à la Banque Populaire de la Commune Mutura pour l'amélioration du pâturage, sous votre couvert.

d. Les problèmes du Centre.

Mis à part le problème de subdélégations irrégulières déjà évoqué, il y a celui des veilleurs de bovins en ce qui concerne la procédure de la paie mensuelle.

Le Directeur du Centre souhaiterait que leur liste de paie se fasse chez l'Encadreur Régional de Gisenyi au lieu d'être faite chez le Gestionnaire des Crédits à Kigali car les intéressés sont obligés d'attendre pendant plusieurs semaines avant de toucher leur salaire.

e. Le besoin en matériel.

Le Directeur du Centre m'a passé toute une liste que matériel dont le Centre a besoin dans l'immédiat. Je pense que nous pourrions fournir certains articles de ce matériel après la livraison de la commande que nous avons passée depuis plus d'une semaine. Néanmoins il y a lieu de vous informer que le Directeur du Centre sollicite instamment :

- 1 machine à écrire
- 1 machine à calculer (fonctionnement sur piles)
- 500.000 F pour l'aménagement du pâturage)
- 200 tôles
- 50 houes
- 100 sacs de ciment
- 10 marteaux

En attendant la livraison de la commande déjà évoquée, le Centre pourra prochainement, à l'instar des autres centres de Formation des Jeunes, bénéficier de certains articles du matériel transféré récemment du magasin de l'ex-S.C.J. aux magasins du Gaculiro et Masaka.

RUSANGANWA Augustin
Chef de Division Production.-

CL 1/2/84

Rapport de visite au Centre S.C.J. MAYANGE
=====

Introduction :

Un coopérant d'une organisation canadienne appelée SUCO menait un projet en technologie intermédiaire dans la région du BUGESERA ayant son siège au Centre du Service Civique de la Jeunesse de MAYANGE. Avec le problème de dissidence qui a secoué SUCO, son coopérant qui était à MAYANGE a dû ~~vider~~^{visiter} les lieux sans avoir fait le point du projet au partenaire rwandais. Comme les Centres du Service Civique de la Jeunesse reviennent au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif suite au Discours-Programme du Chef de l'Etat en date du 8 janvier 1984, le titulaire de ce Département le Major BEM NDINDILIIYIMANA Augustin s'est rendu sur place pour examiner de ~~visu~~^{visu} la situation du projet susvisé. Dans cette visite, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif était accompagné du Lt Colonel RUHASHYA Epimaque Chef du Service Civique de la Jeunesse et de NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse.

Déroulement de la visite

Etant donné que la délégation que conduisait le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est arrivée à MAYANGE à l'absence du Coopérant SUCO, il a été demandé au Directeur du Centre de MAYANGE d'en ~~expliquer~~^{relater} brièvement le fonctionnement et d'éventuellement les problèmes qui se posent.

Dans son exposé, le Directeur de MAYANGE a parlé de deux volets de ~~ce qui~~^{l'occupe} ~~pour~~ le Centre à avoir : volet formation et volet production.

1. Volet formation

Le Centre forme les jeunes qui sont recrutés dans la S/Préfecture KANAZI. La formation porte sur les domaines de l'Agri-élevage, de la menuiserie et de la maçonnerie.

Après cette formation d'une durée de deux ans, les jeunes qui le veulent sont installés dans le village coopératif.

A propos de ce village, le Chef du Service Civique de la Jeunesse a fait remarquer qu'il ~~ne~~ faudrait songer à limiter ses installations de peur de ne pas freiner d'autres activités du Centre qui devront se développer.

En outre, il a soulevé le problème d'installation de la progéniture des occupants actuels du village. L'effectif du centre s'élève à 70 jeunes dont 14 qui se préparent ^{pour} le village. Le Centre connaît un système d'internat.

2. Volet Production

Dans ce domaine, on recense les activités suivantes : la commercialisation des produits agricoles (achat et vente du sorgho et haricot), l'utilisation du moulin, l'~~ouverture~~^{exploitation} d'une boutique et l'usage de la technologie appropriée.

Hormis ~~le~~ dernier secteur, les autres n'ont pas pu continuer à tourner suite à certains détournements de fonds.

Dans le domaine de la production, il y a lieu de citer aussi le ranch qui compte aux environs 119 têtes de bovins. Le Centre mène également l'élevage des ovins tandis que celui des caprins a été abandonné.

Centre Le Ministre a demandé au Directeur du Centre de MAYANGE d'étudier comment faire tourner le Centre en accordant aux jeunes un seul repas de midi et en réduisant la main-d'oeuvre.

S'agissant des problèmes, le Directeur du Centre de MAYANGE a parlé d'un manque d'équipement de base (planches pour la menuiserie, ferraille pour la technologie appropriée, etc ...).

Entre-temps le Coopérant SUCO qui vivait à MAYANGE est arrivé et a parlé de son projet. Il s'agit de la technologie appropriée. Ce secteur compte deux volets de sources de financement différentes. L'un concerne la traction animale et culture attelée qui sont financées par SUCO tandis que l'autre volet concerne la récupération de l'eau de pluie qui est financée par l'UNICEF.

Le coopérant en question s'était occupé de ce dernier volet. On trouve ici et là les citernes fournis par ce projet. Cependant, le coopérant semble avoir eu des problèmes avec son homologue rwandais au niveau de l'exécution.

Dans ses programmes, il comptait aussi faire des cuisinières améliorées.

Pour se rendre compte de ce qui devait se faire réellement dans ce domaine, le Ministre a demandé à ce qu'on lui montre la convention signée entre SUCO - Service Civique de la Jeunesse - UNICEF.

Et enfin, le Ministre a demandé au Coopérant de lui faire un rapport d'exécution du projet. Il devra aussi passer au Ministère pour chercher un moyen de déplacement lui permettant d'aller à MAYANGE pour faire l'inventaire du matériel s'y trouvant.

Quant à l'Instructeur Jeunesse qui était son homologue, il est mis à la disposition du Directeur du Centre pour lui trouver du travail.

Fait à Kigali, le 1/2/1984

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

Amintindero Alphonse
Ingénieur Jeunesse
[Signature]

RAPPORT DE MISSION

I. Introduction :

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Militant NDINDILYIMANA Augustin accompagné du Secrétaire Général au même Ministère, le Militant MUGEMA Romuald et de Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, a effectué une mission en Préfectures de GISENYI et RUHENGARI en date du 20 au 21 janvier 1986.

A GISENYI, il a visité respectivement le Centre de Formation des Jeunes de KARAGO, le S/Projet G.B.K. de GISHWATI et enfin le Centre de Formation des Jeunes de MUTU-RA; tandis qu'à RUHENGARI il a visité le C.F.J. de MUKINGO, et s'est par ailleurs entretenu avec le Préfet de RUHENGARI le Militant ZIGIRANYIRAZO Protais au sujet du Projet de restructuration du C.F.J. de MUKINGO et du Projet CEFMIVA dont l'implantation est prévue dans la Commune de RUHONDO; ce dernier visant la valorisation de l'argile en vue de la production des articles en céramique.

2. Visite à GISENYI

2.1. Instructions données par le Ministre au C.F.J. de KARAGO : Avant de donner ces instructions, le Ministre a d'abord effectué une rapide inspection des locaux administratifs du Centre. Il a ensuite arrêté son programme technique de travail qui comprenait principalement les points suivants :

A. Inspection générale pour :

- la gestion et administration du Centre
- le programme de formation et de suivi.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales de la Commune KARAGO et avec le personnel et les jeunes du Centre de KARAGO.

A. Inspection générale :

En ce qui concerne la gestion du Centre, le Directeur du même Centre a présenté le livre de caisse et d'autres pièces comptables telles que les factures. Dans le livre de caisse, toutes les transactions journalières et/ou mensuelles (pour la pêche en ce qui concerne ces dernières) étaient jusqu'alors bien enregistrées. Des rapports trimestriels ont été régulièrement envoyés au MIJEUCOOP pour exploitation et contrôle éventuel. Le solde en janvier 86 était de 130.781.F. Dans cette même rubrique de la gestion, le Directeur du Centre a signalé que le minerval que versent les jeunes est épargné par le Centre et que c'est au cours des 2 derniers trimestres que ce minerval est versé.

L'utilisation de ce minerval est double; tout d'abord, il est principalement destiné à équiper les jeunes en matériel de base après la formation conformément aux directives du MIJEUCOOP dans le domaine du suivi; ensuite le Directeur du Centre s'en sert pour renouveler le stock du matériel endommagé ou détourné délibérément par les jeunes, cela permet aux jeunes de bien gérer le matériel leur confié. Après avoir constaté toutes les pièces comptables demandées, le Ministre a tenu à donner des instructions suivantes dans le domaine de la gestion-production :

- .) Remboursement du crédit de 80.000 F au plus tard en avril après la récolte de la pomme de terre. Ce crédit **avait** été prélevé sur le compte du Chantier de l'Est et octroyé au C.F.J. KARAGO en vue de maximiser la rentabilité du domaine agricole. Le Directeur du C.F.J. KARAGO s'est déclaré prêt à rembourser ce crédit à échéance précitée.

S'agissant de la pêche, le Ministre a indiqué qu'il allait directement contacter les services techniques du MINAGRI en vue de voir comment tirer profit de la pêche et en faire bénéficier toute la population environnante.

Le Ministre a ensuite abordé les points en rapport avec l'administration du Centre tels que la correspondance, la tenue de tous les documents importants telles que les fiches de stock, les bordereaux et le classement des directives que le MIJEUCOOP envoie régulièrement au Centre de même que les propres directives que le Directeur du Centre donne au personnel et aux jeunes. Le Directeur du Centre a signalé que le C.F.J. correspond généralement avec le MIJEUCOOP et la Préfecture. Dans cette correspondance, il classe le courrier expédié à part et le courrier reçu à part. D'autres documents précités comme les fiches de stock et les factures sont classés séparément par espèce.

Le Ministre a tout de suite souligné l'importance de classer les dossiers en essayant autant que possible de les différencier. C'est ainsi que les directives et les comptes rendus des réunions de même que les procès verbaux doivent être classés séparément. Pour les comptes rendus et les procès verbaux des réunions tenues au Centre, le MIJEUCOOP et le Préfet intéressé doivent être informés.

Dans le domaine de la formation-production-suivi, le Directeur du Centre et l'Encadreur chargé des G.S.E. du Chantier du Nord ont fourni des informations suivantes :

- programme d'instruction pour toute l'année et plan des activités en rapport avec l'exploitation du domaine du Centre (activités agro-pastorales et piscicoles).

Ce premier point était clair.

- situation des G.S.E. du Chantier Nord : s'agissant du suivi des jeunes, le Ministre a d'abord demandé au Directeur du Centre de lui présenter le registre des jeunes inscrits et des jeunes lauréats du Centre depuis la date et l'année d'ouverture du dit Centre.

Le Directeur a précisé que le registre n'a été tenu régulièrement qu'à partir de son affectation au Centre en octobre 84 et que les registres antérieurs ne sont pas disponibles, ajoutant que le Centre ne dispose à ce sujet que des pièces détachables. Le Ministre a insisté et demandé au Directeur de faire un registre à partir de ces feuilles détachables en vue de prévenir la disparition facile de ces données statistiques qui sont d'une importance capitale.

L'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord affecté en permanence au C.F.J. KARAGO a brossé la situation générale des G.S.E. de ce Chantier. Il a signalé que le Centre comptait 92 lauréats à son actif. Le Chantier a démarré avec un total de 51 G.S.E. répartis dans 9 Communes. Actuellement, seules 7 des 9 Communes sont touchées en raisons des problèmes de moyens de déplacement trop limités. Il a par ailleurs indiqué que 6 G.S.E. ont connu des difficultés et arrêté leurs activités. Pour les autres, leur avoir s'est accru de 30 % d'après les observations de l'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord, seuls les G.S.E. de MUTURA sont restés viables et ont remboursé les crédits leur ayant été octroyés tel que le crédit-bétail. Pour les autres Communes, les G.S.E. ont échoué et n'ont pas pu honorer leurs engagements de remboursement à échéance convenue car le bétail est mort selon les membres de certains G.S.E.

Il a précisé qu'il récupère le reste du matériel confié au G.S.E. qui finit par échouer. Il a enfin regretté la mauvaise gestion du matériel destiné aux G.S.E. par certains Encadreurs communaux. Les instructions du Ministre dans ce domaine des G.S.E. ont été les suivantes :

- approfondir l'étude du dossier relatif à l'aide destinée au G.S.E. car cette aide est mal utilisée.
- nécessité de relever la liste de matériel qui a été prévu et accordé à ces G.S.E. en exploitant les rapports.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales, le personnel et les jeunes du Centre.

Le Ministre a d'abord tenu à remercier les différentes autorités particulièrement le S/Préfet de GISENYI chargé des affaires sociales et le Bourgmestre de KARAGO d'avoir participé à cette réunion. Il a indiqué que cette participation montre l'intérêt particulier qu'ils accordent non seulement au Centre de KARAGO mais aussi à la jeunesse en général. Après avoir précisé le but de sa mission au public, il a rappelé les recommandations de Son Excellence le Président HABYARIMANA lors du Ve Congrès, recommandations par lesquelles il demande que tous les programmes en rapport avec la jeunesse soient minutieusement coordonnés du niveau le plus bas telle que la cellule au niveau le plus haut. La participation de la Commune de KARAGO peut donc se situer au niveau du recrutement des jeunes, de leur suivi après la formation. Le Ministre a d'abord retracé l'historique du Centre de KARAGO qui a ouvert ses portes pratiquement en 1983.

Comme les débuts sont toujours difficiles, il a évoqué les problèmes relatifs au personnel ~~sous~~-contrat non qualifié qui a dispensé les leçons inadéquates ce qui a entraîné la désertion des jeunes en formation. Des réformes ont été ensuite opérées et des moniteurs ont été remplacés par d'autres plus compétents ce qui a endigué la désertion à la suite des programmes cohérents qui ont été élaborés et suivis dans ce Centre. Les jeunes se sont donc récemment rendus compte de l'intérêt qu'ils tirent des connaissances acquises en métiers dans ce Centre. De même, le Ministre s'est réjoui de l'augmentation progressive de la production. Après avoir brossé l'historique du Centre et apprécié le progrès dans le domaine de la production, le Ministre a enfin tenu à regretter le manque de collaboration entre les autorités communales de KARAGO et celles du C.F.J. KARAGO. Il a rappelé les vives critiques du Bourgmestre adressées récemment au Directeur du Centre dans le domaine de la gestion, après avoir précisé que la gestion paraît saine dans l'ensemble à la suite de ce qui a été fait. Pour prévenir de tels malentendus, le Ministre a porté à la connaissance du Directeur du Centre d'informer le Bourgmestre de KARAGO de tout ce qui se fait au Centre. Tous les procès verbaux, compte rendus des réunions doivent être transmis au Bourgmestre de KARAGO pour information. S'adressant toujours aux participants qui assistaient à la réunion et particulièrement au Bourgmestre de KARAGO, le Ministre a montré l'intérêt que le MIJEUCOOP attache aux jeunes en formation; signalant à ce sujet qu'un fonds de roulement avait été récemment mis à la disposition du Centre afin que le minerval versé par les jeunes soit essentiellement consacré au suivi de ces derniers après leur formation. Dans ce même domaine du suivi, le Ministre a également donné au Directeur du Centre une instruction concernant le remboursement des crédits-bétail et matériel aux G.S.E. ayant été accordés par MIJEUCOOP par le biais du Chantier Nord.

Le Ministre a par ailleurs informé les participants qu'il sera de nouveau organisé un concours agro-pastoral et artisanal dans les G.S.E., CERAI et C.F.J. en 1986. Il a à ce sujet exhorté la Commune de KARAGO à déployer des efforts particuliers pour bénéficier des prix de ce concours.

Le Ministre a enfin regretté le fait que les jeunes de KARAGO ne s'intéressent pas au C.F.J. KARAGO après avoir appris non sans grand étonnement que sur un effectif de 80 jeunes, 3 seulement sont originaires de la Commune de KARAGO qui héberge paradoxalement le Centre. Il a encouragé les autorités communales à trouver des solutions à ce problème car le système d'internat est difficile à entretenir. Au cours de la réunion, le Ministre a accordé la parole aux participants et particulièrement au S/Préfet de GISENYI chargé des affaires sociales et culturelles, au Bourgmestre de KARAGO et au Directeur du Centre de KARAGO.

Le S/Préfet a résumé son intervention en 3 observations :

.../...

a) Le Centre appartient avant tout à la Commune avant d'appartenir à la région. Ce qui implique que le Bourgmestre de KARAGO devrait être informé de certaines activités qui se font au Centre.

b) Le Centre n'envoie pas de rapports à la Préfecture. Il ne demande par contre des interventions de cette dernière que quand il se trouve placé devant des problèmes.

c) L'Encadreur de la jeunesse et des coopératives de GISENYI, qui assistait aussi à la réunion n'a aucun mot à dire au Centre ce qui est anormal. Il faut qu'il intervienne.

Le Ministre, en réponse aux questions du S/Préfet a précisé que des copies des rapports doivent être envoyées à la Préfecture. En ce qui concerne l'intervention de l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives au Centre, le Ministre a répondu au S/Préfet qu'une lettre circulaire conférant à l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives d'intervenir au Centre et en voie d'être préparée. Pour des raisons de forme, la réponse à la première question du S/Préfet est formulée dans celles que le

Ministre a données au Bourgmestre de KARAGO en ce qui concerne son degré de collaboration avec le Centre. Le Bourgmestre a en effet donné les observations suivantes :

1) Le Centre doit donner le rapport à la Commune de KARAGO avant de l'envoyer à la Préfecture pour des raisons hiérarchiques.

2) L'exploitation du domaine du Centre devrait être rationnelle et le Centre doit éviter de louer des parcelles avec les particuliers afin de ne pas décourager la population qui s'est vue expropriée.

Le Ministre a précisé au sujet de la première observation du Bourgmestre que la copie de rapport lui sera transmise mais que la procédure de la hiérarchie n'est pas acceptée car ça peut entraîner la lenteur administrative .

Pour l'exploitation du domaine du Centre, le Ministre a par contre loué des efforts de la Direction du Centre dans le domaine de la production en comparaison avec ce qui était fait dans le passé; bien qu'il y avait encore à faire. Il a plutôt préconisé la location de parcelles avec les jeunes à faible loyer. Le dernier intervenant a été le Directeur du Centre de Formation des Jeunes de KARAGO : Il a évoqué les problèmes majeurs que le Centre a affrontés dans le domaine de la formation-production-suivi. Il a illustré à titre d'exemple que le Centre n'avait que 1.000 F dans la caisse lors de son affectation en août 1984 et qu'actuellement il dispose d'un montant de 70.000 F déduction faite d'un crédit de 80.000 F par le MIJEUCOOP. De même, il n'a trouvé que 18 jeunes sur place alors que l'effectif actuel est de 80 jeunes sans compter le dernier contingent de lauréats ce qui justifie quand même qu'il a pu redresser la situation. S'agissant de la location des parcelles avec les privés, il a précisé qu'il a d'abord eu de la peine à extirper ce vieux système d'exploitation et que des résultats ont également été enregistrés car le fermage tend à disparaître progressivement et que les jeunes sont les premiers bénéficiaires.

Il a exprimé le souhait que la collaboration ainsi envisagée soit l'oeuvre réciproque des 2 partenaires en l'occurrence le Centre et la Commune de KARAGO. Enfin, le Directeur du Centre a soumis un ensemble de problèmes au Ministre :

- a) Affiliation de certains agents à la C.S.R. sans versement. Le Ministre a promis que le gestionnaire va régulariser ce dossier.
- b) Règlement du dossier du feu ex-Directeur du Centre en ce qui concerne la pension à laquelle a droit la famille ayant été éprouvée. Il y a 4 ans que le dossier n'est pas signalé à la C.S.R. car le MIJEUCOOP ne l'a pas réglé.
Le Ministre a promis également que ce dossier allait très vite être traité et transmis à la C.S.R. afin de permettre aux ayant droit du défunt de déclarer la pension à la C.S.R.
- c) Problème de boisement à exproprier.
Le Ministre a invité le Centre d'en faire une étude.

C. Mot du Ministre à l'intention du personnel du Centre et des Jeunes.

Au cours de cette réunion, le Ministre a de nouveau rappelé l'objet de sa visite qui visait principalement l'encadrement de la jeunesse.

S'adressant particulièrement au personnel du Centre, il s'est réjoui de leur qualification de formation en comparaison avec les moniteurs qui ont oeuvré dans ce Centre dans un passé récent. Aussi a-t-il souligné qu'une bonne formation à dispenser au jeune doit combiner la connaissance technique des métiers et une bonne éducation.

Par ailleurs, comme le Ministre venait lui-même d'observer des cas de malades alités, il a déploré le manque d'infrastructures sanitaires proches afin que les jeunes et le personnel du Centre puissent bénéficier des soins de santé primaire.

Il a promis à ce sujet qu'il allait contacter le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pour lui demander l'autorisation d'affecter un brancardier au Centre moyennant aide en médicaments par le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

Le Ministre s'est ensuite adressé aux jeunes et les a invités à rayonner par des actions concrètes dans leur environnement.

Il leur a signalé que l'initiation aux métiers au bon moment consitue une garantie pour leur avenir. Il a précisé, pour motiver les jeunes à travailler, que la production du Centre réalisée par les jeunes doit en partie être consommée et servir aussi à dégager une épargne pour aider les jeunes à s'équiper en outillage nécessaire après leur formation.

Pour terminer, le Ministre a proposé aux jeunes de travailler d'arrache-pied pour gagner les prix du concours agro-pastoral et artisanal programmé au cours de cette année et déjà évoqué dans les pages qui précèdent.

En marge de la réunion, le Ministre a promis au Centre un projecteur de cinéma et quelques sacs de ciments pour le pavement de salles de classes.

Le projecteur va aussi profiter à la population qui avoisine le Centre, a précisé le Ministre.

2.2. Mission effectuée au C.A.T. du S/Projet G.B.K. de GISHWATI.

Après avoir achevé sa mission au C.F.J. de KARAGO, le Ministre s'est ensuite rendu au Centre d'Appui Technique du S/Projet G.B.K. de GISHWATI où un effectif de 16 têtes de bovins soit 8 vaches et 8 veaux appartenant au C.F.J. de MUTURA avait été introduit sur demande du MIJEUCOOP à la suite de la dégradation du pâturage de ce Centre. Des informations suivantes ont été fournies par les techniciens du C.A.T. en présence du Directeur du S/Projet G.B.K. de GISHWATI :

- L'effectif total s'élevait à 15 têtes de bovins dont 8 vaches en lactation et 7 veaux. Il a été ainsi constaté qu'un veau a été victime d'une météorisation suite à une ingestion excessive de trèfle.
- Les techniciens du C.A.T. distribuent 2 kg de provende par vache et par jour soit une dépense de 80 F par vache et par jour. Nous avons constaté fort heureusement sur les factures présentées par le S/Projet G.B.K. de GISHWATI que cette distribution de concentrés n'est pas régulière car le Centre pourrait supporter à peine les frais relatifs à l'achat de ces concentrés.
- Les frais de gardiennage s'élèvent à 1.200 F/bovin adulte, 600 F/veau.
- Les frais vétérinaires sont fonction du produit vétérinaire administré.

A la question de savoir quand la parcelle de pâturage destinée aux bovins du C.F.J. de MUTURA sera aménagée (il y a lieu de rappeler que le C.F.J. de MUTURA garde encore 12 têtes de bovins), le Directeur du S/Projet G.B.K. a répondu que le budget de la 2e phase n'est pas encore débloqué.

Le Ministre a par ailleurs exprimé le souhait de voir la parcelle à aménager être située tout près d'une route carrossable afin de faciliter la collecte du lait par les soins du S/Projet.

2.3. Mission effectuée au C.F.J. de MUTURA

En date du 21/01/1986, le Ministre s'est d'abord rendu au C.F.J. de MUTURA. Il a effectué une inspection générale des locaux et a fait un petit tour dans le domaine agricole à l'intérieur des parcelles afin de voir les réalisations agricoles avant d'aborder les autres points en rapport avec l'administration, la Gestion, la Formation et le suivi des jeunes.

Le Ministre a particulièrement déploré l'état vétuste des locaux du Centre et a promis d'envoyer une délégation du MIJEUCOOP qui, en collaboration avec la Direction du Centre va proposer un certain nombre de locaux à réfectionner ou à **supprimer** complètement.

Administration, Gestion, Formation et Suivi des Jeunes

A. Administration et Gestion.

Le Directeur du Centre a présenté des dossiers y relatifs.

Comme le Ministre avait inscrit à son ordre du jour, une rencontre avec le Préfet de RUHENGERI, il a porté à la connaissance du Directeur du Centre qu'un contrôle de gestion approfondi sera effectué très prochainement par les services techniques du MIJEUCOOP.

Dans ce même domaine de la gestion, le Directeur du Centre a particulièrement signalé que les recettes du Centre proviennent principalement de la production laitière. Cette dernière s'élevait lors de la visite du Ministre à une moyenne journalière de 49 litres dont 34 l produits par 8 vaches que le Centre a transférées au CAT du S/Projet G.B.K. de GISHWATI et le reste soit 14 l produits par 3 vaches en lactation sur un total de 12 bovins que le Centre a maintenus sur son pâturage.

Le Directeur du Centre a par ailleurs évoqué et déploré la vive concurrence du S/Projet G.B.K. en ce qui concerne l'écoulement de la production laitière. En effet le lait que ce S/Projet présente à ses consommateurs est très compétitif par rapport à celui que propose le Centre de MUTURA en raison du système de standardisation et d'emballage que le C.F.J. de MUTURA n'est pas à même d'exploiter contrairement à son grand concurrent faute d'équipement approprié.

Pour pallier à ce problème, le Ministre a proposé des solutions suivantes :

- a) Négocier avec G.B.K. pour accélérer les travaux d'aménagement d'une parcelle de 30 hectares nécessaires à un effectif de 30 têtes de bovins au moins.
- b) Ne maintenir, au pâturage du C.F.J. de MUTURA, que des taurillons et génisses tout en transférant simultanément toutes les vaches en lactation au CAT.
- c) Poursuivre les travaux d'aménagement du pâturage du Centre à MUTURA en intensifiant la culture de KIKUYU Grass (*Penisetum clandestinum*).

Le Ministre a par ailleurs constaté et déploré l'exploitation désorganisée des parcelles consacrées aux cultures vivrières et a exigé que cette exploitation soit basée sur des méthodes rationnelles :

Les plages occupées par les broussailles qui alternent avec les parcelles emblavées en cultures vivrières doivent disparaître dans les meilleurs délais.

Le Centre de MUTURA devrait s'inspirer de l'exemple du C.F.J. KARAGO.

B. Formation et Suivi.

Un effectif de plus de 30 jeunes provenant des Communes environnant le Centre, en l'occurrence les Communes de MUTURA, NYAMYUMBA, KANAMA, RWERERE et RUBAVU, est inscrit en 1ère année.

Le Centre dispense une formation spécialisée en maçonnerie et en menuiserie en plus de l'agriculture.

Le Ministre a effectué une brève inspection dans l'atelier de menuiserie et a déploré la forme des établis.

Il a proposé que le moniteur chargé des leçons de menuiserie s'inspire du modèle d'établi qui a été mis au point par les CERA.

En marge des travaux, le Ministre a accordé 20 sacs de ciment et des tridents destinés respectivement à achever les travaux de finissage de l'abreuvoir en construction et au défrichement de toutes les parcelles. Le système de suivi a été mis en question car les jeunes lauréats sont dispersés.

2.4. Mission effectuée au C.F.J. MUKINGO

Au Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO, le Ministre s'est réjoui de l'exploitation rationnelle du domaine agricole, après avoir constaté que des efforts considérables ont été déployés. Il a également visité les locaux du Centre et a particulièrement proposé un plan de réfection de salles de classes en ce qui concerne l'aération en agrandissant les fenêtres. Il a promis le matériel pour la réfection des bâtiments dans l'ensemble.

Au terme de sa brève inspection, le Ministre a dirigé une réunion dans la salle polyvalente de la Commune de MUKINGO; réunion à laquelle assistaient le S/Préfet de RUHENGWERI chargé des affaires socio-culturelles, le Bourgmestre de la Commune de MUKINGO, les Conseillers de Secteurs et le personnel du C.F.J. de MUKINGO.

Prenant la parole, le Bourgmestre de MUKINGO a adressé un vif remerciement au Ministre pour avoir programmé la visite du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO afin de se rendre compte lui-même des difficultés qu'affronte ce dernier en matière d'encadrement des jeunes.

Après avoir brossé une description sommaire du Centre, le Bourgmestre a loué les efforts de collaboration que déploient simultanément les autorités communales et les responsables du Centre de MUKINGO.

Cette collaboration se remarque particulièrement au niveau du recrutement des Jeunes où les autorités communales interviennent très activement.

Le Bourgmestre de MUKINGO a clos son intervention en soumettant un certain nombre de problèmes au Ministre :

- a) La récolte escomptée de maïs va poser un problème d'écoulement au Centre.
- b) Les Instructeurs de la Jeunesse ne sont pas très qualifiés.
- c) Le Centre éprouve la pénurie en eau potable.
- d) Le problème de gardiennage se pose au Centre en période qui précède les récoltes.
- e) L'équipement en matériel technique reste insuffisant pour le Centre.
- f) Le Centre éprouve un besoin pressant en véhicule.

Avant d'apporter des solutions à ces problèmes, le Ministre a d'abord précisé l'objet de sa visite comme il l'avait fait au C.F.J. de KARAGO (GISENYI).

Il a particulièrement insisté sur le côté formation - Production - Suivi des Jeunes. Parmi les activités antérieurement inscrites au programme de formation, en l'occurrence la menuiserie et la maçonnerie, le Ministre a signalé qu'une troisième section allait bientôt commencer : Il s'agit de la Section de COUTURE.

Il a ensuite apporté des solutions suivantes au Bourgmestre de MUKINGO :

- Concernant l'écoulement du maïs, le MIJEUCOOP essayera d'épauler le centre. Cependant ce dernier doit produire ce qui peut être facilement vendu c'est-à-dire tenir compte des possibilités d'écoulement dans son programme de production.
- Pour le problème d'insuffisance de matériel du Centre, le MIJEUCOOP va essayer de pourvoir au besoin de ce dernier dans la mesure de ses possibilités. S'agissant des Instructeurs non qualifiés, le Ministre a signalé que le manque de personnel qualifié est généralisé dans tous les C.F.J. et que ce problème sera résolu progressivement en demandant des agents au MINIFOPE.

Le problème de pénurie d'eau potable s'est posé à cause des travaux de réparation des conduites d'eau venant à la Commune.

Le Ministre a exprimé le souhait de voir ces travaux de réparation s'étendre jusqu'au Centre de MUKINGO et le Bourgmestre a accepté cette demande.

Pour le Ministre, le gardiennage du maïs ne constituait pas en réalité un problème car le maïs serait bientôt récolté.

Enfin le Ministre a accordé une Moto à la Direction du Centre après avoir soupesé les implications financières qu'entraîneraient l'affectation d'un véhicule au Centre. (Carburant, Chauffeur permanent, frais d'entretien etc...).

Le Ministre a en guise de conclusion de son intervention rappelé les rôles respectifs des parents et des autorités dans le domaine de l'éducation des enfants plus particulièrement.

Pour la contribution des parents leur rôle ne se limite pas à nourrir et à habiller leurs enfants. Il faut aussi veiller constamment à leur comportement dans leur milieu.

L'intervention des autorités communales quant à elle est double :

- Tout d'abord il faut aider les jeunes dans son encadrement grâce à une coordination de tous les programmes des activités de ces jeunes dans toutes les structures visant presque le même objectif tels que C.F.J., C.C.D.F.P. et CERAI.
- Ensuite il faut promouvoir la création des G.S.E. qui constituent en quelque sorte une transition vers les coopératives. Les jeunes doivent être mieux formés à cette étape car personne n'ignore le problème de mauvaise gestion dont souffrent certaines coopératives ayant démarré sur des bases douteuses, donc non solides.

Le Ministre a clos son intervention en souhaitant que le C.F.J. de MUKINGO soit un Centre pilote au cours de cette année 1986 pour le nouveau programme d'encadrement des jeunes ce qui a été accueilli avec une vive satisfaction par les autorités préfectorales et communales.

Le Ministre a accordé la parole à l'assistance et particulièrement au S/Préfet de RUHENGARI chargé des affaires socio-culturelles.

Après avoir adressé un vif remerciement au Ministre en louant l'importance de sa visite, il lui a ensuite soumis un projet de restructuration du C.F.J. MUKINGO; projet dont les objectifs ont été définis comme suit :

- Augmentation de l'effectif des jeunes : au moins 5 jeunes par Commune.
- Dispenser la formation en métier et en culture de façon que les jeunes lauréats forment le Ballet de RUHENGARI.

Des moyens ont été proposés pour atteindre ces objectifs:

- Instaurer un régime d'internat.
- Extension de bâtiments par la Commune moyennant une aide matérielle du MIJEUCOOP.
- Demande des subsides de consommation aux personnalités bénévoles pour combler le déficit de la production du Centre.

Le Ministre a proposé qu'une étude y relative soit menée car l'idée était bonne.

Entretien avec le Préfet de RUHENGARI

Au cours d'une étape ultérieure, le Préfet de RUHENGARI, le Militant ZIGILIRANYIRAZO Protas a précisé que ce centre serait restructuré et deviendrait une sorte de pépinière de jeunes animateurs de développement rural dans les Communes de la Préfecture de RUHENGARI. La formation qui serait dispensée devrait se baser sur les métiers et la culture car ces jeunes, une fois formés constitueraient le Ballet de la Préfecture de RUHENGARI.

Le Préfet de RUHENGARI a estimé, en ce qui concerne les infrastructures de base que celles-ci se limiteraient essentiellement à 2 salles de classe (car il y aurait tout au plus 50 jeunes en formation), 1 réfectoire et 1 dortoir et qu'un investissement d'environ 5.000.000 F pourrait servir à asseoir de telles infrastructures.

Les autorités préfectorales de RUHENGARI pourraient chercher cet investissement en collaboration avec celles du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Le Préfet de RUHENGARI a émis le souhait de changer la Direction du Centre ainsi restructuré car cette dernière devrait se caractériser par un dynamisme particulier en raison de la formation visée.

Il a terminé en signalant que le système mixte ne serait pas possible.

Le Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO retiendrait les garçons tandis que les filles seraient ultérieurement formées au C.F.J. de KABONA (Commune CYERU).

Répondant au Préfet de RUHENGARI, le Ministre a précisé que cette idée de restructuration du Centre est très bonne. Il a proposé qu'une étude approfondie y relative soit rapidement menée par les services techniques du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et ceux de la Préfecture de RUHENGARI, afin de faire démarrer le Centre ainsi restructuré sur des bases solides.

Cette étude porterait sur la durée de formation, le degré de formation des jeunes à inscrire au Centre, la Direction et les infrastructures à mettre en place.

Le Ministre a enfin proposé certaines personnalités morales bénévoles que les autorités préfectorales de RUHENGARI et lui-même pourraient contacter pour demander une contribution qui permettrait de constituer des fonds nécessaires à mettre les infrastructures nécessaires en place.

Un autre sujet qui a été abordé au cours des entretiens du Ministre et du Préfet de RUHENGARI, c'est le Projet CEFMIVA.

Il s'agit d'un projet de valorisation de l'argile dont l'étude a été déjà amorcée par un spécialiste Canadien en prévoyant son implantation dans la Commune RUHONDO.

Le Ministre a fait part au Préfet de la naissance de ce projet qui sera financé par l'O.C.S.D. (Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement) qui intervient depuis quelques années dans certains projets tout en regrettant le fait que les autorités préfectorales de RUHENGARI n'ont pas été consultées à temps dans cette première phase d'étude qui n'a pas été mûrie et qui a entraîné beaucoup de réserve de la part du Bourgmestre de RUHONDO.

Le Bourgmestre voulait en effet proposer un autre site pour des raisons que le S/Préfet chargé des affaires socio-culturelles a soulignées :

implantation du projet en un site où la disponibilité du bois source, d'énergie est garantie.

Cette information a été très précieuse car il reviendra au spécialiste canadien de faire un choix entre les deux sites.

Dans son intervention, le Préfet de RUHENGARI répondant au Ministre, a signalé que le Projet a été salué avec une grande satisfaction car il vise la valorisation des ressources naturelles en l'occurrence l'argile des marais appartenant aux Communes de RUHENGARI.

Il a d'ailleurs dans ce même cadre de la valorisation des ressources naturelles, sollicité les techniciens du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour mener une étude de valorisation des bambous.

S'agissant ainsi du Projet CEFHIVA, le Préfet de RUHENGURI a préconisé la collaboration d'une délégation du MIJEUCOOP avec une commission technique des Communes intéressées par ce projet en l'occurrence les Communes de KIGOMBE, NYAMUTERA, RUHONDO et NYAKINAMA.

Une autre rencontre entre les autorités préfectorales avant le début des travaux de cette commission s'avérerait indispensable.

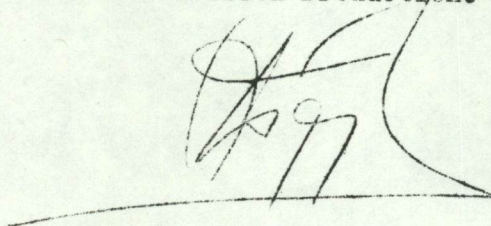
Il a ainsi été décidé que le MIJEUCOOP va faire venir le spécialiste afin qu'il poursuive l'étude de ce projet.

A la question du Ministre de savoir si le spécialiste pourra être logé sans problème; le Préfet a répondu que le logement sera disponible en attendant que le projet construise ses propres maisons.

Le Rapporteur :

RUSANGANWA Augustin

Chef de Division Production.-



RAPPORT DE MISSION

I. Introduction :

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Militant NDINDILIYIMANA Augustin accompagné du Secrétaire Général au même Ministère, le Militant MUGEMA Romuald et de Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, a effectué une mission en Préfectures de GISENYI et RUHENGARI en date du 20 au 21 janvier 1986.

A GISENYI, il a visité respectivement le Centre de Formation des Jeunes de KARAGO, le S/Projet G.B.K. de GISHWATI et enfin le Centre de Formation des Jeunes de MUTU-RA; tandis qu'à RUHENGARI il a visité le C.F.J. de MUKINGO, et s'est par ailleurs entretenu avec le Préfet de RUHENGARI le Militant ZIGIRANYIRAZO Protais au sujet du Projet de restructuration du C.F.J. de MUKINGO et du Projet CEFMIVA dont l'implantation est prévue dans la Commune de RUHONDO; ce dernier visant la valorisation de l'argile en vue de la production des articles en céramique.

2. Visite à GISENYI

2.1. Instructions données par le Ministre au C.F.J. de KARAGO : Avant de donner ces instructions, le Ministre a d'abord effectué une rapide inspection des locaux administratifs du Centre. Il a ensuite arrêté son programme technique de travail qui comprenait principalement les points suivants :

A. Inspection générale pour :

- la gestion et administration du Centre
- le programme de formation et de suivi.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales de la Commune KARAGO et avec le personnel et les jeunes du Centre de KARAGO.

A. Inspection générale :

En ce qui concerne la gestion du Centre, le Directeur du même Centre a présenté le livre de caisse et d'autres pièces comptables telles que les factures. Dans le livre de caisse, toutes les transactions journalières et/ou mensuelles (pour la pêche en ce qui concerne ces dernières) étaient jusqu'alors bien enregistrées. Des rapports trimestriels ont été régulièrement envoyés au MIJEUCOOP pour exploitation et contrôle éventuel. Le solde en janvier 86 était de 130.781 F. Dans cette même rubrique de la gestion, le Directeur du Centre a signalé que le minerval que versent les jeunes est épargné par le Centre et que c'est au cours des 2 derniers trimestres que ce minerval est versé.

Le Directeur a précisé que le registre n'a été tenu régulièrement qu'à partir de son affectation au Centre en octobre 84 et que les registres antérieurs ne sont pas disponibles, ajoutant que le Centre ne dispose à ce sujet que des pièces détachables. Le Ministre a insisté et demandé au Directeur de faire un registre à partir de ces feuilles détachables en vue de prévenir la disparition facile de ces données statistiques qui sont d'une importance capitale.

L'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord affecté en permanence au C.F.J. KARAGO a brossé la situation générale des G.S.E. de ce Chantier. Il a signalé que le Centre comptait 92 lauréats à son actif. Le Chantier a démarré avec un total de 51 G.S.E. répartis dans 9 Communes. Actuellement, seules 7 des 9 Communes sont touchées en raisons des problèmes de moyens de déplacement trop limités. Il a par ailleurs indiqué que 6 G.S.E. ont connu des difficultés et arrêté leurs activités. Pour les autres, leur avoir s'est accru de 30 % d'après les observations de l'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord, seuls les G.S.E. de MUTURA sont restés viables et ont remboursé les crédits leur ayant été octroyés tel que le crédit-bétail. Pour les autres Communes, les G.S.E. ont échoué et n'ont pas pu honorer leurs engagements de remboursement à échéance convenue car le bétail est mort selon les membres de certains G.S.E.

Il a précisé qu'il récupère le reste du matériel confié au G.S.E. qui finit par échouer. Il a enfin regretté la mauvaise gestion du matériel destiné aux G.S.E. par certains Encadreurs communaux. Les instructions du Ministre dans ce domaine des G.S.E. ont été les suivantes :

- approfondir l'étude du dossier relatif à l'aide destinée au G.S.E. car cette aide est mal utilisée.
- nécessité de relever la liste de matériel qui a été prévu et accordé à ces G.S.E. en exploitant les rapports.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales, le personnel et les jeunes du Centre.

Le Ministre a d'abord tenu à remercier les différentes autorités particulièrement le S/Préfet de GISENYI chargé des affaires sociales et le Bourgmestre de KARAGO d'avoir participé à cette réunion. Il a indiqué que cette participation montre l'intérêt particulier qu'ils accordent non seulement au Centre de KARAGO mais aussi à la jeunesse en général. Après avoir précisé le but de sa mission au public, il a rappelé les recommandations de Son Excellence le Président HABYARIMANA lors du Ve Congrès, recommandations par lesquelles il demande que tous les programmes en rapport avec la jeunesse soient minutieusement coordonnés du niveau le plus bas telle que la cellule au niveau le plus haut. La participation de la Commune de KARAGO peut donc se situer au niveau du recrutement des jeunes, de leur suivi après la formation. Le Ministre a d'abord retracé l'historique du Centre de KARAGO qui a ouvert ses portes pratiquement en 1983.

.../...

- a) Le Centre appartient avant tout à la Commune avant d'appartenir à la région. Ce qui implique que le Bourgmestre de KARAGO devrait être informé de certaines activités qui se font au Centre.
- b) Le Centre n'envoie pas de rapports à la Préfecture. Il ne demande par contre des interventions de cette dernière que quand il se trouve placé devant des problèmes.
- c) L'Encadreur de la jeunesse et des coopératives de GISENYI, qui assistait aussi à la réunion n'a aucun mot à dire au Centre ce qui est anormal. Il faut qu'il intervienne. Le Ministre, en réponse aux questions du S/Préfet a précisé que des copies des rapports doivent être envoyées à la Préfecture. En ce qui concerne l'intervention de l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives au Centre, le Ministre a répondu au S/Préfet qu'une lettre circulaire conférant à l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives d'intervenir au Centre et en voie d'être préparée. Pour des raisons de forme, la réponse à la première question du S/Préfet est formulée dans celles que le Ministre a données au Bourgmestre de KARAGO en ce qui concerne son degré de collaboration avec le Centre. Le Bourgmestre a en effet donné les observations suivantes :
 - 1) Le Centre doit donner le rapport à la Commune de KARAGO avant de l'envoyer à la Préfecture pour des raisons hiérarchiques.
 - 2) L'exploitation du domaine du Centre devrait être rationnelle et le Centre doit éviter de louer des parcelles avec les particuliers afin de ne pas décourager la population qui s'est vue expropriée.

Le Ministre a précisé au sujet de la première observation du Bourgmestre que la copie de rapport lui sera transmise mais que la procédure de la hiérarchie n'est pas acceptée car ça peut entraîner la lenteur administrative.

Pour l'exploitation du domaine du Centre, le Ministre a par contre loué des efforts de la Direction du Centre dans le domaine de la production en comparaison avec ce qui était fait dans le passé; bien qu'il y avait encore à faire. Il a plutôt préconisé la location de parcelles avec les jeunes à faible loyer. Le dernier intervenant a été le Directeur du Centre de Formation des Jeunes de KARAGO : Il a évoqué les problèmes majeurs que le Centre a affrontés dans le domaine de la formation-production-suivi. Il a illustré à titre d'exemple que le Centre n'avait que 1.000 F dans la caisse lors de son affectation en août 1984 et qu'actuellement il dispose d'un montant de 70.000 F déduction faite d'un crédit de 80.000 F par le MIJEUCOOP. De même, il n'a trouvé que 18 jeunes sur place alors que l'effectif actuel est de 80 jeunes sans compter le dernier contingent de lauréats ce qui justifie quand même qu'il a pu redresser la situation. S'agissant de la location des parcelles avec les privés, il a précisé qu'il a d'abord eu de la peine à extirper ce vieux système d'exploitation et que des résultats ont également été enregistrés car le fermage tend à disparaître progressivement et que les jeunes sont les premiers bénéficiaires.

Pour terminer, le Ministre a proposé aux jeunes de travailler d'arrache-pied pour gagner les prix du concours agro-pastoral et artisanal programmé au cours de cette année et déjà évoqué dans les pages qui précèdent.

En marge de la réunion, le Ministre a promis au Centre un projecteur de cinéma et quelques sacs de ciments pour le pavement de salles de classes.

Le projecteur va aussi profiter à la population qui avoisine le Centre, a précisé le Ministre.

2.2. Mission effectuée au C.A.T. du S/Projet G.B.K. de GISHWATI.

Après avoir achevé sa mission au C.F.J. de KARAGO, le Ministre s'est ensuite rendu au Centre d'Appui Technique du S/Projet G.B.K. de GISHWATI où un effectif de 16 têtes de bovins soit 8 vaches et 8 veaux appartenant au C.F.J. de MUTURA avait été introduit sur demande du MIJEUCOOP à la suite de la dégradation du pâturage de ce Centre. Des informations suivantes ont été fournies par les techniciens du C.A.T. en présence du Directeur du S/Projet G.B.K. de GISHWATI :

- L'effectif total s'élevait à 15 têtes de bovins dont 8 vaches en lactation et 7 veaux. Il a été ainsi constaté qu'un veau a été victime d'une météorisation suite à une ingestion excessive de trèfle.
- Les techniciens du C.A.T. distribuent 2 kg de provende par vache et par jour soit une dépense de 80 F par vache et par jour. Nous avons constaté fort heureusement sur les factures présentées par le S/Projet G.B.K. de GISHWATI que cette distribution de concentrés n'est pas régulière car le Centre pourrait supporter à peine les frais relatifs à l'achat de ces concentrés.
- Les frais de gardiennage s'élèvent à 1.200 F/bovin adulte, 600 F/veau.
- Les frais vétérinaires sont fonction du produit vétérinaire administré.

A la question de savoir quand la parcelle de pâturage destinée aux bovins du C.F.J. de MUTURA sera aménagée (il y a lieu de rappeler que le C.F.J. de MUTURA garde encore 12 têtes de bovins), le Directeur du S/Projet G.B.K. a répondu que le budget de la 2e phase n'est pas encore débloqué.

Le Ministre a par ailleurs exprimé le souhait de voir la parcelle à aménager être située tout près d'une route carrossable afin de faciliter la collecte du lait par les soins du S/Projet.

Le Ministre a par ailleurs constaté et déploré l'exploitation désorganisée des parcelles consacrées aux cultures vivrières et a exigé que cette exploitation soit basée sur des méthodes rationnelles :

Les plages occupées par les broussailles qui alternent avec les parcelles emblavées en cultures vivrières doivent disparaître dans les meilleurs délais.

Le Centre de MUTURA devrait s'inspirer de l'exemple du C.F.J. KARAGO.

B. Formation et Suivi.

Un effectif de plus de 30 jeunes provenant des Communes environnant le Centre, en l'occurrence les Communes de MUTURA, NYAMYUMBA, KANAMA, RWERERE et RUBAVU, est inscrit en 1ère année.

Le Centre dispense une formation spécialisée en maçonnerie et en menuiserie en plus de l'agriculture.

Le Ministre a effectué une brève inspection dans l'atelier de menuiserie et a déploré la forme des établis.

Il a proposé que le moniteur chargé des leçons de menuiserie s'inspire du modèle d'établi qui a été mis au point par les CERAI.

En marge des travaux, le Ministre a accordé 20 sacs de ciment et des tridents destinés respectivement à achever les travaux de finissage de l'abreuvoir en construction et au défrichement de toutes les parcelles. Le système de suivi a été mis en question car les jeunes lauréats sont dispersés.

2.4. Mission effectuée au C.F.J. MUKINGO

Au Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO, le Ministre s'est réjoui de l'exploitation rationnelle du domaine agricole, après avoir constaté que des efforts considérables ont été déployés. Il a également visité les locaux du Centre et a particulièrement proposé un plan de réfection de salles de classes en ce qui concerne l'aération en agrandissant les fenêtres. Il a promis le matériel pour la réfection des bâtiments dans l'ensemble.

Au terme de sa brève inspection, le Ministre a dirigé une réunion dans la salle polyvalente de la Commune de MUKINGO; réunion à laquelle assistaient le S/Préfet de RUHINGERI chargé des affaires socio-culturelles, le Bourgmestre de la Commune de MUKINGO, les Conseillers de Secteurs et le personnel du C.F.J. de MUKINGO.

Prenant la parole, le Bourgmestre de MUKINGO a adressé un vif remerciement au Ministre pour avoir programmé la visite du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO afin de se rendre compte lui-même des difficultés qu'affronte ce dernier en matière d'encadrement des jeunes.

Après avoir brossé une description sommaire du Centre, le Bourgmestre a loué les efforts de collaboration que déploient simultanément les autorités communales et les responsables du Centre de MUKINGO.

Cette collaboration se remarque particulièrement au niveau du recrutement des Jeunes où les autorités communales interviennent très activement.

L'intervention des autorités communales quant à elle est double :

- Tout d'abord il faut aider les jeunes dans son encadrement grâce à une coordination de tous les programmes des activités de ces jeunes dans toutes les structures visant presque le même objectif tels que C.F.J., C.C.D.F.P. et CERAI.
- Ensuite il faut promouvoir la création des G.S.E. qui constituent en quelque sorte une transition vers les coopératives. Les jeunes doivent être mieux formés à cette étape car personne n'ignore le problème de mauvaise gestion dont souffrent certaines coopératives ayant démarré sur des bases douteuses, donc non solides.

Le Ministre a clos son intervention en souhaitant que le C.F.J. de MUKINGO soit un Centre pilote au cours de cette année 1986 pour le nouveau programme d'encadrement des jeunes ce qui a été accueilli avec une vive satisfaction par les autorités préfectorales et communales.

Le Ministre a accordé la parole à l'assistance et particulièrement au S/Préfet de RUHENGARI chargé des affaires socio-culturelles.

Après avoir adressé un vif remerciement au Ministre en louant l'importance de sa visite, il lui a ensuite soumis un projet de restructuration du C.F.J. MUKINGO; projet dont les objectifs ont été définis comme suit :

- Augmentation de l'effectif des jeunes : au moins 5 jeunes par Commune.
- Dispenser la formation en métier et en culture de façon que les jeunes lauréats forment le Ballet de RUHENGARI.

Des moyens ont été proposés pour atteindre ces objectifs:

- Instaurer un régime d'internat
- Extension de bâtiments par la Commune moyennant une aide matérielle du MIJEUCOOP.
- Demande des subsides de consommation aux personnalités bénévoles pour combler le déficit de la production du Centre.

Le Ministre a proposé qu'une étude y relative soit menée car l'idée était bonne.

Entretien avec le Préfet de RUHENGARI

Au cours d'une étape ultérieure, le Préfet de RUHENGARI, le Militant ZIGILIRANYIRAZO Protas a précisé que ce centre serait restructuré et deviendrait une sorte de pépinière de jeunes animateurs de développement rural dans les Communes de la Préfecture de RUHENGARI. La formation qui serait dispensée devrait se baser sur les métiers et la culture car ces jeunes, une fois formés constitueraient le Ballet de la Préfecture de RUHENGARI.

Le Préfet de RUHENGARI a estimé, en ce qui concerne les infrastructures de base que celles-ci se limiteraient essentiellement à 2 salles de classe (car il y aurait tout au plus 50 jeunes en formation), 1 réfectoire et 1 dortoir et qu'un investissement d'environ 5.000.000 F pourrait servir à asseoir de telles infrastructures.

Il a d'ailleurs dans ce même cadre de la valorisation des ressources naturelles, sollicité les techniciens du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour mener une étude de valorisation des bambous.

S'agissant ainsi du Projet CEFMIVA, le Préfet de RUHENGURI a préconisé la collaboration d'une délégation du MIJEUCOOP avec une commission technique des Communes intéressées par ce projet en l'occurrence les Communes de KIGOMBE, NYAMUTERA, RUHONDO et NYAKINAMA.

Une autre rencontre entre les autorités préfectorales avant le début des travaux de cette commission s'avèrerait indispensable.

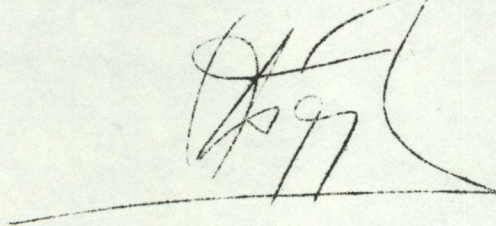
Il a ainsi été décidé que le MIJEUCOOP va faire venir le spécialiste afin qu'il poursuive l'étude de ce projet.

A la question du Ministre de savoir si le spécialiste pourra être logé sans problème; le Préfet a répondu que le logement sera disponible en attendant que le projet construise ses propres maisons.

Le Rapporteur :

RUSANGANWA Augustin

Chef de Division Production.--

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'AR' followed by a large flourish, positioned below the typed name and title.

SD 01 p.i.

RAPPORT DE LA VISITE EFFECTUEE PAR LE MINISTRE
DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF EN COMMUNE
SAKE - KIBUNGO.

=====

Mardi le 15 Avril 1986, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Lieutenant Colonel BEM NDINDILYIMANA Augustin, dans ses tournées d'appui aux actions en faveur de la Jeunesse et des Coopératives a visité l'atelier céramique de Rukoma, le Centre de Formation des Jeunes Filles de Sake, le village des jeunes de Rukoma et le Silos de la Coopérative COVEPAMA en Commune SAKE. Il était accompagné du Préfet de Préfecture de KIBUNGO, IKIBARUTA Laurent, du Directeur Général de la Jeunesse, Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, du Bourgmestre de la Commune de SAKE et des agents du Service de l'Encadrement de la Jeunesse et des Coopératives en Préfecture de KIBUNGO.

a) Visite de l'atelier céramique de Rukoma.

L'atelier céramique de Rukoma a ouvert ses activités en 1982 sous l'encadrement de la Paroisse de Rukoma. Il traite spécifiquement l'argile et fabrique une variété d'ustensiles, des matériaux de construction tel que des dalles et des briques, des vases, des calices, des croix et tout un amalgame d'ornements à base d'argile.

L'atelier céramique de Rukoma occupe actuellement 16 jeunes formés sur le tas, encadrés par quelques techniciens qui ont reçu une formation accélérée à Kibuye sur le traitement de l'argile.

Après la salle d'exposition, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a visité les ateliers où on lui a expliqué les techniques de fabrication des différents objets. Il a apprécié le travail réalisé dans l'atelier céramique de Rukoma et son impact sur l'encadrement des jeunes. Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a promis un appui de son département à l'atelier céramique surtout dans la commercialisation des produits finis. Cette appui consistera à transporter et accueillir dans un lieu d'exposition les produits de cet atelier. Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a fait acheter dans l'atelier des colis cadeau pour son département.

.../...

b) Le Centre de Formation des Jeunes Filles de Rukoma.

Après l'atelier céramique, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a visité le Centre de Formation des Jeunes Filles de Rukoma. Ce Centre est dirigé par une congrégation des soeurs, il accueille des jeunes filles qui ont terminé la 8ème année du cycle primaire et quelques ^{jeunes} non scolarisés. Il dispense un enseignement technique sur la couture, la broderie et la vannerie. Les non scolaires reçoivent un complément d'alphabétisation. Spécialement pour l'agriculture, le centre est en relation avec le centre de Butamwa à qui il envoie des candidats pour une formation poussée dans le domaine agricole.

En matière de suivi, le centre pratique les visites à domicile, C'est l'occasion pour les formateurs de contrôler la mise en pratique des leçons assimilées par les jeunes.

La durée de la formation dans le centre est de 3 ans.

Parlant aux jeunes, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif les a exhorté au travail manuel et surtout l'assimilation et la mise en pratique des techniques modernes pour s'assurer d'un rendement meilleur. Il a consenti un appui au Centre des jeunes filles de Rukoma en lui octroyant des tissus pour la pratique de la couture et en acceptant la prise en charge par le Ministère de 2 instructrices.

c) Le village des jeunes de Rukoma.

Ce village est constitué de jeunes ressortissants du centre de formation des jeunes de Rukoma. Les candidats généralement formés dans ledit centre, reçoivent chacun une parcelle de 50 x 300 m qu'il exploite plus ou moins suivant des méthodes culturales modernes. Du reste les maisons en place ont été construites par ces jeunes élèves du centre de Rukoma avec l'aide de la Présidence du M.R.N.D. qui a accordé au projet des têtes.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a apprécié ce projet qui s'inscrit dans un cadre de suivi des jeunes après leur formation. Il a émis le souhait que tout promoteur de centre pense aux structures d'accueil des jeunes après leur formation.

S'agissant du centre des jeunes garçons de Rukoma, le Ministre a souhaité avoir une entrevue avec son responsable pour discuter des problèmes qui handicaperaient la bonne marche de ses activités.

a) Le Silos Coopératif de COVEPAMA.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a construit pour la coopérative COVEPAMA un silos de stockage de produits. Entre temps, la coopérative a connu des problèmes internes de gestion de façon à ce qu'elle n'a pas ^{utilisé} le silos mis à sa disposition.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a demandé au Bourgmestre de la Commune SAKE d'intervenir pour que la coopérative COVEPAMA reprenne normalement ses activités et utilise le silos; dans le cas contraire, l'autorité communale soumettra au Ministre les modalités d'usage à bonnes fins le silos déjà mis en place.

HAKIZIMANA Protzis.-

Protzis
24/4/86

u

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km2 utilisable.

: thomelucq' écoram

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports

B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des plants à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	Prix unitaire	Prix Total
300 houes	350	105.000
100 tridentis	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		345.000

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		670.000

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km2 soit densité moyenne de 260 habitants au Km2 utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 tamis	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400
		TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

- Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-
- Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.
- Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir : MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

.../...

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	!	P.U.	!	P.Total
30 houes	!	350	!	10.500
20 pelles	!	670	!	13.400
20 bêches	!	670	!	13.400
10 brouettes	!	7.000	!	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	!	300	!	9.000
5 sacs de ciment	!	1.400	!	7.250
15 planches	!	600	!	9.000
10 Kg de clous	!	150	!	1.500
10 machettes	!	180	!	1.800
10 coupe coupe	!	280	!	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	!	490	!	7.350
2 camions de gravier (transport)	!	20.000	!	40.000
1 camions de sable fin trans.)	!	20.000	!	20.000
3 filet de pêche	!	8.000	!	24.000
				<u>230.000</u>
Construction d'un magasin	!			= 200.000
(coût des matériaux)			TOTAL	= 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 436 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports

B.P. 1044 KIGALI,

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de l'entorse et de l'ourdissage. Les produits des ateliers seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 hoes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

...

.../...

Centre de formation pour l'apiculture

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

000.00	1	000.00	1	Jeune de rucher
000.00	1	000.00	1	aromatique
000.00	1	000.00	1	aromatique

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km2 soit densité moyenne de 260 habitants au Km2 utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centre, semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	Prix Unitaire	Prix Total
30 ruches	4.500	135.000
5 supports de ruches	1.500	7.500
1 extracteur de miel	25.000	25.000
4 enfumoirs	2.000	8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	350	1.750
5 grilles à reine	200	1.000
1 balance	3.000	3.000
1 maturateur	5.000	5.000
2 tamis	1.000	2.000
4 lève-cadre	350	1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km2 soit une densité brute de 329 habitants au Km2 la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

- Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-
- Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.
- Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin

= 200.000

(coût des matériaux)

TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km2 utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports

B.P. 4044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

b) Pour les 2 communes

....//....

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

Document n° 1

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km² soit densité moyenne de 260 habitants au Km² utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	4.500	135.000
5 supports de ruches	1.500	7.500
1 extracteur de miel	25.000	25.000
4 enfumoirs	2.000	8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	350	1.750
5 grilles à reine	200	1.000
1 balance	3.000	3.000
1 maturateur	5.000	5.000
2 tamis	1.000	2.000
4 lève-cadre	350	1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

- Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI,-
- Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.
- Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 hoes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin
(coût des matériaux)

= 200.000

TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

=====

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc...

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements de jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 hoes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ U.S.

.../...

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km2 soit densité moyenne de 260 habitants au Km2 utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	! 220	! 8.800
2 brosses	! 350	! 700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 tamis	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

- Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-
- Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.
- Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Fonctionnement du projet

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

.../...

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>
Construction d'un magasin	!	= 200.000
(coût des matériaux)		TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km2 utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet, les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

Pour les 2 ateliers

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	Prix unitaire	Prix Total
300 houes	350	105.000
100 trident	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES

APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1854 Km2 soit densité moyenne de 260 habitants au Km2 utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	! 220	! 8.800
2 brosses	! 350	! 700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 tamis	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400
		<u>TOTAL = 199.230</u>

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin = 200.000
(coût des matériaux) TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

- 5 -

Requête demandée pour le Centre

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 56.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km² soit densité moyenne de 260 habitants au Km² utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	Prix Unitaire	Prix Total
30 ruches	4.500	135.000
5 supports de ruches	1.500	7.500
1 extracteur de miel	25.000	25.000
4 enfumoirs	2.000	8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	350	1.750
5 grilles à reine	200	1.000
1 balance	3.000	3.000
1 maturateur	5.000	5.000
2 tamis	1.000	2.000
4 lève-cadre	350	1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602,550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1,834 Km2 soit une densité brute de 329 habitants au Km2 la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

- Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-
- Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.
- Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir : MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. L'exploitation et l'entretien des étangs sera communitaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

.../...

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	!	P.U.	!	P.Total
30 hoes	!	350	!	10.500
20 pelles	!	670	!	13.400
20 bêches	!	670	!	13.400
10 brouettes	!	7.000	!	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	!	300	!	9.000
5 sacs de ciment	!	1.400	!	7.250
15 planches	!	600	!	9.000
10 Kg de clous	!	150	!	1.500
10 machettes	!	180	!	1.800
10 coupe coupe	!	280	!	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	!	490	!	7.350
2 camions de gravier (transport)	!	20.000	!	40.000
1 camions de sable fin trans.)	!	20.000	!	20.000
3 filet de pêche	!	8.000	!	24.000
				<u>230.000</u>

Construction d'un magasin = 200.000
(coût des matériaux) TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-
soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km2 utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

- S -
- S -

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km² soit densité moyenne de 260 habitants au Km² utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	! 220	! 8.800
2 brosses	! 350	! 700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 stans	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
L'exploitation et l'entretien des étangs sera commuanutaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

.../...

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront ~~propriétaires~~ des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bèches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin ! = 200.000
(coût des matériaux) TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

7

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

=====

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports, B.P. 4044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

.../...

.../...

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES

APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km² soit densité moyenne de 260 habitants au Km² utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 tanis	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400
		<u>TOTAL = 199.230</u>

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

=====

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km2 soit une densité brute de 329 habitants au Km2 la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera commuanitaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin ! = 200.000
(coût des matériaux) TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : Les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a) Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		<u>345.000</u>

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		<u>670.000</u>

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES

APICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 56.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km² soit densité moyenne de 260 habitants au Km² utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI -

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	! Prix Unitaire	! Prix Total
30 ruches	! 4.500	! 135.000
5 supports de ruches	! 1.500	! 7.500
1 extracteur de miel	! 25.000	! 25.000
4 enfumoirs	! 2.000	! 8.000
40 voiles	! 220	! 8.800
2 brosses	! 350	! 700
5 cages à reine	! 350	! 1.750
5 grilles à reine	! 200	! 1.000
1 balance	! 3.000	! 3.000
1 maturateur	! 5.000	! 5.000
2 tanis	! 1.000	! 2.000
4 lève-cadre	! 350	! 1.400
		TOTAL = <u>199.230</u>

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km2 soit une densité brute de 329 habitants au Km2 la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet:

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communitaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	P.U.	P.Total
30 houes	350	10.500
20 pelles	670	13.400
20 bêches	670	13.400
10 brouettes	7.000	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	300	9.000
5 sacs de ciment	1.400	7.250
15 planches	600	9.000
10 Kg de clous	150	1.500
10 machettes	180	1.800
10 coupe coupe	280	2.800
15 tuyaux en ciment 20 Ø	490	7.350
2 camions de gravier (transport)	20.000	40.000
1 camions de sable fin trans.)	20.000	20.000
3 filet de pêche	8.000	24.000
		<u>230.000</u>

Construction d'un magasin = 200.000
(coût des matériaux) TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

Coopération entre le RWANDA et la Belgique

Projet N° 1

Projet de création de 2 unités artisanales pour la culture et l'exploitation du sisal en Préfecture de KIBUNGO.

La Préfecture de KIBUNGO, située à l'Est du Pays, a une population de 426.611 habitants, et une densité de 136 habitants au Km² utilisable.

Cette Préfecture se caractérise entre autres par l'abondance de la bananeraie, du sisal qui produisent des fibres pour la vannerie et la tapisserie. Dans le cadre de la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports de créer de nouveaux emplois, un nombre important des jeunes dans la plantation du sisal et dans l'extraction de la fibre, dans l'extraction de la fibre de bananier et dans des ateliers de fabrication de différents articles dont les sacs d'emballage, des tapis, des paniers, des plateaux, etc....

La présente requête concerne la mise en place de trois ateliers de travail de la fibre de sisal et de bananier et une assistance à des groupements des jeunes pour la culture du sisal.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Nature du projet : Fourniture de matériel agricole à 10 Groupements de Jeunes agriculteurs, équipement de 2 ateliers d'exploitation de la fibre.

Responsable du projet : Les responsables du projet : les Communes concernées à savoir MUHAZI, et RUKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fonctionnement du projet : Il s'agira de renforcer 10 groupements des jeunes agriculteurs dans les 2 Communes en leur fournissant du matériel d'agriculture, des plants de sisal et des parcelles à planter. Ensuite, équipement de deux ateliers existants dans les deux Communes et redynamisation des jeunes artisans qui y travaillent.

.../...

Propriétaire des réalisations :

Les jeunes agriculteurs seront propriétaires de leurs plantations de sisal et les exploiteront à leur propre compte. Les jeunes artisans des 2 ateliers seront également propriétaires du produit de leur travail. Toutefois, les Communes concernées pourront percevoir une partie des bénéfices pour étendre l'action sur un plus grand nombre de bénéficiaires.

Marché d'écoulement :

L'extraction de la fibre devant être faite au niveau des agriculteurs, les jeunes vendront au kilo leur fibres dans les 2 ateliers qui s'occuperont du filage, de la torsion et de l'ourdissage. Les produits des ateliers qui seront principalement la vannerie, la tapisserie, des sacs à main, des plateaux à fruits, des coiffes pour danseurs, etc... seront vendus à KIGALI par la coopérative des artisans. Les sacs d'emballage dont la demande augmente chaque année sur le marché et qui sont jusqu'à maintenant importés, seront fabriqués par ces ateliers.

Financement demandé

a). Pour les 10 groupements agricoles

	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix Total</u>
300 houes	350	105.000
100 tridents	450	45.000
100 pelles	650	65.000
20 brouettes	5.000	100.000
Matériel de peignage des fibres	3.000	30.000
		345.000

b) Pour les 2 ateliers

6 machines à coudre pour sacs	80.000	480.000
6 machines à coudre ordinaire	15.000	90.000
Matériel de filage	12.000	24.000
Matériel d'ourdissage	10.000	20.000
Cadres	25.000	50.000
Aiguilles	3.000	6.000
		670.000

TOTAL = 1.015.000 FRW
soit 12.300 \$ US

- 5 -

Projet N° 2 : PROJET DE CREATION DE CINQ GROUPEMENTS DE JEUNES
APIGULTEURS DANS LA PREFECTURE DE KIBUYE

La Préfecture de KIBUYE, située à l'Ouest du Pays a une population de 356.588 habitants (recensement 1978) résidant sur une superficie de 1834 Km2 soit densité moyenne de 260 habitants au Km2 utilisable.

La population, comme dans tous le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne l'implantation dans quatre communes de centres apicoles pour des groupements des jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel de préparation du miel.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel pour l'apiculture et la préparation du miel.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les Communes concernées à savoir MABANZA, GITESI, KIVUMU et BWAKIRA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Régie apicole du RWANDA.

Fonctionnement du projet : Les jeunes construiront eux-mêmes des abris pour les ruches, aménageront la clôture pour protéger le Centre contre les animaux et collaboreront avec la Régie Apicole du RWANDA pour mettre en place des infrastructures conformes aux normes qui permettent la plus grande productivité. Il s'agira d'une trentaine des jeunes dans chacune des quatre communes (soit 120 jeunes en tout) qui travailleront ensemble pour l'entretien et l'exploitation sous forme coopérative de chaque centre.

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires du projet seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'assainage de l'action, les quatre groupements une fois qu'ils seront productifs verseront un montant qui sera déterminé en accord avec les communes pour la création des Centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	Prix Unitaire	Prix Total
30 ruches	4.500	135.000
5 supports de ruches	1.500	7.500
1 extracteur de miel	25.000	25.000
4 enfumoirs	2.000	8.000
40 voiles	220	8.800
2 brosses	350	700
5 cages à reine	350	1.750
5 grilles à reine	200	1.000
1 balance	3.000	3.000
1 maturateur	5.000	5.000
2 tanis	1.000	2.000
4 lève-cadre	350	1.400

TOTAL = 199.230

Projet N° 3 : PROJET DE CREATION DE TROIS GROUPEMENTS DE
JEUNES PISCICULTEURS DANS LA PREFECTURE DE
BUTARE

La Préfecture de BUTARE, située au Sud du Pays a une population de 602.550 habitants (recensement, 1978) résidant sur une superficie de 1.834 Km² soit une densité brute de 329 habitants au Km² la plus forte du pays.

La population, comme dans tout le pays, est essentiellement rurale et vit de l'agriculture traditionnelle. Le morcellement des exploitations agricoles familiales laisse actuellement moins d'un hectare à chaque famille pour vivre. C'est pourquoi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, conscient des problèmes que vivent les jeunes, essaie de les aider à se créer des emplois non agricoles pour qu'ils puissent dans l'avenir pourvoir à leurs besoins élémentaires.

La présente requête concerne la création de 3 Centres Piscicoles pour des groupements de jeunes constitués et la mise à leur disposition de matériel technique pour la pêche.

Adresse du requérant : Ministère de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.-

Nature du projet : Fourniture de matériel technique pour la construction de 10 étangs d'un are chacun et de filets pour la pêche.

Responsable du projet : Les responsables du projet sont les communes concernées à savoir :
MUGUSA, GISHAMVU et RUNYINYA en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le service de la pêche et pisciculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fonctionnement du projet

Après réception du matériel et d'un terrain de marais d'environ 1 Ha le groupement d'environ 30 jeunes se mettra aux travaux de construction de 10 étangs d'un are chacun et d'un hangar pour le matériel commun avec la supervision des services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'exploitation et l'entretien des étangs sera communautaire et régie par un règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi sur les coopératives.

.../...

Propriétaire des réalisations : Les jeunes bénéficiaires seront propriétaires des réalisations. Néanmoins pour assurer l'essaimage de l'action, chaque centre dès qu'il sera productif, versera un montant à déterminer en accord avec les intervenants pour créer d'autres centres semblables.

Matériel demandé pour 1 Centre

Article	!	P.U.	!	P.Total
30 houes	!	350	!	10.500
20 pelles	!	670	!	13.400
20 bêches	!	670	!	13.400
10 brouettes	!	7.000	!	70.000
30 bassins métalliques (carayi)	!	300	!	9.000
5 sacs de ciment	!	1.400	!	7.250
15 planches	!	600	!	9.000
10 Kg de clous	!	150	!	1.500
10 machettes	!	180	!	1.800
10 coupe coupe	!	280	!	2.800
15 tuyaux en ciment 20 ø	!	490	!	7.350
2 camions de gravier (transport)	!	20.000	!	40.000
1 camions de sable fin trans.)	!	20.000	!	20.000
3 filet de pêche	!	8.000	!	24.000
				<u>230.000</u>

Construction d'un magasin
(coût des matériaux)

= 200.000

TOTAL = 430.000 FRW.-

TOTAL pour 3 centres = 1.290.000 FRW.-

soit = 13.900 \$ US

RAPPORT DE MISSION

I. Introduction :

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Militant NDINDILIYIMANA Augustin accompagné du Secrétaire Général au même Ministère, le Militant MUGEMA Romuald et de Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, a effectué une mission en Préfectures de GISENYI et RUHENGARI en date du 20 au 21 janvier 1986.

A GISENYI, il a visité respectivement le Centre de Formation des Jeunes de KARAGO, le S/Projet G.B.K. de GISHWATI et enfin le Centre de Formation des Jeunes de MUTURA; tandis qu'à RUHENGARI il a visité le C.F.J. de MUKINGO, et s'est par ailleurs entretenu avec le Préfet de RUHENGARI le Militant ZIGIRANYIRAZO Protais au sujet du Projet de restructuration du C.F.J. de MUKINGO et du Projet CEFMIVA dont l'implantation est prévue dans la Commune de RUHONDO; ce dernier visant la valorisation de l'argile en vue de la production des articles en céramique.

2. Visite à GISENYI

2.1. Instructions données par le Ministre au C.F.J. de KARAGO : Avant de donner ces instructions, le Ministre a d'abord effectué une rapide inspection des locaux administratifs du Centre. Il a ensuite arrêté son programme technique de travail qui comprenait principalement les points suivants :

A. Inspection générale pour :

- la gestion et administration du Centre
- le programme de formation et de suivi.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales de la Commune KARAGO et avec le personnel et les jeunes du Centre de KARAGO.

A. Inspection générale :

En ce qui concerne la gestion du Centre, le Directeur du même Centre a présenté le livre de caisse et d'autres pièces comptables telles que les factures. Dans le livre de caisse, toutes les transactions journalières et/ou mensuelles (pour la pêche en ce qui concerne ces dernières) étaient jusqu'alors bien enregistrées.

Des rapports trimestriels ont été régulièrement envoyés au MIJEUCOOP pour exploitation et contrôle éventuel. Le solde en janvier 86 était de 130.781 F. Dans cette même rubrique de la gestion, le Directeur du Centre a signalé que le minerval que versent les jeunes est épargné par le Centre et que c'est au cours des 2 derniers trimestres que ce minerval est versé.

L'utilisation de ce minerval est double; tout d'abord, il est principalement destiné à équiper les jeunes en matériel de base après la formation conformément aux directives du MIJEUCOOP dans le domaine du suivi; ensuite le Directeur du Centre s'en sert pour renouveler le stock du matériel endommagé ou détourné délibérément par les jeunes, cela permet aux jeunes de bien gérer le matériel leur confié. Après avoir constaté toutes les pièces comptables demandées, le Ministre a tenu à donner des instructions suivantes dans le domaine de la gestion-production :

- .) Remboursement du crédit de 80.000 F au plus tard en avril après la récolte de la pomme de terre. Ce crédit **avait** été prélevé sur le compte du Chantier de l'Est et octroyé au C.F.J. KARAGO en vue de maximiser la rentabilité du domaine agricole. Le Directeur du C.F.J. KARAGO s'est déclaré prêt à rembourser ce crédit à échéance précitée.

S'agissant de la pêche, le Ministre a indiqué qu'il allait directement contacter les services techniques du MINAGRI en vue de voir comment tirer profit de la pêche et en faire bénéficier toute la population environnante.

Le Ministre a ensuite abordé les points en rapport avec l'administration du Centre tels que la correspondance, la tenue de tous les documents importants telles que les fiches de stock, les bordereaux et le classement des directives que le MIJEUCOOP envoie régulièrement au Centre de même que les propres directives que le Directeur du Centre donne au personnel et aux jeunes. Le Directeur du Centre a signalé que le C.F.J. correspond généralement avec le MIJEUCOOP et la Préfecture. Dans cette correspondance, il classe le courrier expédié à part et le courrier reçu à part. D'autres documents précités comme les fiches de stock et les factures sont classés séparément par espèce.

Le Ministre a tout de suite souligné l'importance de classer les dossiers en essayant autant que possible de les différencier. C'est ainsi que les directives et les comptes rendus des réunions de même que les procès verbaux doivent être classés séparément. Pour les comptes rendus et les procès verbaux des réunions tenues au Centre, le MIJEUCOOP et le Préfet intéressé doivent être informés.

Dans le domaine de la formation-production-suivi, le Directeur du Centre et l'Encadreur chargé des G.S.E. du Chantier du Nord ont fourni des informations suivantes :

- programme d'instruction pour toute l'année et plan des activités en rapport avec l'exploitation du domaine du Centre (activités agro-pastorales et piscicoles).

Ce premier point était clair.

- situation des G.S.E. du Chantier Nord : s'agissant du suivi des jeunes, le Ministre a d'abord demandé au Directeur du Centre de lui présenter le registre des jeunes inscrits et des jeunes lauréats du Centre depuis la date et l'année d'ouverture du dit Centre.

Le Directeur a précisé que le registre n'a été tenu régulièrement qu'à partir de son affectation au Centre en octobre 84 et que les registres antérieurs ne sont pas disponibles, ajoutant que le Centre ne dispose à ce sujet que des pièces détachables. Le Ministre a insisté et demandé au Directeur de faire un registre à partir de ces feuilles détachables en vue de prévenir la disparition facile de ces données statistiques qui sont d'une importance capitale.

L'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord affecté en permanence au C.F.J. KARAGO a brossé la situation générale des G.S.E. de ce Chantier. Il a signalé que le Centre comptait 92 lauréats à son actif. Le Chantier a démarré avec un total de 51 G.S.E. répartis dans 9 Communes. Actuellement, seules 7 des 9 Communes sont touchées en raisons des problèmes de moyens de déplacement trop limités. Il a par ailleurs indiqué que 6 G.S.E. ont connu des difficultés et arrêté leurs activités. Pour les autres, leur avoir s'est accru de 30 % d'après les observations de l'Encadreur des G.S.E. du Chantier Nord, seuls les G.S.E. de MUTURA sont restés viables et ont remboursé les crédits leur ayant été octroyés tel que le crédit-bétail. Pour les autres Communes, les G.S.E. ont échoué et n'ont pas pu honorer leurs engagements de remboursement à échéance convenue car le bétail est mort selon les membres de certains G.S.E.

Il a précisé qu'il récupère le reste du matériel confié au G.S.E. qui finit par échouer. Il a enfin regretté la mauvaise gestion du matériel destiné aux G.S.E. par certains Encadreurs communaux. Les instructions du Ministre dans ce domaine des G.S.E. ont été les suivantes :

- approfondir l'étude du dossier relatif à l'aide destinée au G.S.E. car cette aide est mal utilisée.
- nécessité de relever la liste de matériel qui a été prévu et accordé à ces G.S.E. en exploitant les rapports.

B. Réunion avec les autorités préfectorales, communales, le personnel et les jeunes du Centre.

Le Ministre a d'abord tenu à remercier les différentes autorités particulièrement le S/Préfet de GISENYI chargé des affaires sociales et le Bourgmestre de KARAGO d'avoir participé à cette réunion. Il a indiqué que cette participation montre l'intérêt particulier qu'ils accordent non seulement au Centre de KARAGO mais aussi à la jeunesse en général. Après avoir précisé le but de sa mission au public, il a rappelé les recommandations de Son Excellence le Président HABYARIMANA lors du Ve Congrès, recommandations par lesquelles il demande que tous les programmes en rapport avec la jeunesse soient minutieusement coordonnés du niveau le plus bas telle que la cellule au niveau le plus haut. La participation de la Commune de KARAGO peut donc se situer au niveau du recrutement des jeunes, de leur suivi après la formation. Le Ministre a d'abord retracé l'historique du Centre de KARAGO qui a ouvert ses portes pratiquement en 1983.

.../...

Comme les débuts sont toujours difficiles, il a évoqué les problèmes relatifs au personnel ~~sous~~-contrat non qualifié qui a dispensé les leçons inadéquates ce qui a entraîné la désertion des jeunes en formation. Des réformes ont été ensuite opérées et des moniteurs ont été remplacés par d'autres plus compétents ce qui a endigué la désertion à la suite des programmes cohérents qui ont été élaborés et suivis dans ce Centre. Les jeunes se sont donc récemment rendus compte de l'intérêt qu'ils tirent des connaissances acquises en métiers dans ce Centre. De même, le Ministre s'est réjoui de l'augmentation progressive de la production. Après avoir brossé l'historique du Centre et apprécié le progrès dans le domaine de la production, le Ministre a enfin tenu à regretter le manque de collaboration entre les autorités communales de KARAGO et celles du C.F.J. KARAGO. Il a rappelé les vives critiques du Bourgmestre adressées récemment au Directeur du Centre dans le domaine de la gestion, après avoir précisé que la gestion paraît saine dans l'ensemble à la suite de ce qui a été fait. Pour prévenir de tels malentendus, le Ministre a porté à la connaissance du Directeur du Centre d'informer le Bourgmestre de KARAGO de tout ce qui se fait au Centre. Tous les procès verbaux, compte rendus des réunions doivent être transmis au Bourgmestre de KARAGO pour information. S'adressant toujours aux participants qui assistaient à la réunion et particulièrement au Bourgmestre de KARAGO, le Ministre a montré l'intérêt que le MIJEUCOOP attache aux jeunes en formation; signalant à ce sujet qu'un fonds de roulement avait été récemment mis à la disposition du Centre afin que le minerval versé par les jeunes soit essentiellement consacré au suivi de ces derniers après leur formation. Dans ce même domaine du suivi, le Ministre a également donné au Directeur du Centre une instruction concernant le remboursement des crédits-bétail et matériel aux G.S.E. ayant été accordés par MIJEUCOOP par le biais du Chantier Nord.

Le Ministre a par ailleurs informé les participants qu'il sera de nouveau organisé un concours agro-pastoral et artisanal dans les G.S.E., CERAI et C.F.J. en 1986. Il a à ce sujet exhorté la Commune de KARAGO à déployer des efforts particuliers pour bénéficier des prix de ce concours.

Le Ministre a enfin regretté le fait que les jeunes de KARAGO ne s'intéressent pas au C.F.J. KARAGO après avoir appris non sans grand étonnement que sur un effectif de 80 jeunes, 3 seulement sont originaires de la Commune de KARAGO qui héberge paradoxalement le Centre. Il a encouragé les autorités communales à trouver des solutions à ce problème car le système d'internat est difficile à entretenir. Au cours de la réunion, le Ministre a accordé la parole aux participants et particulièrement au S/Préfet de GISENYI chargé des affaires sociales et culturelles, au Bourgmestre de KARAGO et au Directeur du Centre de KARAGO.

Le S/Préfet a résumé son intervention en 3 observations :

.../...

a) Le Centre appartient avant tout à la Commune avant d'appartenir à la région. Ce qui implique que le Bourgmestre de KARAGO devrait être informé de certaines activités qui se font au Centre.

b) Le Centre n'envoie pas de rapports à la Préfecture. Il ne demande par contre des interventions de cette dernière que quand il se trouve placé devant des problèmes.

c) L'Encadreur de la jeunesse et des coopératives de GISENYI, qui assistait aussi à la réunion n'a aucun mot à dire au Centre, ce qui est anormal. Il faut qu'il intervienne.

Le Ministre, en réponse aux questions du S/Préfet a précisé que des copies des rapports doivent être envoyées à la Préfecture. En ce qui concerne l'intervention de l'Encadreur

Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives au Centre, le Ministre a répondu au S/Préfet qu'une lettre circulaire conférant à l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et

des Coopératives d'intervenir au Centre et en voie d'être préparée. Pour des raisons de forme, la réponse à la première question du S/Préfet est formulée dans celles que le

Ministre a données au Bourgmestre de KARAGO en ce qui concerne son degré de collaboration avec le Centre. Le Bourgmestre a en effet donné les observations suivantes :

1) Le Centre doit donner le rapport à la Commune de KARAGO avant de l'envoyer à la Préfecture pour des raisons hiérarchiques.

2) L'exploitation du domaine du Centre devrait être rationnelle et le Centre doit éviter de louer des parcelles avec les particuliers afin de ne pas décourager la population qui s'est vue expropriée.

Le Ministre a précisé au sujet de la première observation du Bourgmestre que la copie de rapport lui sera transmise mais que la procédure de la hiérarchie n'est pas acceptée car ça peut entraîner la lenteur administrative .

Pour l'exploitation du domaine du Centre, le Ministre a par contre loué des efforts de la Direction du Centre dans le domaine de la production en comparaison avec ce qui était fait dans le passé; bien qu'il y avait encore à faire. Il a plutôt préconisé la location de parcelles avec les jeunes à faible loyer. Le dernier intervenant a été le Directeur du Centre de Formation des Jeunes de KARAGO : Il a évoqué les problèmes majeurs que le Centre a affrontés dans le domaine de la formation-production-suivi. Il a illustré à titre d'exemple que le Centre n'avait que 1.000 F dans la caisse lors de son affectation en août 1984 et qu'actuellement il dispose d'un montant de 70.000 F déduction faite d'un crédit de 80.000 F par le MIJEUCOOP. De même, il n'a trouvé que 18 jeunes sur place alors que l'effectif actuel est de 80 jeunes sans compter le dernier contingent de lauréats ce qui justifie quand même qu'il a pu redresser la situation. S'agissant de la location des parcelles avec les privés, il a précisé qu'il a d'abord eu de la peine à extirper ce vieux système d'exploitation et que des résultats ont également été enregistrés car le fermage tend à disparaître progressivement et que les jeunes sont les premiers bénéficiaires.

.../...

Il a exprimé le souhait que la collaboration ainsi envisagée soit l'oeuvre réciproque des 2 partenaires en l'occurrence le Centre et la Commune de KARAGO. Enfin, le Directeur du Centre a soumis un ensemble de problèmes au Ministre :

- a) Affiliation de certains agents à la C.S.R. sans versement. Le Ministre a promis que le gestionnaire va régulariser ce dossier.
- b) Règlement du dossier du feu ex-Directeur du Centre en ce qui concerne la pension à laquelle a droit la famille ayant été éprouvée. Il y a 4 ans que le dossier n'est pas signalé à la C.S.R. car le MIJEU COOP ne l'a pas réglé.
Le Ministre a promis également que ce dossier allait très vite être traité et transmis à la C.S.R. afin de permettre aux ayant droit du défunt de déclarer la pension à la C.S.R.
- c) Problème de boisement à exproprier.
Le Ministre a invité le Centre d'en faire une étude.

C. Mot du Ministre à l'intention du personnel du Centre et des Jeunes.

Au cours de cette réunion, le Ministre a de nouveau rappelé l'objet de sa visite qui visait principalement l'encadrement de la jeunesse.

S'adressant particulièrement au personnel du Centre, il s'est réjoui de leur qualification de formation en comparaison avec les moniteurs qui ont oeuvré dans ce Centre dans un passé récent. Aussi a-t-il souligné qu'une bonne formation à dispenser au jeune doit combiner la connaissance technique des métiers et une bonne éducation.

Par ailleurs, comme le Ministre venait lui-même d'observer des cas de malades alités, il a déploré le manque d'infrastructures sanitaires proches afin que les jeunes et le personnel du Centre puissent bénéficier des soins de santé primaire.

Il a promis à ce sujet qu'il allait contacter le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pour lui demander l'autorisation d'affecter un brancardier au Centre moyennant aide en médicaments par le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

Le Ministre s'est ensuite adressé aux jeunes et les a invités à rayonner par des actions concrètes dans leur environnement.

Il leur a signalé que l'initiation aux métiers au bon moment consitue une garantie pour leur avenir. Il a précisé, pour motiver les jeunes à travailler, que la production du Centre réalisée par les jeunes doit en partie être consommée et servir aussi à dégager une épargne pour aider les jeunes à s'équiper en outillage nécessaire après leur formation.

Pour terminer, le Ministre a proposé aux jeunes de travailler d'arrache-pied pour gagner les prix du concours agro-pastoral et artisanal programmé au cours de cette année et déjà évoqué dans les pages qui précèdent.

En marge de la réunion, le Ministre a promis au Centre un projecteur de cinéma et quelques sacs de ciments pour le pavement de salles de classes.

Le projecteur va aussi profiter à la population qui avoisine le Centre, a précisé le Ministre.

2.2. Mission effectuée au C.A.T. du S/Projet G.B.K. de GISHWATI.

Après avoir achevé sa mission au C.F.J. de KARAGO, le Ministre s'est ensuite rendu au Centre d'Appui Technique du S/Projet G.B.K. de GISHWATI où un effectif de 16 têtes de bovins soit 8 vaches et 8 veaux appartenant au C.F.J. de MUTURA avait été introduit sur demande du MIJEUCOOP à la suite de la dégradation du pâturage de ce Centre. Des informations suivantes ont été fournies par les techniciens du C.A.T. en présence du Directeur du S/Projet G.B.K. de GISHWATI :

- L'effectif total s'élevait à 15 têtes de bovins dont 8 vaches en lactation et 7 veaux. Il a été ainsi constaté qu'un veau a été victime d'une météorisation suite à une ingestion excessive de trèfle.
- Les techniciens du C.A.T. distribuent 2 kg de provende par vache et par jour soit une dépense de 80 F par vache et par jour. Nous avons constaté fort heureusement sur les factures présentées par le S/Projet G.B.K. de GISHWATI que cette distribution de concentrés n'est pas régulière car le Centre pourrait supporter à peine les frais relatifs à l'achat de ces concentrés.
- Les frais de gardiennage s'élèvent à 1.200 F/bovin adulte, 600 F/veau.
- Les frais vétérinaires sont fonction du produit vétérinaire administré.

A la question de savoir quand la parcelle de pâturage destinée aux bovins du C.F.J. de MUTURA sera aménagée (il y a lieu de rappeler que le C.F.J. de MUTURA garde encore 12 têtes de bovins), le Directeur du S/Projet G.B.K. a répondu que le budget de la 2e phase n'est pas encore débloqué.

Le Ministre a par ailleurs exprimé le souhait de voir la parcelle à aménager être située tout près d'une route carrossable afin de faciliter la collecte du lait par les soins du S/Projet.

2.3. Mission effectuée au C.F.J. de MUTURA

En date du 21/01/1986, le Ministre s'est d'abord rendu au C.F.J. de MUTURA. Il a effectué une inspection générale des locaux et a fait un petit tour dans le domaine agricole à l'intérieur des parcelles afin de voir les réalisations agricoles avant d'aborder les autres points en rapport avec l'administration, la Gestion, la Formation et le suivi des jeunes.

Le Ministre a particulièrement déploré l'état vétuste des locaux du Centre et a promis d'envoyer une délégation du MIJEUCOOP qui, en collaboration avec la Direction du Centre va proposer un certain nombre de locaux à réfectionner ou à **supprimer** complètement.

Administration, Gestion, Formation et Suivi des Jeunes

A. Administration et Gestion.

Le Directeur du Centre a présenté des dossiers y relatifs.

Comme le Ministre avait inscrit à son ordre du jour, une rencontre avec le Préfet de RUHENGERI, il a porté à la connaissance du Directeur du Centre qu'un contrôle de gestion approfondi sera effectué très prochainement par les services techniques du MIJEUCOOP.

Dans ce même domaine de la gestion, le Directeur du Centre a particulièrement signalé que les recettes du Centre proviennent principalement de la production laitière. Cette dernière s'élevait lors de la visite du Ministre à une moyenne journalière de 49 litres dont 34 l produits par 8 vaches que le Centre a transférées au CAT du S/Projet G.B.K. de GISHWATI et le reste soit 14 l produits par 3 vaches en lactation sur un total de 12 bovins que le Centre a maintenus sur son pâturage.

Le Directeur du Centre a par ailleurs évoqué et déploré la vive concurrence du S/Projet G.B.K. en ce qui concerne l'écoulement de la production laitière. En effet le lait que ce S/Projet présente à ses consommateurs est très compétitif par rapport à celui que propose le Centre de MUTURA en raison du système de standardisation et d'emballage que le C.F.J. de MUTURA n'est pas à même d'exploiter contrairement à son grand concurrent faute d'équipement approprié.

Pour pallier à ce problème, le Ministre a proposé des solutions suivantes :

- a) Négocier avec G.B.K. pour accélérer les travaux d'aménagement d'une parcelle de 30 hectares nécessaires à un effectif de 30 têtes de bovins au moins.
- b) Ne maintenir, au pâturage du C.F.J. de MUTURA, que des taurillons et génisses tout en transférant simultanément toutes les vaches en lactation au CAT.
- c) Poursuivre les travaux d'aménagement du pâturage du Centre à MUTURA en intensifiant la culture de KIKUYU Grass (*Penisetum clandestinum*).

Le Ministre a par ailleurs constaté et déploré l'exploitation désorganisée des parcelles consacrées aux cultures vivrières et a exigé que cette exploitation soit basée sur des méthodes rationnelles :

Les plages occupées par les broussailles qui alternent avec les parcelles emblavées en cultures vivrières doivent disparaître dans les meilleurs délais.

Le Centre de MUTURA devrait s'inspirer de l'exemple du C.F.J. KARAGO.

B. Formation et Suivi.

Un effectif de plus de 30 jeunes provenant des Communes environnant le Centre, en l'occurrence les Communes de MUTURA, NYAMYUMBA, KANAMA, RWERERE et RUBAVU, est inscrit en 1ère année.

Le Centre dispense une formation spécialisée en maçonnerie et en menuiserie en plus de l'agriculture.

Le Ministre a effectué une brève inspection dans l'atelier de menuiserie et a déploré la forme des établis.

Il a proposé que le moniteur chargé des leçons de menuiserie s'inspire du modèle d'établi qui a été mis au point par les CER/I.

En marge des travaux, le Ministre a accordé 20 sacs de ciment et des tridents destinés respectivement à achever les travaux de finissage de l'abreuvoir en construction et au défrichement de toutes les parcelles. Le système de suivi a été mis en question car les jeunes lauréats sont dispersés.

2.4. Mission effectuée au C.F.J. MUKINGO

Au Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO, le Ministre s'est réjoui de l'exploitation rationnelle du domaine agricole, après avoir constaté que des efforts considérables ont été déployés. Il a également visité les locaux du Centre et a particulièrement proposé un plan de réfection de salles de classes en ce qui concerne l'aération en agrandissant les fenêtres. Il a promis le matériel pour la réfection des bâtiments dans l'ensemble.

Au terme de sa brève inspection, le Ministre a dirigé une réunion dans la salle polyvalente de la Commune de MUKINGO; réunion à laquelle assistaient le S/Préfet de RUHENGIRI chargé des affaires socio-culturelles, le Bourgmestre de la Commune de MUKINGO, les Conseillers de Secteurs et le personnel du C.F.J. de MUKINGO.

Prenant la parole, le Bourgmestre de MUKINGO a adressé un vif remerciement au Ministre pour avoir programmé la visite du Centre de Formation des Jeunes de MUKINGO afin de se rendre compte lui-même des difficultés qu'affronte ce dernier en matière d'encadrement des jeunes.

Après avoir brossé une description sommaire du Centre, le Bourgmestre a loué les efforts de collaboration que déploient simultanément les autorités communales et les responsables du Centre de MUKINGO.

Cette collaboration se remarque particulièrement au niveau du recrutement des Jeunes où les autorités communales interviennent très activement.

Le Bourgmestre de MUKINGO a clos son intervention en soumettant un certain nombre de problèmes au Ministre :

- a) La récolte escomptée de maïs va poser un problème d'écoulement au Centre.
- b) Les Instructeurs de la Jeunesse ne sont pas très qualifiés.
- c) Le Centre éprouve la pénurie en eau potable.
- d) Le problème de gardiennage se pose au Centre en période qui précède les récoltes.
- e) L'équipement en matériel technique reste insuffisant pour le Centre.
- f) Le Centre éprouve un besoin pressant en véhicule.

Avant d'apporter des solutions à ces problèmes, le Ministre a d'abord précisé l'objet de sa visite comme il l'avait fait au C.F.J. de KARAGO (GISENYI).

Il a particulièrement insisté sur le côté formation - Production - Suivi des Jeunes. Parmi les activités antérieurement inscrites au programme de formation, en l'occurrence la menuiserie et la maçonnerie, le Ministre a signalé qu'une troisième section allait bientôt commencer : Il s'agit de la Section de COUTURE.

Il a ensuite apporté des solutions suivantes au Bourgmestre de MUKINGO :

- Concernant l'écoulement du maïs, le MIJEUCOOP essayera d'épauler le centre. Cependant ce dernier doit produire ce qui peut être facilement vendu c'est-à-dire tenir compte des possibilités d'écoulement dans son programme de production.

- Pour le problème d'insuffisance de matériel du Centre, le MIJEUCOOP va essayer de pourvoir au besoin de ce dernier dans la mesure de ses possibilités.

S'agissant des Instructeurs non qualifiés, le Ministre a signalé que le manque de personnel qualifié est généralisé dans tous les C.F.J. et que ce problème sera résolu progressivement en demandant des agents au MINIPOPE.

Le problème de pénurie d'eau potable s'est posé à cause des travaux de réparation des conduites d'eau venant à la Commune.

Le Ministre a exprimé le souhait de voir ces travaux de réparation s'étendre jusqu'au Centre de MUKINGO et le Bourgmestre a accepté cette demande.

Pour le Ministre, le gardiennage du maïs ne constituait pas en réalité un problème car le maïs serait bientôt récolté.

Enfin le Ministre a accordé une Moto à la Direction du Centre après avoir soupesé les implications financières qu'entraîneraient l'affectation d'un véhicule au Centre. (Carburant, Chauffeur permanent, frais d'entretien etc...).

Le Ministre a en guise de conclusion de son intervention rappelé les rôles respectifs des parents et des autorités dans le domaine de l'éducation des enfants plus particulièrement.

Pour la contribution des parents leur rôle ne se limite pas à nourrir et à habiller leurs enfants. Il faut aussi veiller constamment à leur comportement dans leur milieu.

L'intervention des autorités communales quant à elle est double :

- Tout d'abord il faut aider les jeunes dans son encadrement grâce à une coordination de tous les programmes des activités de ces jeunes dans toutes les structures visant presque le même objectif tels que C.F.J., C.C.D.F.P. et CERA.
- Ensuite il faut promouvoir la création des G.S.E. qui constituent en quelque sorte une transition vers les coopératives. Les jeunes doivent être mieux formés à cette étape car personne n'ignore le problème de mauvaise gestion dont souffrent certaines coopératives ayant démarré sur des bases douteuses, donc non solides.

Le Ministre a clos son intervention en souhaitant que le C.F.J. de MUKINGO soit un Centre pilote au cours de cette année 1986 pour le nouveau programme d'encadrement des jeunes ce qui a été accueilli avec une vive satisfaction par les autorités préfectorales et communales.

Le Ministre a accordé la parole à l'assistance et particulièrement au S/Préfet de RUHENGARI chargé des affaires socio-culturelles.

Après avoir adressé un vif remerciement au Ministre en louant l'importance de sa visite, il lui a ensuite soumis un projet de restructuration du C.F.J. MUKINGO; projet dont les objectifs ont été définis comme suit :

- Augmentation de l'effectif des jeunes : au moins 5 jeunes par Commune.
- Dispenser la formation en métier et en culture de façon que les jeunes lauréats forment le Ballet de RUHENGARI.

Des moyens ont été proposés pour atteindre ces objectifs:

- Instaurer un régime d'internat
- Extension de bâtiments par la Commune moyennant une aide matérielle du MIJEUCOOP.
- Demande des subsides de consommation aux personnalités bénévoles pour combler le déficit de la production du Centre.

Le Ministre a proposé qu'une étude y relative soit menée car l'idée était bonne.

Entretien avec le Préfet de RUHENGARI

Au cours d'une étape ultérieure, le Préfet de RUHENGARI, le Militant ZIGILIRANYIRAZO Protas a précisé que ce centre serait restructuré et deviendrait une sorte de pépinière de jeunes animateurs de développement rural dans les Communes de la Préfecture de RUHENGARI. La formation qui serait dispensée devrait se baser sur les métiers et la culture car ces jeunes, une fois formés constitueraient le Ballet de la Préfecture de RUHENGARI.

Le Préfet de RUHENGARI a estimé, en ce qui concerne les infrastructures de base que celles-ci se limiteraient essentiellement à 2 salles de classe (car il y aurait tout au plus 50 jeunes en formation), 1 réfectoire et 1 dortoir et qu'un investissement d'environ 5.000.000 F pourrait servir à asseoir de telles infrastructures.

Les autorités préfectorales de RUHENGARI pourraient chercher cet investissement en collaboration avec celles du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Le Préfet de RUHENGARI a émis le souhait de changer la Direction du Centre ainsi restructuré car cette dernière devrait se caractériser par un dynamisme particulier en raison de la formation visée.

Il a terminé en signalant que le système mixte ne serait pas possible.

Le Centre de Formation des Jeunes de NUKINGO retiendrait les garçons tandis que les filles seraient ultérieurement formées au C.F.J. de KABONA (Commune CYERU).

Répondant au Préfet de RUHENGARI, le Ministre a précisé que cette idée de restructuration du Centre est très bonne. Il a proposé qu'une étude approfondie y relative soit rapidement menée par les services techniques du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et ceux de la Préfecture de RUHENGARI, afin de faire démarrer le Centre ainsi restructuré sur des bases solides.

Cette étude porterait sur la durée de formation, le degré de formation des jeunes à inscrire au Centre, la Direction et les infrastructures à mettre en place.

Le Ministre a enfin proposé certaines personnalités morales bénévoles que les autorités préfectorales de RUHENGARI et lui-même pourraient contacter pour demander une contribution qui permettrait de constituer des fonds nécessaires à mettre les infrastructures nécessaires en place.

Un autre sujet qui a été abordé au cours des entretiens du Ministre et du Préfet de RUHENGARI, c'est le Projet CEFMIVA.

Il s'agit d'un projet de valorisation de l'argile dont l'étude a été déjà amorcée par un spécialiste Canadien en prévoyant son implantation dans la Commune RUHONDO. Le Ministre a fait part au Préfet de la naissance de ce projet qui sera financé par l'O.C.S.D. (Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement) qui intervient depuis quelques années dans certains projets tout en regrettant le fait que les autorités préfectorales de RUHENGARI n'ont pas été consultées à temps dans cette première phase d'étude qui n'a pas été mûrie et qui a entraîné beaucoup de réserve de la part du Bourgmestre de RUHONDO.

Le Bourgmestre voulait en effet proposer un autre site pour des raisons que le S/Préfet chargé des affaires socio-culturelles a soulignées :

implantation du projet en un site où la disponibilité du bois source d'énergie est garantie.

Cette information a été très précieuse car il reviendra au spécialiste canadien de faire un choix entre les deux sites.

Dans son intervention, le Préfet de RUHENGARI répondant au Ministre, a signalé que le Projet a été salué avec une grande satisfaction car il vise la valorisation des ressources naturelles en l'occurrence l'argile des marais appartenant aux Communes de RUHENGARI.

Il a d'ailleurs dans ce même cadre de la valorisation des ressources naturelles, sollicité les techniciens du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour mener une étude de valorisation des bambous.

S'agissant ainsi du Projet CEFMIVA, le Préfet de RUHENGURI a préconisé la collaboration d'une délégation du MIJEUCOOP avec une commission technique des Communes intéressées par ce projet en l'occurrence les Communes de KIGOMBE, NYAMUTERA, RUHONDO et NYAKINAMA.

Une autre rencontre entre les autorités préfectorales avant le début des travaux de cette commission s'avèrerait indispensable.

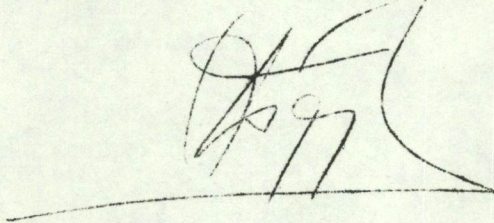
Il a ainsi été décidé que le MIJEUCOOP va faire venir le spécialiste afin qu'il poursuive l'étude de ce projet.

A la question du Ministre de savoir si le spécialiste pourra être logé sans problème; le Préfet a répondu que le logement sera disponible en attendant que le projet construise ses propres maisons.

Le Rapporteur :

RUSANGANWA Augustin

Chef de Division Production.-

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'AR' followed by a large flourish, positioned below the typed name and title.